

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)

Vingt-sixième session

Jönköping, Réserve de biosphère du Paysage de l'est du Lac Vättern, Suède

10-13 juin 2014

RAPPORT FINAL

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ne représente pas et ne garantit pas l'exactitude ou la fiabilité des avis, opinions, déclarations et autres informations ou documentations fournis par les Etats au Secrétariat de l'UNESCO.

La publication de tels avis, opinions, déclarations, informations ou documentations sur le site internet de l'UNESCO et/ou dans les documents de travail n'implique nullement l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat de l'UNESCO concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou région, ou de leurs limites.

I. Introduction et ouverture de la session par la Présidente sortante du Conseil international de coordination du MAB

1. La 26^e session du Conseil international de coordination (CIC) du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) s'est tenue à Jönköping (Suède), dans la Réserve de biosphère du Paysage de l'est du Lac Vättern, du 10 au 13 juin 2014.
2. Parmi les 140 participants figuraient les représentants des membres ci-après du Conseil élus par la Conférence générale de l'UNESCO à ses 36^e et 37^e sessions : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Burkina Faso, Chili, Côte d'Ivoire, Espagne, Estonie, France, Ghana, Haïti, Hongrie, Israël, Japon, Kazakhstan, Kenya, Luxembourg, Malaisie, Mexique, République arabe d'Égypte, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suède, Thaïlande, Ukraine.
3. Assistaient à cette session, en qualité d'observateurs, les représentants des États membres suivants : Albanie, Argentine, Autriche, Canada, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Inde, Indonésie, Italie, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Pérou, République populaire démocratique de Corée, Serbie, Suisse, et Turquie.
4. Des représentants du Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement (SCOPE), du Stockholm Resilience Center et Terra Sana Environmental Consulting, étaient présents.
5. La liste complète des participants figure à l'Annexe 1 du présent rapport.
6. Prof. Boshra Salem, Présidente sortante du Conseil du MAB, a officiellement ouvert la réunion. Dans son allocution, elle a souhaité la bienvenue à tous les membres du Conseil du MAB ainsi qu'aux délégations présentes en qualité d'observateur. Elle a remercié le pays hôte, la Suède, ainsi que la Commission nationale suédoise pour l'UNESCO, l'Université de Jönköping et l'équipe de la Réserve de biosphère du Paysage de l'est du Lac Vättern, pour leur accueil chaleureux. Elle a fait observer que leurs efforts contribueraient au succès de la réunion.

II. Observations liminaires

7. M. Magnus Kindbom, Secrétaire d'État suédois, a souhaité la bienvenue à tous les délégués. Il a indiqué que Jönköping, dixième plus grande municipalité en Suède, comptait de nombreuses réserves naturelles et nombre de forêts épargnées par la sylviculture. Ces forêts, qui illustraient parfaitement comment l'on pouvait vivre avec des ressources naturelles régionales, sans les appauvrir, ont toujours été une source de matières premières. Ces dix dernières années, la Suède avait établi cinq réserves de biosphère tout à fait conformes au Cadre statutaire du Réseau mondial de réserves de biosphère et à la Stratégie de Séville.
8. Il a ajouté que la création de perspectives pour les jeunes et leur participation à la définition de leur propre avenir étaient essentielles pour la réalisation des objectifs de la Réserve de biosphère du Paysage de l'est du Lac Vättern. C'est pourquoi, des initiatives axées sur l'éducation, comme les écoles de la nature, ainsi que sur l'incorporation des concepts de réserve de biosphère et de durabilité dans l'éducation, ont été lancées. Pour conclure, il a souhaité plein succès aux participants à la réunion.
9. Mme Anita Handsborg, Présidente de l'Université de Jönköping, a également souhaité la bienvenue aux participants présents sur le site de l'Université. Elle a indiqué que l'Université préparait ses étudiants à devenir des citoyens du monde, s'employait à créer des conditions favorables à la coopération et à la compréhension entre les nations, et apportait son aide pour surmonter les défis et les problèmes globaux du futur. Ajoutant que cette démarche allait de pair avec les idées défendues par l'UNESCO, elle s'est dite heureuse que l'Université ait été choisie pour accueillir la 26^e session du CIC-MAB.
10. Trois étudiants de Jönköping ont fait une déclaration au nom des autres étudiants qui s'étaient portés volontaires pour apporter leur concours durant la session du CIC-MAB. Ils ont raconté leur expérience en tant que stagiaires dans la Réserve de biosphère du Paysage de l'est du Lac Vättern, en soulignant que cette expérience leur avait permis de comprendre combien il était important de transmettre le concept de durabilité aux jeunes. Pour conclure, ils ont remercié tous les participants et leur ont souhaité d'avoir une réunion fructueuse.
11. Dans un message vidéo, la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, a souhaité la bienvenue à tous les participants. Elle a remercié le Comité national suédois du MAB et la Commission nationale suédoise pour l'UNESCO de leur leadership. Elle a rappelé l'adoption de la « Stratégie de sortie » durant la session du CIC-MAB tenue l'année précédente, et s'est dite heureuse que cette initiative ait suscité une réponse positive de la part de nombreux États membres. Elle a en outre mentionné la décision prise l'année précédente d'élaborer une nouvelle stratégie du MAB axée sur les enseignements tirés de l'examen du Plan d'action de Madrid. Elle a souhaité plein succès aux participants dans leurs délibérations visant à définir une nouvelle vision pour l'avenir du MAB, y compris un nouveau programme de recherche qui puisse contribuer à l'initiative Terre d'avenir (Future Earth) ainsi qu'à la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Elle a ajouté que les réserves de biosphère faisaient le lien entre les sociétés vertes, la biodiversité, l'atténuation du changement climatique et le développement local durable. C'est pourquoi le Programme MAB et le Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) se trouvent au cœur de la contribution de l'UNESCO au développement durable et à l'élaboration d'un ambitieux programme de développement pour l'après-2015. Elle a conclu en souhaitant aux participants de fructueuses délibérations.

III. Rapport de la Présidente sortante du Conseil international de coordination du MAB

12. Dans son rapport, Mme Boshra Salem a rappelé l'évaluation finale du Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère. Elle a indiqué que le Plan d'action de Madrid avait été un document clé pour le développement du Programme MAB et du Réseau mondial de réserves de biosphère pendant la période 2008-2013. Elle s'est dite convaincue que l'évaluation du Programme d'action de Madrid mettait l'accent sur les atouts et la sagesse contenus dans le Programme d'action, et que celui-ci avait bénéficié au programme et au réseau.
13. Elle a remercié tous les comités et points focaux nationaux du MAB, les responsables de réserves de biosphère et les représentants du réseau pour leurs apports et leur contribution au succès du processus d'évaluation du Plan d'action de Madrid. Elle a brièvement appelé l'attention sur certains résultats de cette évaluation, par exemple les éléments attestant que plusieurs réserves de biosphère tenaient lieu de sites d'apprentissage et de démonstration et que la majorité des réserves de biosphère collaboraient systématiquement avec différents acteurs institutionnels. Elle a ajouté que la coopération, la gestion et la communication étaient considérées en permanence comme les principaux domaines d'action prioritaires pour l'avenir.
14. En ce qui concerne la future Stratégie du MAB, Prof. Salem a notamment mentionné l'impressionnant volume des contributions reçues après que le Secrétariat, en collaboration avec le Bureau du MAB et le groupe de travail, eut adressé à tous les comités et points focaux nationaux du MAB, dans une lettre circulaire du MAB, une invitation ouverte pour qu'ils soumettent leurs contributions et suggestions concernant la nouvelle stratégie du MAB.
15. Elle a précisé que la communauté internationale était confrontée à des questions difficiles qui étaient à l'origine de l'existence – et représentaient la raison d'être – du MAB et du RMRB, et ce dans le cadre d'un certain nombre de conventions des Nations Unies et dans le contexte de l'élaboration des Objectifs de développement durable. C'est pourquoi, le MAB et le RMRB sont plus que jamais sollicités afin de fournir des services qui puissent amener un réel changement pour les États membres et toutes les parties prenantes.
16. En ce qui concerne les partenariats, elle a fait savoir que le MAB était en train de développer ou avait développé des liens mutuellement avantageux avec des organismes et des programmes internationaux tels que l'IPBES et avec l'initiative Future Earth. Elle a souligné les efforts constants du Programme en direction des jeunes chercheurs sous la forme des Bourses du MAB pour jeunes scientifiques. Elle a ajouté que par le biais de la Bourse Michel Batisse pour la gestion des réserves de biosphère et du Prix du Sultan Qabus pour la préservation de l'environnement, le MAB reconnaissait les efforts méritoires déployés par des institutions déjà bien établies, des programmes de recherche et des gestionnaires de réserve de biosphère. Elle a annoncé aux participants que la portée et la diffusion des informations concernant les programmes du MAB s'étaient considérablement améliorées grâce à l'utilisation du MABnet et des médias sociaux. Elle a encouragé les participants à utiliser des médias sociaux tels que Facebook pour diffuser des histoires divertissantes et authentiques à propos du MAB et du RMRB.
17. Pour conclure, elle a déclaré que l'avenir, bien que s'annonçant difficile, était également porteur de promesses. Certes les attentes concernant le MAB et le RMRB étaient grandes, mais elle était convaincue qu'en unissant ses forces le Programme MAB serait en mesure d'y faire face.

IV. Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur

18. Le Conseil a élu le Bureau suivant :

Président : Mexique (M. Sergio Guevara Sada)

Vice-Présidents :

- Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (M. Martin Price en tant que Rapporteur)
- Ukraine
- Ghana
- Kazakhstan
- République arabe d'Égypte.

V. Adoption de l'ordre du jour

19. Deux délégués ont proposé de discuter de l'autoévaluation du Programme MAB sous le point 18 de l'ordre du jour. Le Conseil a ensuite adopté l'ordre du jour et le calendrier.

VI. Rapport du Secrétaire du MAB

20. Le Secrétaire du Programme MAB, M. Han Qunli, a présenté le document SC-14/CONF.226/4. Il a parlé des activités menées aux niveaux régional, national et international depuis la 25^e session du CIC-MAB.

21. Dans son rapport, il a présenté la situation globale du Programme et notamment souligné le fort soutien que le MAB a reçu des États membres, lequel a permis d'en démontrer et d'en conforter la pertinence dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (2014-2021). Le Programme MAB a été chargé de mettre en œuvre l'un des six axes d'action du programme des sciences exactes et naturelles. Le Secrétaire du MAB a informé les participants que les organes directeurs de l'UNESCO avaient alloué environ 79 % du budget ordinaire total proposé aux sciences écologiques et au MAB, ce qui avait fourni les bases de la mise en œuvre du Programme. Il a aussi mentionné la situation actuelle du personnel dans les bureaux hors siège et au siège.

22. D'autre part, il a mentionné la situation actuelle des effectifs dans les bureaux hors Siège et au Siège. En soulignant la valeur ajoutée des réserves de biosphère, le Secrétaire a présenté deux exemples. Le premier concernait la Réserve de biosphère du Marais Audomarois dans le Nord de la France, une zone humide très productive reconnue au titre de la Convention de Ramsar. Cette réserve de biosphère incluait la ville historique de Saint Omer, et ses activités socioéconomiques comprenaient la production traditionnelle de légumes et un site très prisé pour les loisirs et le tourisme. Il a aussi parlé de la Réserve de biosphère de Gochang, située dans la région Sud-Ouest de la République de Corée. Elle se composait de forêts et de zones humides et il s'agissait d'un site important pour les oiseaux migrateurs. Les activités économiques de ce site incluaient la culture de fruits et légumes, l'écotourisme et la production de sel.

23. Il a parlé de l'application de plusieurs décisions adoptées à la 25^e session du CIC-MAB. Il a déclaré que la Stratégie de sortie avait été amorcée, en suscitant des réactions relativement positives des États membres. Il a ajouté que c'était la preuve de leur volonté de renforcer la crédibilité du MAB et du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB). À propos de l'évaluation du MAB par le Service d'évaluation et d'audit de l'UNESCO, il a informé les

délégués qu'une présentation détaillée des résultats de cette évaluation serait faite par le représentant du Service d'évaluation et d'audit.

24. Il a en outre évoqué les actions et activités entreprises, notamment l'achèvement du Projet sur la gestion durable des terres arides marginales. Ce projet financé par le Gouvernement flamand de Belgique avait duré dix ans et les pays suivants en avaient bénéficié : Bolivie, Burkina Faso, Chine, Égypte, Inde, Iran, Jordanie, Pakistan et Tunisie. Le Secrétaire du MAB a annoncé avec satisfaction que le premier centre de catégorie 2 du MAB avait été officiellement inauguré en avril 2014. Les activités de ce centre seront axées sur la coopération scientifique entre les deux rives et les réserves de biosphère de la Méditerranée. Les autres projets mentionnés incluaient le Barefoot Solar Engineer Programme dans la Réserve de biosphère des volcans, au Rwanda. Ce projet concernait l'utilisation de l'énergie renouvelable et des panneaux solaires dans les réserves de biosphère d'Afrique. D'autre part, le secrétaire du MAB a parlé de la Réserve de biosphère de Trifinio Fraternidad qui reliait El Salvador, le Guatemala et le Honduras, et qui constituait une réserve de biosphère transfrontière trinationale importante en Amérique latine. Cette désignation était pertinente non seulement pour les valeurs de conservation, mais aussi pour le développement économique local des trois pays et des communautés concernées. L'Allemagne a apporté une enveloppe de 11 millions d'euros pour aider à promouvoir cette coopération transfrontière.
25. Il a rappelé les activités entreprises par les divers réseaux régionaux et thématiques, notamment la réunion du réseau REDBIOS qui s'était tenue au République démocratique de Sao Tomé-et-Príncipe, la réunion d'AfriMAB en Ghana, la réunion de l'EABRN en Mongolie, une formation organisée sur la gestion des réserves de biosphère insulaires et côtières sur l'île de Jeju (République de Corée), la réunion du SeaBRnet dans la Réserve de biosphère de l'île de Palawan (Philippines) et la réunion du SACAM à Islamabad (Pakistan).
26. Plusieurs États membres ont félicité le Secrétariat du MAB pour le rapport détaillé ainsi que pour la présentation faite par le Secrétaire. Ils ont clairement souligné la nécessité des projets, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités des comités nationaux du MAB et des responsables des réserves de biosphère, pour la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie du MAB et de la Stratégie de sortie. Un délégué a demandé que l'on renforce les capacités dans les Caraïbes pour assurer le succès de la mise en place du concept de réserve de biosphère dans la région. Un délégué a demandé au Secrétariat de fournir les coordonnées des membres du personnel à contacter dans les bureaux hors Siège de l'UNESCO aux fins de la collaboration hors Siège.
27. Certains États membres ont apprécié l'effort déployé pour développer des partenariats avec d'autres institutions, notamment l'initiative Future Earth pour les recherches du MAB et Springer pour les éventuelles publications conjointes. Un participant a demandé au Secrétariat du MAB de négocier avec Springer pour ouvrir l'accès aux éventuelles publications conjointes du MAB, si de tels accords de coopération devaient être conclus avec Springer.
28. Deux délégués ont en outre souligné la nécessité d'appuyer le développement d'un plus grand nombre de réserves de biosphère transfrontalière. La question de l'atténuation du changement climatique a été mise en avant par un délégué, et l'importance des réserves de biosphère pour mettre au point des énergies renouvelables a été évoquée.
29. Le Secrétaire a remercié les délégués pour leurs observations, questions et suggestions, et pour leur soutien constant. Il s'est engagé à ce que le Secrétariat tienne compte de ces observations et demandes et en assure le suivi, en particulier s'agissant du renforcement des capacités pour le programme MAB au niveau national.

VII. Rapport des États membres/réseaux MAB régionaux et thématiques sur leurs activités s'inscrivant dans le cadre du Programme MAB et discussion de projets thématiques et de recherche collaboratifs

30. Le Président du CIC-MAB a invité les États membres à faire part des activités qu'ils avaient mises en œuvre aux niveaux national, régional et international depuis la 25^e session du CIC-MAB. Les rapports détaillés soumis par les États membres avaient été publiés sur le MABnet, et les rapports soumis pendant la session seraient ajoutés. Des présentations orales ont été effectuées par les pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Burkina Faso, Égypte, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Ghana, Haïti, Israël, Japon, Malaisie, Mexique, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Thaïlande, Argentine, Italie, Autriche, Canada et Indonésie.
31. Plusieurs délégués ont rendu compte de la réalisation des rapports d'examen périodique pour leurs réserves de biosphère et de la proposition de futures réserves de biosphère. En outre, le renforcement de certains comités nationaux du MAB a été mentionné, notamment pour inclure la collaboration entre les gestionnaires des réserves de biosphère et des chercheurs conformément à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.
32. Plusieurs pays ont attiré l'attention sur des activités en lien avec leur participation à divers réseaux thématiques et avec diverses collaborations avec d'autres États membres. L'Allemagne a fait rapport sur les ateliers de renforcement des capacités qu'elle avait organisés pour les gestionnaires de réserves de biosphère d'États membres africains. La France a également fait rapport sur le travail qu'elle a effectué conjointement avec le Comité national allemand du MAB sur des questions transfrontières. L'Autriche et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont informé les participants du nombre de réserves de biosphère qu'ils avaient respectivement retiré du RMRB en raison de leur non-conformité avec la Stratégie de Séville et le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.
33. Les réseaux AfriMAB, EABRN et le réseau des réserves de biosphère insulaires et côtières ont donné un aperçu des activités qu'ils avaient mises en œuvre au cours de l'année écoulée. Ils ont mentionné les réunions et les formations organisées par et pour les membres du réseau. AfriMAB a également mentionné le projet sous-régional « L'économie verte dans les réserves de biosphère ».

VIII. Evaluation du Plan d'action de Madrid (PAM)

34. Le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO a présenté le point relatif à l'évaluation du Plan d'action de Madrid. La méthodologie et les limites de l'évaluation, certaines de ses principales conclusions et ses recommandations ont été brièvement présentées. En outre, IOS a indiqué que le projet de rapport d'évaluation était disponible en ligne, et que tous commentaires soumis en juin par les délégués étaient bienvenus et seraient pris en considération lors de la finalisation du rapport.
35. Suite à cette présentation, des questions et des commentaires ont été formulés par les délégués, qui ont salué le travail accompli par IOS en coopération avec le Bureau du MAB/le Groupe de référence et le Secrétariat du MAB.
36. L'Allemagne a souligné que ses réserves de biosphère appréciaient le Plan d'action de Madrid (PAM) et qu'elles s'y référaient souvent dans le cadre de leurs activités. Notant que les avantages de posséder des réserves de biosphère et de faire partie du RMRB n'étaient apparemment pas forcément toujours clairs pour les États membres et les États, l'Allemagne

s'est interrogée sur la conclusion de l'évaluation du PAM selon laquelle plusieurs réserves de biosphère étaient déconnectées du RMRB, et s'est demandée quelles pouvaient en être les raisons.

37. Le Royaume-Uni a signalé que le taux de réponse à l'évaluation du PAM n'était pas très bon, et a suggéré qu'il était peut-être possible de combiner les réponses de l'évaluation à celles de l'examen périodique afin de déterminer quels étaient les pays relativement actifs et ceux qui ne l'étaient pas. Remerciant IOS pour la qualité du travail fourni, le Royaume-Uni a déclaré que l'évaluation avait apporté de précieuses informations, notamment dans le contexte de l'élaboration de la nouvelle stratégie du MAB.
38. L'Égypte a proposé que les réseaux régionaux puissent éventuellement aider à renforcer le MAB et les réserves de biosphère là où leur visibilité et leur implication dans des processus tels que l'évaluation du PAM étaient faibles.
39. L'Estonie a demandé s'il existait un lien entre l'âge des réserves de biosphère et leur taux de réponse.
40. Israël a signalé que l'évaluation du PAM avait débouché sur un rapport intéressant et opportun, et qu'elle avait fait ressortir la nécessité de se pencher sur la signification du réseau. Aux débuts du Programme MAB, le réseau ressemblait davantage à une réunion de sites représentatifs de différents écosystèmes, aujourd'hui, le RMRB était considéré comme un réseau exigeant une participation plus active et une collaboration accrue.
41. IOS a remercié les délégués pour leurs questions et observations pertinentes. IOS a brièvement commenté la question de la valeur de la désignation en tant que réserve de biosphère au niveau local, ainsi qu'en termes de participation à un réseau mondial. En pratique, les deux niveaux se renforçaient. L'autre grande question soulevée concernait le fait qu'une part des réserves de biosphère et des comités nationaux était déconnectée du RMRB. IOS avait expliqué dans sa présentation qu'il existait un lien entre l'absence de réponse et l'absence de lien avec le réseau. L'absence de réponse pouvait s'expliquer de nombreuses manières, l'importance de la désignation en tant que réserve de biosphère et/ou des activités du RMRB pour une réserve de biosphère ou un Comité national du MAB spécifique étant l'une des raisons. En outre, il existait probablement un lien entre l'absence de réponse à l'enquête et le non-respect de l'examen périodique, ce qui pouvait être vérifié. IOS n'avait pas cherché à savoir pourquoi certaines réserves de biosphère ou comités nationaux du MAB étaient déconnectés du RMRB, mais il s'agissait certainement d'une question qui méritait un examen approfondi.
42. Dans son rapport succinct au Conseil exécutif à sa prochaine session, IOS souhaiterait inclure la déclaration ci-après, si elle est approuvée par le CIC-MAB :
« Le CIC-MAB tiendra compte des recommandations de l'évaluation du Plan d'action de Madrid lors de l'élaboration du futur plan d'action relatif au RMRB et au Programme MAB, qui émanera de sa nouvelle stratégie pour 2015-2025. »

IX. Le MAB et le Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) – Perspectives après Rio + 20 et vers une stratégie pour 2014-2021

43. Le Secrétariat du MAB a brièvement présenté le document SC-14/CONF.226/7 Rev. contenant l'avant-projet de la nouvelle stratégie du MAB ainsi qu'une proposition de calendrier et de méthode de travail en vue de sa finalisation. Dans cette introduction, le Secrétariat du MAB a adressé ses remerciements à l'ensemble des comités nationaux, points focaux, réseaux régionaux et réserves de biosphère du MAB qui ont apporté des suggestions d'éléments

stratégiques (disponibles sur le site Internet du MAB en tant que document de référence pour la 26e session du CIC-MAB) qui ont pu être intégrées avec profit dans la stratégie, ainsi que le Bureau du MAB et le groupe de référence pour leur collaboration à la préparation de l'avant-projet de stratégie.

44. Plusieurs délégués et observateurs ont pris la parole sur ce point. Bien qu'encouragé par la richesse des contributions apportées comme en témoigne l'avant-projet, le Conseil s'est dit conscient de la nécessité d'aboutir à une stratégie concise et bien définie, complétée par un plan d'action plus détaillé, et d'inclure dans l'actuel avant-projet de plus amples informations concernant ces deux documents.
45. Le Japon a insisté sur l'importance d'inclure la science de la durabilité dans la future stratégie et a souligné (1) l'utilité d'établir un lien entre les réserves de biosphère et les Écoles associées de l'UNESCO, (2) et de la nécessité d'établir une distinction entre les réserves de biosphère, les sites du patrimoine mondial et les géoparcs mondiaux et (3) que soit reflété dans la nouvelle stratégie la nécessité d'étudier comment faire face au caractère secondaire de la nature.
46. La France a souligné que les contributions exprimaient un fort soutien en faveur du maintien de la validité de la Stratégie de Séville et a suggéré que celle-ci pouvait être actualisée par des éléments stratégiques complémentaires, concernant par exemple les transitions écologiques des sociétés, les services écosystémiques et le changement climatique. Afin d'améliorer la mise en œuvre, la France a insisté sur l'importance de la stratégie de l'examen périodique, de la valorisation de la marque et de la mise en réseau, de la coopération transfrontalière et des partenariats.
47. L'Allemagne a demandé à quel niveau la nouvelle stratégie serait examinée puis approuvée à l'UNESCO (CIC du MAB, Conseil exécutif de l'UNESCO ou Conférence générale).
48. L'Égypte a fait valoir qu'il fallait établir une distinction claire et cohérente entre la vision et les énoncés de mission. Elle a suggéré que le plan d'action comprenne une colonne d'informations financières nécessaires pour mettre en œuvre des actions spécifiques.
49. La Hongrie a accueilli favorablement la proposition de méthodologie de travail figurant dans la section I des documents et s'est félicitée que le processus ait jusqu'à présent été transparent. Elle a estimé qu'il pouvait être judicieux que la période couverte par la nouvelle stratégie s'étende de 2015 à 2025.
50. La République de Corée, tout en saluant l'avant-projet, a regretté de ne pas avoir reçu la lettre circulaire du MAB et, par conséquent, de ne pas être en mesure de faire de contribution. Elle a souligné qu'il importait de renforcer la visibilité du MAB et du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB). La nouvelle stratégie ne devait pas forcément contenir plus de 5-6 éléments. Des indicateurs tirés des réserves de biosphère pourraient être utilisés par les conventions pertinentes et aider les États membres dans leur application. La recherche sur le développement durable au sein des réserves de biosphère devait être encouragée.
51. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a également reconnu la nécessité de rédiger un texte de stratégie succincte, appuyé par un plan d'action détaillé qui serait de préférence enrichi d'actions concrètes soumises dans le cadre d'un processus partant de la base. Le Secrétariat du MAB pourrait peut-être élaborer un formulaire type qui serait largement distribué à cette fin. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a souligné la nécessité que les réserves de biosphère doivent être ce qu'elles représentent et que la stratégie doit être alignée avec la Stratégie de moyen terme de l'UNESCO 2014-2021. Le Royaume-Uni a également souligné la nécessité de renforcer les activités de recherche et les

informations sur les réserves de biosphère, ainsi que l'établissement d'un réseau parmi les chercheurs qui travaillent dans le cadre des réserves de biosphère et y consacrent leurs travaux, y compris les spécialistes des sciences sociales. Une conférence internationale sur le RMRB en 2016 pourrait peut-être y être consacrée.

52. L'Allemagne a suggéré que le Secrétariat du MAB étudie les registres existants d'experts mis en place par les conventions, programmes et organismes pertinents qui pourraient contenir des informations sur les compétences en matière de réserves de biosphère. Elle s'est demandé si les organisations partenaires potentielles recensées dans l'avant-projet avaient été contactées à cette fin et a proposé de nouer des relations avec l'IPBES, sachant que les principales contributions de l'UNESCO à l'IPBES sont généralement émises et centralisées par le Secrétariat du MAB. L'Allemagne a exprimé le souhait que la première version de la nouvelle stratégie soit partagée avec l'ensemble des réserves de biosphère de façon à ce qu'elles puissent apporter des contributions appréciables.
53. La Suède a défendu l'idée que la vision présentée devait davantage mettre l'accent sur ce que nous aimons faire et accomplir et non sur ce que nous sommes, et a estimé que la stratégie devait être plus succincte et le plan d'action plus détaillé. Soulignant qu'il importait que le processus d'élaboration de la stratégie soit ouvert et transparent, la Suède a insisté sur le rôle essentiel des universités et de la recherche, ainsi que sur la nécessité de faciliter le travail des réseaux du MAB et du RMRB parmi elles.
54. L'Estonie a fait valoir que la stratégie et le plan d'action devaient pouvoir être compris des personnes chargées de les appliquer. En plus d'une stratégie et d'un plan d'action, le MAB devait disposer d'un ensemble de directives concernant les modalités de mise en œuvre.
55. Israël a recommandé que le MAB et le RMRB soient ciblés et ne fassent pas office de fourre-tout, qu'ils demeurent fidèles à leur mandat originel, suggérant que la conservation de la nature partant de la base et motivée par la sensibilisation des communautés locales aux avantages des services écosystémiques étayés par la biodiversité constituerait une vision pertinente et ciblée. Il n'était donc pas nécessaire de se référer à des questions telles que le développement durable et le changement climatique.
56. Saint-Vincent-et-les Grenadines a sollicité des éclaircissements quant aux liens entre la Stratégie de Séville et la nouvelle stratégie, demandant notamment à savoir si la seconde s'inspirerait de la première et en constituerait le prolongement ou un additif. Dans tous les cas, la nouvelle stratégie devrait être claire et concise. Saint-Vincent-et-les Grenadines a également demandé comment le processus d'élaboration de la stratégie serait financé, rappelant à quel point le budget du MAB était limité.
57. La France a rappelé que la liste des ODD serait définitivement arrêtée en 2015 et qu'il fallait espérer que la COP-21, qui se tiendrait à Paris la même année dans le cadre de la CCNUCC, serait l'occasion de prendre des décisions importantes. Selon la France, il serait approprié que le nouveau plan d'action du MAB soit adopté en 2016.
58. Les États-Unis ont remercié le Secrétariat du MAB pour le document considéré, accueillant avec satisfaction les diverses contributions apportées à son élaboration, et ils ont offert de participer activement à la mise au point de la future stratégie. Ils ont donné leur aval à la proposition tendant à ce que la stratégie porte sur la période 2015-2025.
59. Le Canada s'est félicité d'avoir eu la possibilité de collaborer avec EuroMAB dans le cadre d'une contribution et a souligné combien la concision de la vision et des énoncés de mission était importante. Le Canada a également évoqué le débat en cours dans ce pays au sujet de

l'imposition d'une limite dans le temps à la validité de la désignation d'une zone comme réserve de biosphère.

60. La Côte d'Ivoire a accueilli le document avec satisfaction, soulignant certains éléments clés qui devraient selon elle être pris en compte comme il se doit dans la stratégie : dialogue et communication ; partage équitable des avantages tirés de la conservation de la biodiversité et de l'utilisation viable des ressources dans les RB ; aspects juridiques des RB ; financement durable.
61. L'Algérie a elle aussi accueilli le document avec satisfaction, soulignant que si le MAB s'employait à appuyer la CDB et le développement durable, il serait fidèle au mandat qui lui avait été confié à l'origine. Elle a également souligné qu'il était important d'apporter un appui à certains sites de sorte qu'ils deviennent véritablement des sites d'excellence.
62. Le Secrétaire du MAB a rappelé que la science de la durabilité était incluse dans l'avant-projet ainsi que dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO, mais qu'il serait judicieux d'accorder davantage d'attention à la meilleure façon de mettre en œuvre ce concept. Concernant le degré d'adoption de la nouvelle stratégie, le Secrétaire a estimé qu'elle pourrait être adoptée par le CIC-MAB, qui informerait ensuite le Conseil exécutif de l'UNESCO de son contenu. S'agissant du calendrier, si la nouvelle stratégie était adoptée en 2015, il serait envisageable d'achever le nouveau plan d'action en 2016, à l'occasion d'une éventuelle conférence internationale du Réseau RMRB, ce qui permettrait de donner un aperçu de la formulation définitive des objectifs de développement durable.
63. Concernant les partenaires possibles, le Secrétaire accueillerait avec satisfaction la mise en place de partenariats avec l'ensemble des organisations citées dans l'avant-projet, document qu'il avait déjà communiqué à l'initiative Future Earth pour information ainsi qu'en vue de recueillir d'éventuels avis. Le Secrétaire a convenu de l'importance de définir un nouvel agenda de recherche du MAB, ainsi que de la nécessité d'établir des documents d'orientation ou un manuel opérationnel. Il a indiqué que la nouvelle stratégie s'appuierait sur la Stratégie de Séville, sans la remplacer ni la modifier. La Stratégie de Séville avait été adoptée pour le long terme, et la nouvelle stratégie, tout comme le MAP, visait le moyen terme.
64. Lors des débats relatifs au futur processus et au calendrier, le Conseil a soutenu les propositions contenues dans le document concernant la création d'un groupe stratégique composé du Bureau du MAB et de six experts. Le Secrétariat du MAB élaborerait les mandats relatifs au groupe stratégique et à la sélection des six experts.
65. Il a ainsi été décidé que la nouvelle stratégie du MAB devrait pouvoir être adoptée lors de la 27^e session du CIC-MAB en 2015. À cette fin, et suite aux délibérations de la 26^e session du CIC-MAB sur l'avant-projet, il a été décidé que le Secrétariat du MAB produirait une version préliminaire abrégée résumant les déclarations communes du CIC et qu'il la communiquerait au groupe stratégique (le Bureau du MAB et six experts).
66. Une réunion de travail de deux jours serait organisée par le Secrétariat du MAB en octobre-novembre 2014 afin de préparer la première version de la nouvelle stratégie qui devrait être largement diffusée et commentée en novembre-décembre 2014. Ce processus itératif qui aurait lieu par voie électronique, notamment via le MABnet afin d'associer toutes les parties prenantes du MAB, dont les réseaux thématiques et régionaux du MAB et les réseaux de réserves de biosphère, devrait donner naissance à plusieurs versions préliminaires ; la version quasi définitive devrait être prête pour la 27^e session du CIC-MAB afin d'être acceptée et adoptée.

67. Le Secrétaire a indiqué que le budget du MAB prévoyait à cet effet des crédits limités mais suffisants.

X. Examen des propositions de désignation de nouvelles réserves de biosphère

68. Ce point de l'ordre du jour a donné lieu à un certain nombre de débats. Plusieurs délégués ont relevé certaines contradictions entre les recommandations faites par le Comité consultatif et le Bureau et des commentaires et contributions ont été formulés en ce qui concerne le processus d'évaluation des propositions.

69. La procédure d'approbation des propositions et la signification de chaque type de recommandation ont été précisées. Le Secrétaire du programme MAB a expliqué qu'une proposition différée n'était pas une décision négative mais qu'il s'agissait plutôt d'une occasion pour le pays d'améliorer sa proposition à la lumière des recommandations techniques. Il a également été rappelé que le Bureau (qui est élu par le Conseil) ainsi que le Comité consultatif fournissent des recommandations au Conseil qui prend les décisions finales. Certains délégués ont salué le professionnalisme, l'expertise et le dévouement des membres du Comité consultatif, qui étudient soigneusement toutes les propositions dans des délais serrés.

70. Bien qu'il ait été reconnu que le Bureau a le pouvoir de formuler des recommandations susceptibles d'entrer en contradiction avec celles du Comité consultatif, il a été proposé que dans de tels cas, le Bureau informe le pays concerné avant d'annoncer la recommandation au Conseil. Il a donc été proposé de modifier le calendrier des futures sessions du Bureau et du Conseil afin que le Bureau puisse examiner les propositions avant la réunion du Conseil et que, le cas échéant, toute recommandation du Bureau qui différerait de celle du Comité Consultatif soit incluse dans les documents du Conseil. Certains pays ont soulevé la question des délais relativement courts entre le moment où le Secrétariat les informe des recommandations du Comité consultatif et les dates limites de soumission des informations demandées pour la session suivante du CIC. Il a également été souligné que les informations complémentaires fournies au-delà de la date limite indiquée dans les lettres envoyées par le Secrétariat, et en particulier durant la session du Conseil, ne pouvaient être prises en compte par le Bureau ou le Conseil. Dans la mesure où les pays ont besoin plus de temps pour répondre aux recommandations du Comité consultatif, il a été proposé que ce dernier se réunisse dès que possible après la date limite accordée aux pays pour soumettre leurs propositions (30 septembre). En ce qui concerne la demande de certains délégués d'accéder aux dossiers de candidature et aux rapports d'examen périodique en ligne, d'autres délégués ont estimé qu'il pourrait être difficile pour certaines délégations d'y avoir accès vu la grande quantité de documents concernés. D'autres délégués ont proposé que, lors des futures sessions du Conseil, le Secrétariat fournisse des ordinateurs contenant toutes les propositions et les examens périodiques ainsi que des exemplaires imprimés, afin que les délégués puissent les consulter.

71. Tenant compte des recommandations du Comité consultatif sur les réserves de biosphère (17 au 20 mars 2014) et des autres délibérations tenues par le Conseil à ce sujet du 10 au 12 juin, ce dernier a pris les décisions suivantes concernant l'approbation et l'ajournement de nouvelles propositions de réserves de biosphère ainsi que l'approbation d'un certain nombre d'extensions et de changements de noms pour des réserves de biosphère faisant déjà partie du WNBR :

Candidatures approuvées

72. **Valdés (Argentine).** Le Conseil a pris note de cette candidature de l'Argentine. Le site proposé comprend les écorégions de la steppe, des collines, des plaines et des plateaux patagoniens et de la mer d'Argentine. Il abrite une importante biodiversité, notamment des écosystèmes terrestres et marins très fragiles, dont la conservation est essentielle pour réduire la vulnérabilité des espèces clés. Les écorégions de la steppe patagonienne et de la mer d'Argentine ont toutes deux été reconnues en tant que sites importants et inscrits sur la liste Global 200 du WWF. Les zones marines côtières sont des habitats adaptés à l'alimentation et à la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères marins. Certaines étendues d'eau, telles que le Golfo Nuevo et San José, sont des sites essentiels pour la reproduction d'espèces telles que la baleine franche australe (*Eubalaena australis*).
73. La réserve de biosphère de Valdés rejoindra l'aire naturelle protégée de la presqu'île de Valdés, désignée site du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1999, San José et Playa Fracaso, désignés sites Ramsar en 2012, l'aire municipale protégée d'El Doradillo et les aires naturelles protégées de Punta Loma et Punta León. Selon le recensement national de 2010, 214 196 habitants des départements de Viedma et Rawson bénéficieront de la création de cette réserve de biosphère. Les principales activités économiques de la région sont l'élevage, le tourisme, la pêche, l'industrie (aluminium, porphyre), les activités portuaires et, depuis quelques années, la production d'énergie éolienne.
74. Le Comité consultatif a souligné qu'il n'y avait aucune aire de transition marine et seulement une très petite aire de transition terrestre. Le comité consultatif a en outre observé que la composition du comité de gestion de la réserve de biosphère n'était pas clairement établie. Enfin, le comité consultatif a noté que seule une carte à petite échelle de la réserve de biosphère avait été fournie.
75. Le Conseil a examiné les informations complémentaires fournies par les autorités nationales et a **approuvé** le site.
76. **Mont Chilbo (République populaire démocratique de Corée).** Le Conseil a pris note de ce site qui couvre une superficie totale de 50 340 ha, comprenant une aire centrale de 2 930 ha, une zone tampon de 26 500 ha et une aire de transition de 20 910 ha. Le site s'est formé sur le littoral de la péninsule coréenne par un mouvement de faille et une éruption volcanique à la fin du Néogène et au début du Quaternaire. Abritant 16 espèces végétales endémiques à la Corée et 30 espèces végétales et animales menacées aux niveaux national et international, il est d'une grande importance pour la conservation de la biodiversité. Le site est décrit comme un réservoir majeur de diversité génétique, avec 132 espèces d'herbes médicinales, 67 variétés de légumes sauvages, 16 variétés de fruits sauvages, et notamment un champignon de spécialité « *Tricholoma matsutake* » (champignon de pin très apprécié pour son parfum caractéristique aromatique-épicé, qui présente une grande valeur économique et scientifique).
77. Les principales activités économiques dans la réserve de biosphère proposée sont le tourisme dans la zone tampon et l'agriculture et la pêche dans l'aire de transition. Le site comprend 160 attractions touristiques et a développé des infrastructures qui lui permettent d'accueillir un très grand nombre de visiteurs chaque année. Ses possibilités de développer et de mettre en œuvre une industrie d'écotourisme sont mentionnées dans le dossier de candidature. De nombreux vestiges et reliques historiques ont été bien préservés sur le site, comme par exemple le temple de Kaesim construit en 826 et environ 11 monuments naturels. Il est prévu que ces atouts, entre autres, qui attirent les visiteurs sur le site, l'aideront à mettre en œuvre pleinement la fonction d'appui logistique à travers la promotion de la sensibilisation du public à la conservation de la biodiversité et au développement durable. Il est indiqué que des plans sont en cours d'élaboration en vue de créer un site de démonstration pour la conservation et le

développement durable dans l'aire de transition, et d'organiser des formations et des conférences régulières sur le terrain pour le personnel chargé de l'aménagement du territoire.

78. La participation des communautés locales et des autorités publiques est rapportée. Toutefois, aucune évaluation de l'impact culturel et social n'a encore été menée. Le Conseil a noté qu'aucune politique ni aucun plan de gestion de la réserve de biosphère n'avaient été établis. Le Conseil a décidé que ce site soit **approuvé** et a recommandé qu'un projet de plan de gestion de la réserve de biosphère soit élaboré et soumis dans l'année suivant la notification de l'approbation de la candidature.
79. **Bosque Seco (Équateur).** Le Conseil s'est félicité de la proposition de réserve de biosphère présentée par l'Équateur. Le site se trouve au sud-ouest de l'Équateur et couvre environ 501 040 ha, dont 317 600 ha de forêts sèches et de broussailles semblables à celles de la réserve de biosphère de Noroeste au Pérou. Les forêts sèches situées au sein de la réserve de biosphère proposée sont les plus vastes et les mieux préservées du pays. Leur rareté en fait une priorité de conservation, 97 % des écosystèmes de forêts sèches étant sur le point de disparaître. La réserve de biosphère proposée abrite également l'une des plus grandes concentrations d'oiseaux endémiques d'Amérique du Sud. Cinquante et une espèces ont été identifiées, en plus de quinze essences d'arbres et arbustes endémiques et de trois espèces de mammifères endémiques. La zone a été désignée « Centre d'endémisme de Tumbes » et fait partie du point chaud de biodiversité de Tumbes-Chocó-Magdalena. Elle comprend également une importante population d'espèces emblématiques, telles que le crocodile américain (*Crocodylus acutus*) et le singe hurleur à manteau (*Alouatta palliata*).
80. Le site proposé couvre huit cantons situés dans les provinces de Loja et El Oro, qui comptent 106 000 habitants. Les principales activités économiques sont l'élevage et l'agriculture (café, fruits et maïs). De nombreuses manifestations culturelles et identitaires s'expriment à travers les systèmes de production régionaux (par exemple les systèmes frontaliers, la gestion du bétail et les albarradas) et l'artisanat local. La région comprend également plus d'une centaine de sites du patrimoine, notamment la forêt pétrifiée de Puyango – la plus grande de ce type au monde – et la ville de Catacocha, un site du patrimoine national équatorien. La réserve de biosphère proposée pourrait assurer des services écosystémiques de régulation de l'eau pour les bassins binationaux de Catamayo-Chira et de Puyango-Tumbes.
81. Le Conseil a conclu que cette proposition répondait aux critères pour les réserves de biosphère et qu'il existait une réelle possibilité de créer une réserve de biosphère transfrontière avec le Pérou. Le Conseil a décidé que ce site soit **approuvé**.
82. **Reserve de biosphère transfrontière Mont-Viso (France/Italie).** Le Conseil a accusé réception de l'accord politique signé entre les deux pays afin de créer la réserve de biosphère transfrontalière Mont-Viso/Territoire de biosphère Mont-Viso, suite à la recommandation du CIC-MAB à sa 25e session.
83. Le Conseil a recommandé que cette proposition soit utilisée comme modèle pour les propositions de réserves de biosphère transfrontalières. Il a donc décidé que ce site soit **approuvé**.
84. **Alpes de Minami (Japon).** La superficie totale de ce site est de 302 474 ha, comprenant une aire centrale de 24 970 ha, une zone tampon de 72 389 ha et une aire de transition de 205 115 ha. Ce site est constitué d'une région montagneuse, entourée des deux côtés par les fleuves Fuji et Tenryu, qui s'écoulent vers le sud.
85. Il comprend les monts Koma, les monts Akaishi (appelés ci-après les « Alpes de Minami ») et les monts Ina. Parmi les espèces végétales recensées à plus de 800 mètres d'altitude dans

les Alpes de Minami, on dénombre 138 familles et 1 635 espèces de trachéophytes, 51 familles et 248 variétés de mousses et 15 familles et 98 espèces de lichens. La flore des Alpes de Minami se caractérise par une répartition relictuelle des espèces végétales qui ont migré vers le sud le long de l'archipel japonais durant la période glaciaire, lorsqu'il était encore rattaché au continent. La faune dans cette région comprend 15 familles et 39 espèces de mammifères, 35 familles et 102 espèces d'oiseaux, 4 familles et 9 espèces de reptiles, 4 familles et 9 espèces d'amphibiens, 4 familles et 10 espèces de poissons, 16 familles et 45 espèces de mollusques, et 179 familles et 2 871 espèces d'insectes.

86. Les hautes montagnes, qui sont la principale attraction du site, ont empêché les interactions entre les régions situées sur les contreforts des Alpes de Minami. Par conséquent, en tant que bien commun de ces montagnes, ces interactions entre régions seront renforcées, la protection et l'utilisation durable de ce superbe environnement naturel seront encouragées de manière conjointe, et une région attractive sera créée, qui s'appuiera sur la beauté naturelle des Alpes de Minami.
87. Le Conseil a salué la qualité de la proposition. Il a décidé que ce site soit **approuvé** et a encouragé les autorités nationales à mettre au point des programmes de développement durable élaborés afin de renforcer les objectifs de la réserve de biosphère.
88. **Ak-Zhayik (Kazakhstan)**. Le Conseil s'est félicité de cette nouvelle candidature du Kazakhstan. Le site proposé occupe principalement les zones humides du delta de l'Oural et les territoires adjacents le long de la côte de la mer Caspienne, qui se trouvent sur l'une des plus grandes routes migratoires, allant de l'Eurasie – en passant par la mer Caspienne et la mer Noire – à l'Afrique de l'Est. Sa superficie totale est de 396 346 ha, comprenant une aire centrale de 36 577 ha, une zone tampon de 129 769 ha et une aire de transition de 230 000 ha. L'aire proposée est inscrite sur la Liste des zones humides d'importance internationale de la Convention de Ramsar et constitue un site de rassemblement pour plus de 240 espèces d'oiseaux migrateurs, parmi lesquelles 110 espèces d'oiseaux aquatiques, dont 18 espèces spécialement protégées. La région représente par ailleurs un site de nidification pour environ 70 espèces d'oiseaux aquatiques, dont 8 sont des objets naturels spécialement protégés. Le site abrite également un oiseau rare – le pélican frisé (*Pelicanus crispus*, VU) – dont la colonie compte plus de 600 couples nicheurs (12 % de la population mondiale).
89. Le site proposé se situe sur les terres du district de Makhambet et de la ville d'Atyrau, dans la région d'Atyrau. Ses 11 communautés comptent plus de 17 000 habitants, dont 98 % sont kazakhs et 2 % sont russes, tatars ou originaires d'autres ethnies. La densité de population est de 23 habitants par km². L'économie de la région est axée sur la pêche et la production animale. Le site comprend des paysages productifs, favorables à l'élevage ainsi qu'à la pêche et à la chasse.
90. Le Conseil a pris note de la soumission d'un plan de gestion couvrant la zone de transition et mettant l'accent sur le développement durable. Les autorités nationales sont encouragées à envisager de fusionner les deux zones en créant un corridor écologique entre elles. Le Conseil a décidé que ce site soit **approuvé** sous réserve de la mise en œuvre de cette recommandation.
91. **Katon-Karagay (Kazakhstan)**. La réserve de biosphère de Katon-Karagay proposée se situe dans la partie supérieure des rivières Bukhtarma, Belaya Berel et Chyornaya Berel, comprenant les pentes sud des chaînes de Listvyaga et de Katunskiy (avec le sommet oriental du mont Belukha), les chaînes de la rive gauche de la rivière Bukhtarma : Sarymsakty, Tarbagatay (partie sud de l'Altai) et l'Altai méridional. La section nord comprend une partie de la chaîne de Katunskiy, avec des altitudes allant de 2 000 à 4 506 mètres (mont Belukha) ; la partie sud s'étend de 850 m (vallée de la rivière Bukhtarma) à 3 487 m (chaîne de l'Altai

méridional). Parmi les herbes et fleurs de prairie abondantes figurent plus d'un millier de plantes supérieures vasculaires ainsi que des mousses, des lichens et des champignons. La flore de l'Altaï du Kazakhstan comprend 2 450 espèces réparties en 693 genres et 131 familles. L'Altaï méridional comprend 2 052 espèces, soit 83,8 % du nombre total d'espèces de l'Altaï du Kazakhstan, réparties en 608 genres (87,7 %) et 116 familles (88,5 %). La superficie totale représente 1 631 940 ha, comprenant une aire centrale de 126 432 ha, une zone tampon de 855 508 ha et une aire de transition de 650 000 ha.

92. La population locale, qui vit dans l'aire de transition de la réserve de biosphère proposée, pratique principalement l'élevage de bovins, de moutons, de chevreuils, de chevaux et de cerfs de Sibérie. La production agricole est une activité complémentaire et les principales plantations sont occupées par le fourrage, les herbes vivaces et annuelles et les cultures de céréales fourragères (orge, avoine) pour l'alimentation des vaches, des cerfs de Sibérie, des chevaux et des moutons durant la période hivernale. Les fermes privées sont majoritaires dans le secteur de l'élevage dans la région. La plupart de ces fermes comptent un petit nombre d'animaux – moins de 40 moutons. Dans la structure d'aménagement du territoire, les plus grandes terres agricoles se situent dans le district rural de Belovskiy (39,6 %), les terres un peu plus petites dans les districts ruraux de Korobikhinskiy (14,5 %) et de Belkaragay (12,2 %), et les plus petites dans les districts ruraux de Urylskiy, Zhambylskiy, Chernovinskiy et Katon- Karagayskiy (de 7,9 à 9 %).
93. Le Conseil a pris note de l'élaboration d'un plan de gestion complet et détaillé comprenant l'aire centrale, la zone tampon et l'aire de transition. Le Conseil a décidé que ce site soit **approuvé**.
94. **Crocker Range (Malaisie).** Le site proposé couvre une superficie de 350 584 ha et se situe dans le sud du Parc de Kinabalu (un site du patrimoine mondial) à Sabah. L'aire centrale couvre 144 492 ha, comprenant le Parc national de Crocker Range (CRP) d'une superficie de 139 919 ha et trois réserves forestières légalement protégées, d'une superficie totale de 4 573 ha. Une aire de 60 313 ha est délimitée en tant que zone tampon, et l'aire de transition couvre 145 779 ha. L'aire centrale telle que décrite dans le formulaire de candidature est couverte d'une végétation naturelle dont les espèces sont écologiquement reliées. La flore a fait l'objet d'un nombre d'études limité. Toutefois, six placettes permanentes dédiées au suivi écologique ont été mises en place et plus de 300 espèces végétales ont été recensées en août 2011.
95. Deux espèces de rafflésie endémiques se trouvent dans la Crocker Range. Au total, 737 espèces végétales ont été répertoriées sur le mont Trus Madi, dans la partie est de la chaîne. En ce qui concerne la faune, on dénombre parmi les espèces recensées dans le CRP et ses environs 101 mammifères, 259 oiseaux, 47 reptiles, 63 amphibiens et 42 poissons d'eau douce. Le CRP abrite également quelques espèces menacées, telles que l'orang-outan, l'ours malais et la panthère nébuleuse. La fonction de développement et la fonction d'appui logistique de cette réserve de biosphère proposée sont clairement décrites. La participation et l'implication de la communauté et des autorités locales dans la conception et la gestion de la réserve de biosphère ont également été détaillées. La question de la présence d'une communauté locale dans l'aire centrale a été mentionnée et présentée comme étant sujette à controverse. Les autorités estiment toutefois que les activités humaines durables sont importantes, même à l'intérieur des parcs. La Loi a donc été modifiée pour intégrer la communauté au sein du CRP sous certaines conditions (Section 59 (1) (g) de la Loi sur les parcs de 1984, amendement de 2007). Un règlement local non officiel appelé « système Tagal » est utilisé comme « instrument culturel » pour la pratique de la pêche durable. Environ 76 villages – soit 19 % de l'ensemble des villages du site proposé – utilisent actuellement le système Tagal, et ce règlement non officiel a été intégré à la Loi de 2003 sur la pêche en eau douce et l'agriculture à Sabah

96. Le Conseil a félicité les autorités nationales pour cette candidature bien préparée. Il a noté l'importance de ce site pour la conservation de la biodiversité et félicité les autorités nationales d'avoir largement fait participer les communautés locales au processus de candidature de ce site. Elles sont encouragées à poursuivre le suivi des activités des habitants dans l'aire centrale afin de s'assurer que les fonctions de conservation ne soient pas compromises. Le Conseil a décidé que ce site soit **approuvé**.
97. **Brighton et Lewes Downs (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du nord)**. Le Conseil s'est félicité de cette proposition de réserve de biosphère du Royaume-Uni, la première depuis 1977, qui se situe sur la côte sud-est de l'Angleterre et qui comprend la ville de Brighton. Le site proposé couvre une superficie de 38 921 ha. Il comprend une partie du Parc national des South Downs et compte 371 500 habitants permanents. Les collines crayeuses constituent le principal paysage terrestre de la région, avec une côte dominée par d'impressionnantes falaises de craie à l'est et par une plaine urbanisée à l'ouest. Le Conseil a reconnu la valeur écologique de ce site qui abrite plus de 200 espèces figurant sur les listes de conservation internationales (UICN et CITES de la CE) et plus d'un millier d'espèces locales rares. En raison de la diversité de ses habitats naturels rares, de son riche patrimoine et de la proximité de Londres, le tourisme est un secteur particulièrement important pour ce site, qui peut accueillir jusqu'à 12 millions de visiteurs par an. Les autres activités économiques sont l'agriculture et la pêche commerciale en mer.
98. Le Conseil a salué les efforts déployés afin de promouvoir le développement durable dans la région ainsi que la participation d'une grande variété de parties prenantes aux connaissances et expériences variées à sa gestion, et a souligné en particulier la collaboration active du Partenariat de la biosphère de Brighton et Hove et Lewes Downs, qui encourage la coopération locale au moyen d'initiatives telles que la campagne « HERE HERE ». Ce partenariat a été créé spécifiquement afin d'obtenir le statut de réserve de biosphère de l'UNESCO et se compose d'un large éventail d'organismes publics, éducatifs, communautaires, volontaires et du secteur privé.
99. Le Conseil a reconnu la grande qualité de cette proposition et a décidé que le site de Brighton et Lewes Downs soit **approuvé** en tant que réserve de biosphère.
100. **Bioma Pampa-Quebradas del Norte (Uruguay)**. Le Conseil s'est félicité de la nouvelle soumission de cette proposition par les autorités uruguayennes. La réserve de biosphère proposée couvre une superficie de 110 882 ha et comprend une mosaïque d'écosystèmes variés, parmi lesquels une forêt primaire de jungle subtropicale, qui représente le vestige le plus méridional de l'environnement de la « Forêt atlantique ». Le biome de la pampa est riche en prairies tempérées et représente une aire de nidification importante pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Toutefois, seulement 0, 7% des prairies sont actuellement protégées et l'écosystème fait face à d'importantes menaces pour sa conservation.
101. Parmi les rares espèces d'amphibiens et de reptiles dans la région, on trouve le crapaud d'Uruguay (*Hyla uruguayana*), le crapaud de Devincenzi (*Melanophryniscus devincenzii*) et le crotale sud-américain (*Crotalus durissus terrificus*). La réserve de biosphère proposée compte également un petit nombre d'habitants qui vivent dans des villages de dix à quinze habitations, dans un environnement rural. Les villageois sont pour la plupart de petits exploitants qui pratiquent des activités agricoles. Le développement socioculturel de la réserve de biosphère proposée sera lié à la promotion et au renforcement des traditions des gauchos.
102. Le Conseil a **approuvé** le site et a demandé aux autorités nationales les informations suivantes :
- de soumettre une carte contenant un zonage plus détaillé ;

- de fournir un plan de gestion dans un délai d'un an à compter de la notification de l'approbation ;
 - d'envisager une plus grande coordination avec la réserve de biosphère de la Forêt atlantique.
103. Le Conseil a ajouté qu'il existait une réelle possibilité de créer une réserve de biosphère transfrontière avec la Réserve de biosphère de la Forêt atlantique au Brésil.
104. **Réserve de biosphère transfrontière d'Ohrid-Prespa (République d'Albanie/ex-République yougoslave de Macédoine).** Le Conseil s'est félicité de cette proposition de réserve de biosphère transfrontière de l'Albanie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, située dans les régions d'Ohrid et de Prespa. Le paysage de la réserve transfrontière proposée est un ensemble équilibré de plans d'eau (les lacs d'Ohrid et Prespa) entourés de montagnes, avec des plaines bordant les limites externes des territoires (qui s'étendent sur trois pays : Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine et Grèce). Avec une superficie totale de 446 244 ha et une population totale d'environ 455 000 habitants, l'aire proposée comprend une partie du lac d'Ohrid et ses environs dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, qui figurent actuellement sur la Liste du patrimoine mondial, ainsi qu'une partie du lac d'Ohrid en Albanie, qu'on envisage actuellement d'inclure en tant qu'extension possible du site du patrimoine mondial existant, le « Patrimoine naturel et culturel de la région d'Ohrid ».
105. Le Conseil a reconnu la forte participation des institutions locales durant le processus de candidature et s'est félicité du plan visant à créer une plate-forme d'échange d'expériences sur les aires protégées entre les experts, les professionnels et la population locale. Le Conseil a noté avec satisfaction la décision d'adopter une approche en deux temps dans le processus de candidature de la réserve de biosphère transfrontière « laissant les portes ouvertes » à la Grèce pour lui permettre de le rejoindre dès que possible.
106. Le Conseil a décidé que la désignation de l'aire en tant que réserve de biosphère transfrontière **soit approuvée** et considérée comme une première étape, et a encouragé les deux pays concernés à poursuivre le dialogue avec la Grèce afin que la création d'une réserve de biosphère transfrontière du bassin versant réunissant les trois pays constitue la seconde étape du processus, dans la mesure où il serait bénéfique pour l'approche de gestion du bassin versant et de l'écosystème que tous les pays partageant cet écosystème collaborent et travaillent ensemble.
107. **Sila (Italie).** Le Conseil s'est félicité de la nouvelle soumission de cette proposition, qui avait été différée en 2013. Il a reconnu que le site contenait une grande variété d'environnements et d'habitats naturels et qu'en raison de ses caractéristiques morphologiques et géographiques, il abritait un millier d'espèces de plantes vasculaires et plus de 210 espèces de vertébrés. C'est un point chaud de grande importance pour la région biogéographique méditerranéenne, choisi par l'UICN et le WWF comme centre mondial de diversité végétale. La réserve de biosphère proposée se situe en Calabre, dans le sud de l'Italie, et s'étend sur 357 294 ha et 71 communes, comptant près de 230 000 résidents permanents. L'agriculture est une activité traditionnelle mais depuis quelques années, le tourisme de nature joue un rôle fondamental dans l'économie locale, le site attirant plus de 500 000 visiteurs par an.
108. Le Conseil s'est félicité des initiatives visant à impliquer les parties prenantes durant la phase de préparation de la candidature ainsi que de la création de l'assemblée de partenariat. Le Conseil a noté les progrès réalisés en termes d'harmonisation des outils de planification existants, l'élaboration d'un Plan de développement économique et social à long terme du Parc national de la Sila et de sa zone contiguë (PPES), ainsi que la mise en place de l'Observatoire MAB-Sila.

109. Le Conseil a accusé réception des informations supplémentaires demandées par le Comité consultatif, félicité les autorités italiennes pour la qualité des informations communiquées, et décidé que le site soit **approuvé**.
110. **Tadami (Japon)**. Le Conseil s'est félicité de cette proposition qui comprend un site d'une superficie totale de 78 032 ha, dont une aire centrale de 3 557 ha, une zone tampon de 51 333 ha et une aire de transition de 23 142 ha. Le site se situe à l'est des monts d'Echigo, à l'ouest de la préfecture de Fukushima, dans la partie sud de la région de Tohoku à Honshu. Géographiquement, il comprend des hautes montagnes de plus de 600 m, des moyennes montagnes de 400 à 600 m, des basses montagnes de 200 à 400 m, un plateau de graves et les plaines inondables des bassins des rivières Tadami et Ina.
111. En termes de flore, 140 familles et 1 109 espèces de trachéophytes ont été confirmées dans la ville de Tadami, qui représente environ 96 % du site de Tadami proposé. Les espèces animales répertoriées dans près de 96 % du site comprennent 15 familles et 32 espèces de mammifères, 44 familles et 145 espèces d'oiseaux, 6 familles et 13 espèces d'amphibiens et 4 familles et 10 espèces de reptiles. Plus de 2 000 espèces d'insectes sont confirmées.
112. En 2007, la ville de Tadami a annoncé le lancement de l'initiative « La capitale de dame Nature », invitant les résidents locaux à reconnaître l'importance du vaste environnement naturel de la région de Tadami en tant qu'héritage des prochaines générations. Cette annonce a été diffusée à l'intérieur et à l'extérieur de la ville, et la municipalité s'efforce de mettre en œuvre chaque mesure proposée.
113. Sur la base des informations supplémentaires reçues, le Conseil a pris note de la révision du zonage, qui comprend désormais une seule catégorie de zone tampon. Le Conseil a décidé que ce site soit **approuvé**.

Candidatures différées

114. **Recommandation générale pour l'Algérie** Le Conseil s'est félicité de la candidature des réserves de biosphère de Belezma, de Tlemcen et de Theniet El Had. Il s'est félicité des efforts déployés par l'Algérie dans la préparation de ces trois dossiers. Suite à l'examen de ces candidatures, le Conseil a vivement recommandé que les autorités algériennes vérifient la conformité de leurs parcs nationaux aux critères des réserves de biosphère, notamment en ce qui concerne le zonage. Les autorités sont encouragées à solliciter le soutien du Secrétariat du MAB et du Bureau de l'UNESCO au Caire afin d'organiser un atelier de renforcement des capacités sur les réserves de biosphère et d'améliorer leurs dossiers de candidature.
115. **Belezma (Algérie)**. Le Conseil s'est félicité de cette proposition qui couvre l'actuel Parc national de Belezma, situé dans la province de Batna, sur les contreforts des monts de Belezma. Couvrant quelque 26 250 ha, Belezma abrite une flore et une faune riches, parmi lesquelles plusieurs espèces sont endémiques et/ou menacées, et offre des possibilités d'utilisation traditionnelle des terres, de tourisme et de loisirs. Toutefois, le Conseil a conclu que le chevauchement total du parc national avec le zonage de la future réserve de biosphère n'était pas optimal, et qu'il n'était pas entièrement conforme au cadre statutaire.
116. Le Conseil a donc décidé que la proposition soit différée et que les autorités algériennes envisagent de soumettre une candidature révisée sur la base des suggestions suivantes :

- la réserve de biosphère proposée devrait s'étendre hors du parc national afin de mieux prendre en compte les questions et les partenaires du développement économique et urbain, notamment les organismes publics et privés ;
- la lisibilité des cartes devrait être améliorée, notamment en ce qui concerne le zonage ;
- des informations supplémentaires devraient être fournies sur la participation des communautés locales à la gestion du site proposé ;
- un plan de gestion pour une grande réserve de biosphère ainsi qu'un système de suivi et d'évaluation de l'efficacité de la gestion devraient être préparés, avec une attention particulière pour le secteur du tourisme.

117. **Les Monts de Tlemcen (Algérie).** Le Conseil s'est félicité de cette proposition couvrant l'actuel Parc national de Tlemcen, situé dans la province de Tlemcen, qui abrite une riche biodiversité, des sites archéologiques importants, des paysages culturels et des grottes accueillant un grand nombre de visiteurs. Toutefois, le Conseil a conclu que le chevauchement total du parc national avec le zonage de la future réserve de biosphère n'était pas optimal, et qu'il n'était pas entièrement conforme au Cadre statutaire.

118. Le Conseil a donc décidé que la proposition soit différée et que les autorités algériennes envisagent de soumettre une candidature révisée sur la base des suggestions suivantes:

- la réserve de biosphère proposée devrait s'étendre hors du parc national afin de mieux prendre en compte les questions et les partenaires du développement économique et urbain, notamment les organismes publics et privés ;
- la lisibilité des cartes devrait être améliorée, notamment en ce qui concerne le zonage;
- des informations supplémentaires devraient être fournies sur la participation des communautés locales à la gestion du site proposé ;
- un plan de gestion pour une grande réserve de biosphère ainsi qu'un système de suivi et d'évaluation de l'efficacité de la gestion devraient être préparés, avec une attention particulière pour le secteur du tourisme.

119. **Theniet El Had (Algérie).** Le Conseil s'est félicité de cette proposition qui couvre l'actuel Parc national de Theniet El Had, situé dans le massif de l'Ouarsenis, à l'ouest de l'Atlas central algérien. Ce site abrite plusieurs espèces végétales d'intérêt régional, national ou international. Toutefois, le Conseil a conclu que le chevauchement total du parc national avec le zonage de la future réserve de biosphère n'était pas optimal, et qu'il n'était pas entièrement conforme au Cadre statutaire.

120. Le Conseil a donc décidé que la proposition soit différée et que les autorités algériennes envisagent de soumettre une candidature révisée sur la base des suggestions suivantes :

- la réserve de biosphère proposée devrait s'étendre hors du parc national afin de mieux prendre en compte les questions et les partenaires du développement économique et urbain, notamment les organismes publics et privés ;
- la lisibilité des cartes devrait être améliorée, notamment en ce qui concerne le zonage ainsi qu'en termes de données biophysiques et géologiques et de données relatives à la végétation ;
- des informations supplémentaires devraient être fournies sur la participation des communautés locales à la gestion du site proposé ;
- un plan de gestion pour une grande réserve de biosphère ainsi qu'un système de suivi et d'évaluation de l'efficacité de la gestion devraient être préparés.

121. **Réserve naturelle nationale de Hanma (Chine).** Le site proposé couvre une superficie totale de 107 348 ha et comprend une aire centrale de 46 510 ha, une zone tampon de 37 250 ha et une aire de transition de 23 588 ha. Ce site, qui se trouve en Mongolie intérieure, est décrit comme la principale région de Taïga en Chine. La végétation naturelle est intacte en raison des interactions très limitées avec l'homme. La forêt tempérée froide à conifères

est le type de forêt le mieux préservé en Chine et présente une haute valeur scientifique. La végétation joue un rôle important dans la protection des ressources en eau, la purification de l'eau, le maintien de la sûreté écologique dans la région de Heilongjiang et de la rivière Jiliu He, ainsi que dans la protection des espèces sauvages rares.

122. Les produits forestiers de ce site, tels que les myrtilles et autres fruits sauvages, contribuent au développement socioéconomique des communautés de la région. Le tourisme est un domaine à exploiter. La réserve naturelle de Hanma a cherché un moyen de renforcer les ressources touristiques pour en faire un secteur clé. Les autorités considèrent que le développement du tourisme écologique dans la réserve naturelle de Hanma aura un intérêt non seulement économique, mais aussi environnemental, social et paysager. À travers la fonction d'appui logistique, il est prévu que le site proposé collabore avec des universités, des collèges et des instituts de recherche afin d'étudier de manière conjointe les fonctions structurelles et les processus de succession des systèmes écologiques forestiers et des écosystèmes de zone humide qu'il renferme. Il est également prévu de définir un plan pratique de développement maîtrisé et d'exploitation durable s'assurant que les différentes structures écologiques ne soient pas affectées.
123. Le Conseil a examiné les informations additionnelles soumises par les autorités. Il a aussi noté que le zonage, en particulier en ce qui concerne les fonctions de la zone tampon et de l'aire de transition, nécessite une amélioration eu égard aux critères fixés par le cadre statutaire du réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil a donc décidé que cette candidature soit différée et a fortement encouragé les autorités à soumettre une nouvelle proposition répondant aux questions soulevées ci-dessus.
124. **Samothrace (Grèce).** Le Conseil s'est félicité de la nouvelle soumission de cette proposition qui avait été différée en 2012. Le site proposé se trouve dans la mer Égée et comprend l'ensemble de l'île de Samothrace, couvrant une surface totale de 22 853 ha. Le site est une île montagneuse dont le plus haut sommet s'élève à 1 611 m au-dessus du niveau de la mer, et qui est la deuxième plus haute île de la mer Égée. Le terrain montagneux offre une diversité d'habitats qui abritent un grand nombre d'espèces grâce à deux types de microclimats : une partie nord plus humide et couverte de végétation, et une partie sud plus sèche et typiquement méditerranéenne. La présence humaine très ancienne sur l'île, depuis la préhistoire, a façonné des paysages culturels et laissé de nombreux monuments d'intérêt international, qui en font un lieu touristique très apprécié de nos jours. On compte 2 860 résidents permanents, dont les principales activités sont l'agriculture et les échanges commerciaux. Le Conseil s'est félicité de la participation d'associations locales à la conception de la candidature du site.
125. Toutefois, le Conseil a considéré que le zonage ne répondait toujours pas aux critères, le statut juridique de l'aire centrale n'étant pas encore clairement défini, et qu'il fallait encore définir la structure d'administration et de financement de l'aire proposée. Il a encouragé les autorités grecques à répondre à ces questions et à travailler sur le zonage, l'administration et le budget, ainsi qu'à solliciter le soutien du Secrétariat du MAB et du réseau régional EuroMAB. Le Conseil a décidé que la candidature de ce site soit différée.
126. **Delta du Pô (Italie).** Le Conseil s'est félicité de cette proposition de candidature concernant un site au nord de l'Italie, qui couvre 139 398 ha et 16 municipalités comptant 120 000 habitants. L'aire proposée présente est une plaine façonnée sous l'action du Pô et par les activités humaines récentes. C'est le seul delta existant en Italie, constitué d'un ensemble de bras de rivières, de systèmes de dunes côtières et de formations sableuses, de lagons, d'étangs de pêche, de marais, de dunes fossiles, de canaux et de forêts de pins maritimes, de vastes zones humides saumâtres et de terres cultivées dominées par la riziculture. Ces paysages confèrent au site une identité unique et abritent un patrimoine de biodiversité

exceptionnel en raison de la diversité de leurs habitats. La réserve de biosphère du delta du Pô proposée est une destination touristique majeure, et le tourisme constitue l'une des principales activités économiques pour les communautés locales, avec l'agriculture et la pisciculture. Le Conseil a noté avec satisfaction les efforts visant à impliquer les parties prenantes locales dans le processus de consultation.

127. Toutefois, le Conseil a considéré que le statut et la gestion de l'aire centrale devaient être précisés. Il a noté que le Conseil de coordination institutionnelle s'appuyait sur des tables rondes techniques thématiques mais que le processus de prise de décisions au sein de ce conseil n'était pas clair. Il a par ailleurs noté que la structure d'administration était très complexe et qu'elle ne semblait pas gérable, et qu'aucune vision commune de l'aire proposée n'avait été définie. La valeur ajoutée de la réserve de biosphère est incertaine, dans la mesure où la plupart des activités prévues dans le Plan d'action renvoient à des plans de gestion existants ayant force obligatoire (Natura 2000, Plan environnemental du Parc régional vénitien du delta du Pô, Plan régional du delta du Pô « Piano d'Area – Regione Veneto »). En ce qui concerne les projets de recherche, le Conseil a déploré l'absence d'études dans le domaine des sciences sociales dans l'ensemble de la région, en particulier si l'on tient compte du fait que la plupart de l'aire proposée est constituée de systèmes agricoles. Enfin, la réserve de biosphère proposée étant principalement constituée de zones humides ou de terres cultivées irriguées, le Conseil a noté le manque d'informations sur les questions et les enjeux relatifs à la gestion de l'eau ainsi que l'insuffisance du débat sur la qualité de l'eau.
128. Le Conseil a décidé que la candidature de ce site soit différée et a fortement encouragé le pays à soumettre une nouvelle proposition répondant aux questions soulevées ci-dessus.
129. **Alpes de Ledro et Judicaria (Italie).** Le Conseil s'est félicité de cette proposition des autorités italiennes. L'aire proposée se situe dans la région de Trente, au nord de l'Italie, entre le site du patrimoine mondial des Dolomites et le célèbre lac de Garde, et couvre une superficie totale de 47 427 ha. Le site est représentatif du versant sud des Alpes orientales centrales, comprenant différents habitats non pollués (prairies alpines, forêt, pâturages, landes) ainsi que des cultures traditionnelles. Sa situation stratégique contribue à la richesse de la biodiversité et à la création d'un corridor nord-sud à travers les Alpes, assurant une continuité territoriale entre les aires protégées de la vallée du Pô et des Alpes du Nord. L'aire proposée comprend deux sites autour du lac de Ledro et du lac de Carera désignés sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit également d'un endroit très apprécié pour le tourisme, qui constitue la principale ressource économique pour une population permanente de 15 845 habitants. Le Conseil a pris note de l'existence d'un réseau de recherche et des nombreux efforts de promotion et de communication déployés dans l'aire proposée, mais il a toutefois noté avec inquiétude la pétition transmise au Secrétariat du MAB de l'UNESCO par de nombreux citoyens des municipalités et villes concernées.
130. Le Conseil s'est interrogé sur la pertinence du zonage, notamment sur le statut de protection des aires centrales, ainsi que sur le rôle de l'aire de transition en tant que corridor écologique entre les deux aires centrales. Il a également considéré que les principaux travaux de recherche présentés étaient axés sur les aspects de conservation et qu'il semblait y avoir des conflits avec les chasseurs de l'aire proposée. Il a noté l'absence d'une description claire du système d'administration et de prise de décisions de l'aire proposée, ainsi que d'informations complètes sur le fonctionnement de l'administration. Le Comité s'est par ailleurs demandé comment le tourisme serait géré et comment le nouveau plan du parc serait intégré au site proposé.
131. Le Conseil a décidé que la candidature des Alpes de Ledro et Judicaria soit différée. Le Conseil a encouragé les autorités italiennes à prendre en compte les questions ci-dessus et

à consulter toutes les parties prenantes locales afin d'obtenir leur plein soutien en faveur de la désignation de l'aire proposée en tant que réserve de biosphère.

132. **Aksou-Jabagly (Kazakhstan).** Le site proposé se situe à l'extrémité occidentale des Talassky Alatau, au sud de Karataou, dans le Tien Shan occidental. La superficie totale du site est de 357 734 ha. L'aire centrale s'étend sur 131 934 ha, la zone tampon sur 25 800 ha et l'aire de transition sur 200 000 ha. Le site abrite 48 % du nombre total des espèces d'oiseaux dans la région, 72,5 % des vertébrés, 221 des 254 variétés de champignons, 63 des 80 variétés de mousse et 15 des 17 espèces végétales, ainsi que 114 des 180 formations végétales du Tien Shan occidental.
133. Les terres de la région sont principalement utilisées pour l'agriculture, dont il existe différents types : dans la zone de culture pluviale, des cultures céréalières (blé et orge) ; sur les terres arables irriguées, des cultures fourragères (maïs, trèfle, alfalfa). Les populations locales élèvent généralement du bétail, des moutons (mérinos sud-kazakh), des chèvres, des chevaux (trotteurs et Donskaya) et de la volaille (poulets et dindes). Actuellement, le territoire de la zone tampon est visité par les chercheurs et les amateurs de flore et de faune, ainsi que par des touristes ordinaires. À travers 10 itinéraires de tourisme scientifique et éducatif, les visiteurs se déplacent dans la réserve sur des pistes et des routes, et utilisent comme aires de repos les camps de base déjà construits et les sites de camping traditionnels. À l'heure actuelle, bien qu'Aksou-Jabagly fasse partie des sites touristiques les plus réputés au monde pour l'observation des oiseaux, le potentiel de l'écotourisme à des fins éducatives n'est pas encore suffisamment développé.
134. Les autorités ont fourni des informations complémentaires comme demandé par le Comité consultatif. Le Conseil a différé la proposition et demandé aux autorités de soumettre une nouvelle proposition dans laquelle l'aire centrale serait entièrement entourée d'une zone tampon. Il a également demandé :
- d'élargir la zone tampon pour la protection de l'aire centrale ;
 - d'entreprendre des activités qui pourraient renforcer les fonctions de développement durable du site ;
 - de préparer et soumettre un plan de gestion comprenant l'aire centrale, la zone tampon et l'aire de transition ;
 - d'envisager la possibilité de créer une réserve de biosphère transfrontière avec les pays voisins.
135. **Lac Inle (Myanmar).** Le Conseil s'est félicité de cette première candidature d'une réserve de biosphère au Myanmar. Couvrant une superficie totale de 561 199 ha, le site se trouve dans le district de Taunggyi, dans le sud de l'État Shan. L'aire centrale couvre 29 178 ha, la zone tampon 114 041 ha, et l'aire de transition 417 980 ha. L'écosystème de zone humide du lac Inle abrite 267 espèces d'oiseaux, parmi lesquelles 82 espèces d'oiseaux de marais et 43 espèces de poissons d'eau douce, de loutres et de tortues. En outre, les poissons d'eau douce des marais intérieurs constituent la principale source de protéines pour les habitants d'Inle.
136. Outre son importance écologique, le lac Inle est également unique en ce qui concerne les caractéristiques socioculturelles de ses habitants locaux, dans la façon dont ils ont adapté leur mode de vie et leurs moyens de subsistance à leur environnement biophysique. La plupart d'entre eux gagnent leur vie au moyen de méthodes traditionnelles de culture hydroponique, de pêche et de rotation des cultures. Les agriculteurs pratiquent l'un des types de culture les plus répandus au monde, l'agriculture sur île flottante, qu'on appelle localement « Yechan » et qui est une forme de culture hydroponique.

137. Le lac Inle et son bassin versant fournissent plusieurs services écosystémiques dont les populations locales dépendent directement ou indirectement, notamment : un air pur, une eau propre, un climat plus frais, la tranquillité et la sérénité, des réserves de poisson, des ressources écotouristiques et des destinations touristiques, une partie du système d'approvisionnement en eau de la centrale hydroélectrique, des modes de vie durables et un soutien communautaire. Un nombre important de personnes (60 000) résident dans l'aire centrale de la réserve de biosphère du lac Inle proposée.
138. Le Conseil a noté avec préoccupation l'importante population humaine dans l'aire centrale. Il a indiqué qu'en ce qui concerne la délimitation d'une aire centrale, le nombre d'habitants devrait être limité au minimum. Il a donc demandé aux autorités de reclasser, lorsque cela est possible, les aires centrales non habitées dans la catégorie de zone tampon. Le Conseil a recommandé de limiter les visites touristiques dans cette zone afin de garantir ses objectifs de conservation et de protection. Il a en outre prié les autorités de maintenir strictement les activités de subsistance de la population au sein de l'aire centrale, s'il y en a, au niveau traditionnel.
139. Le Conseil a différé la proposition et encouragé les autorités à soumettre une nouvelle proposition conforme à ses recommandations.
140. **Karakoram Pamir (Pakistan)**. Le site proposé se caractérise par de hauts sommets abruptes et déchiquetés, des glaciers s'étendant à perte de vue, des prairies et des pâturages alpins, des parcelles éparses de forêts de conifères et de bouleaux, de hautes vallées verdoyantes et des gorges étroites et profondes. Il contient la plus grande masse glaciaire du monde en dehors des pôles, sous la forme du plus long système glaciaire au monde, comprenant 40 grands glaciers et de nombreux autres plus petits. Les principaux glaciers de Karakoram sont Siachen, Batura, Baltoro, Biafo, Hisper, Hoper, Kuksil, Yazghil, Momhil, Malanguti.
141. Le site proposé couvre une superficie totale de 2 569 000 ha dont une aire centrale de 1 132 700 ha, une zone tampon de 671 800 ha et une aire de transition de 764 800 ha. L'écosystème typiquement montagnoux de la chaîne de Karakoram abrite une riche biodiversité et présente une importance socio-écologique considérable ainsi qu'un intérêt en termes de conservation de la biodiversité aux niveaux local, national, régional et mondial. Du point de vue biologique, l'aire fait partie de la région phytogéographique d'Asie centrale et compte plus de 400 espèces de flore allant des herbes et graminées endémiques aux forêts de conifères. Parmi les espèces de faune, les mammifères sont dominants et la réserve de biosphère proposée est connue pour abriter de nombreux spécimens de 33 espèces de mammifères importantes au niveau mondial, dont certaines sont menacées et d'autres sont endémiques à la région de Karakoram.
142. Le Conseil a pris note de la soumission de cette candidature et reconnu les efforts constants du Pakistan afin d'accroître le nombre de ses réserves de biosphère. Tout en reconnaissant la richesse de sa faune et de sa flore ainsi que son importance socio-écologique considérable et son intérêt en termes de conservation de la biodiversité à tous les niveaux, le Conseil a observé que les parties nord et est de l'aire centrale n'étaient pas entourées d'une zone tampon et d'une aire de transition, tel que cela est recommandé dans le Cadre statutaire pour les réserves de biosphère. Par ailleurs, le plan de gestion des deux parcs nationaux formant l'aire centrale de la réserve de biosphère proposée risque de ne pas être adapté à cette dernière. Le Conseil a recommandé d'intégrer la gestion des trois zones dans le plan de gestion de la réserve de biosphère proposée.
143. Le Conseil a par conséquent différé la proposition et demandé aux autorités de soumettre une nouvelle proposition tenant compte des questions ci-dessus.

144. **Daghestansky (Fédération de Russie).** Le Conseil s'est félicité de cette candidature qui se situe en République du Daghestan et qui comprend 207 600 ha. Le site proposé se compose de deux sections – la « baie de Kizlyar » et « Sarykum Barchans » – qui abritent une grande biodiversité d'écosystèmes marins, côtiers, de steppes désertiques et de contreforts arides. Le Conseil a pris note que cette région contient l'une des plus grandes routes migratoires d'oiseaux d'Eurasie ainsi qu'un grand nombre d'espèces de flore et de faune. La réserve de biosphère proposée compte 1 200 résidents permanents, dont les principales activités sont l'agriculture, l'élevage et la pêche.
145. Le Conseil a considéré que le zonage proposé avec les deux sections n'était pas apte à remplir les critères et à garantir le bon fonctionnement de la réserve de biosphère proposée. Il a donc différé la proposition et a encouragé les autorités russes à soumettre une nouvelle proposition comprenant un zonage qui puisse réunir les deux sections, et à prouver la conduite de recherches scientifiques en matière de gestion, d'éducation et de sensibilisation ainsi que l'existence d'un processus et d'une administration participatifs pour l'ensemble de la zone. Le Conseil a décidé de différer la proposition.
146. **Mur-Drave-Danube (Serbie).** Le Conseil s'est félicité de cette candidature de la Serbie dans le cadre de la future proposition de Réserve de biosphère transfrontière Mura-Drava-Danube qui couvre cinq pays – l'Autriche, la Croatie, la Hongrie, la Serbie et la Slovénie – et qui constitue une deuxième étape après la désignation en 2012 de la Réserve de biosphère transfrontière Mura-Drava-Danube partagée par la Hongrie et la Croatie. Le site proposé se trouve au nord-ouest de la Serbie et s'étend sur 176 635 ha. Situé en majeure partie dans des zones alluviales récentes et anciennes de la plaine centrale du Danube, la réserve de biosphère proposée est une mosaïque composée principalement de vestiges d'anciennes plaines alluviales et de paysages créés par l'homme, façonnés par l'agriculture et les installations humaines. La plaine alluviale comprend des forêts alluviales, des marais, des roselières, des habitats d'eau douce, des zones humides alluviales ainsi que des forêts protégées contre les inondations qui ont modifié de manière significative la dynamique hydrologique. L'aire de la réserve de biosphère proposée abrite 147 405 habitants vivant dans 26 communautés, dont les principales activités sont l'agriculture, l'exploitation forestière et l'industrie.
147. Le Conseil a félicité les autorités serbes pour la qualité de la proposition. Il a pris note que la proposition de réserve de biosphère transfrontière Mura-Drave-Danube est une initiative de cinq pays ayant signé une déclaration ministérielle en 2011, stipulant que rien dans la Déclaration ou dans un acte ultérieur ne peut affecter de quelque manière que ce soit la délimitation entre les États signataires.
148. Le Conseil a pris note des débats sur les frontières nationales qui ont lieu au niveau international entre la Croatie et la Serbie. Il a considéré que la réserve de biosphère transfrontière était un instrument unique permettant de traduire la mission et la vision du Programme MAB en un programme de coopération en faveur de la paix, de l'échange scientifique et de la gestion partagée des écosystèmes. Le Conseil a fermement encouragé la poursuite de la collaboration scientifique et technique sur le terrain entre les cinq pays, ainsi que l'organisation de réunions régulières au sein du conseil de coordination créé par ces derniers. Il a également pris note du soutien du WWF dans le processus de candidature.
149. Le Conseil a accusé réception des informations fournies par les autorités serbes à la demande du Comité consultatif sur le rôle du panel scientifique au sein du conseil de coordination de la réserve de biosphère proposée and sur la manière dont les différents projets et résultats de recherche seront intégrés dans le fonctionnement de la réserve de biosphère proposée.

150. Le Conseil a différé la proposition et demandé aux autorités de soumettre une nouvelle proposition en utilisant le formulaire de candidature pour les réserves de biosphère transfrontières et comprenant la carte de zonage conjoint de la totalité de la future réserve de biosphère transfrontière, telle qu'approuvée par les cinq pays.
151. **Réserve de biosphère en grappe de Gouritz (Afrique du Sud).** Le Conseil s'est félicité de cette proposition très bien préparée et documentée d'une réserve de biosphère « en grappe » relativement vaste (3 184 723,5 ha). Il a pris note de son caractère unique au niveau mondial, dans la mesure où il s'agit du seul endroit au monde où convergent trois points chauds de biodiversité reconnus (Fynbos, Karoo succulent et Maputaland-Tongoland-Albany). L'aire comprend également une composante côtière/marine (1 % de l'aire centrale) qui sert d'habitat de reproduction pour les espèces marines. Elle englobe trois unités du site du patrimoine mondial de l'UNESCO.
152. Le processus de candidature de la réserve de biosphère, qui a démarré en 2005, a été hautement participatif. La réserve de biosphère proposée fait face à de profondes difficultés socioéconomiques (taux de chômage élevé, pauvreté généralisée, vastes établissements informels sans services adéquats, augmentation des taux de VIH et de criminalité) qu'elle pourra atténuer en créant des modèles locaux d'entreprises en faveur des pauvres et en développant les emplois liés à la biodiversité.
153. Le nombre de travaux de recherche officiels et publiés qui ont été conduits dans la région de Gouritz a augmenté ces dernières années. La réserve de biosphère proposée aura un rôle essentiel à jouer dans la compilation d'une base de données et la mise en place d'un système de suivi. Des activités de sensibilisation et de formation aux questions environnementales sont mises en œuvre dans les écoles depuis des années. La structure d'administration a été créée depuis la dernière soumission, mais des informations complémentaires sont nécessaires.
154. Le Conseil a accusé réception des informations complémentaires satisfaisantes concernant le mécanisme de financement durable et la structure de gouvernance, tel que recommandées par le Comité consultatif. Toutefois, il a noté que le schéma de zonage très complexe n'était pas conforme aux exigences du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.
155. Par conséquent, le Conseil a différé la proposition et a fortement encouragé les autorités à soumettre une nouvelle proposition contenant un schéma de zonage fonctionnel qui soit conforme aux exigences du Cadre statutaire.
156. **Magaliesberg (Afrique du Sud).** Le Conseil s'est félicité de la nouvelle soumission de cette proposition très cohérente et bien documentée concernant une région située entre les villes de Pretoria et Johannesburg à l'est et Rustenburg à l'ouest. Cette région est dotée de paysages splendides, de caractéristiques naturelles uniques, d'un riche patrimoine naturel et culturel et d'une biodiversité et d'un intérêt archéologique importants. La réserve de biosphère proposée comprend le « Berceau de l'humanité », qui fait partie d'un site du patrimoine mondial vieux de 4 millions d'années.
157. Les principales activités du site proposé sont l'agriculture, l'exploitation minière et le tourisme. Le site jouxte d'importantes infrastructures urbaines dont l'impact sera réduit grâce au plan de gestion de la réserve de biosphère. Le Conseil a noté avec satisfaction que le processus de consultation visant à délimiter l'aire de la réserve de biosphère avait été achevé depuis la dernière soumission.

158. Le Conseil a pris note avec satisfaction des informations complémentaires fournies suite à sa précédente recommandation concernant la région de Pelindaba. Le Conseil a félicité les autorités d'avoir révisé le zonage qui exclut désormais le centre nucléaire de Pelindaba et ses environs de la réserve de biosphère proposée.
159. Toutefois, le schéma de zonage de la zone tampon et de l'aire de transition de la réserve de biosphère proposée n'a pas été révisé. Le Conseil a donc différé la proposition. Le Conseil a fortement encouragé les autorités à soumettre une nouvelle proposition contenant un schéma de zonage amélioré s'agissant des aires centrales et des zones tampons, afin de satisfaire aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.
160. **Massif d'Anaga (Espagne).** Le Conseil s'est félicité de cette candidature de l'Espagne. Le site se trouve dans la partie nord-est de Ténérife, aux Canaries. Il représente la plus ancienne formation géologique de l'île et s'élève à 1 024 m d'altitude. Cette région est une unité écologique séparée du reste de l'île. Elle présente des espaces géographiques variés allant des aires urbaines situées sur la côte jusqu'au sommet. En termes de valeur environnementale, elle comprend des spécificités culturelles remarquables d'intérêt local, régional, national et international.
161. La proposition est un exemple de collaboration, principalement entre différentes instances administratives municipales (Cabildo Insular de Tenerife, les conseils de trois municipalités des îles Canaries et la Fondation Santa Cruz durable). La proposition a également reçu le soutien d'une communauté locale. Toutefois, le Comité consultatif a fermement recommandé que les aires marines et côtières soient incluses dans cette proposition afin de souligner la relation entre l'écosystème marin/côtier et l'écosystème intérieur dans la candidature de cette réserve de biosphère. Le Comité consultatif a en outre prié les autorités de soumettre leur approbation officielle.
162. Les autorités nationales n'ont pas soumis les informations complémentaires recommandées par le Comité consultatif. Le Conseil a donc décidé de différer la proposition.

Candidatures refusées

163. **Corridor Milan-Ticino (Italie).** Le Conseil a pris note de cette proposition concernant un site qui se trouve dans la partie sud-ouest de la plaine entourant la ville de Milan, au nord de l'Italie. La superficie totale du site proposé est de 15 755 ha, comprenant principalement des champs cultivés, ponctués de fermes typiques du paysage de la vallée du Pô. Les vastes plaines cultivées, associées aux fermes traditionnelles, aux centres urbains et aux terrains boisés constituent les principaux éléments du paysage. Le réseau fascinant de canaux et de sources conçu par l'homme représente aujourd'hui un paysage culturel riche en biodiversité. Le site compte environ 130 000 résidents permanents, dont les principaux moyens de subsistance sont l'industrie et le secteur des services.
164. Le Conseil a noté avec appréciation que le système de gestion de la réserve de biosphère proposée avait pour objectif de limiter le processus d'urbanisation et de développer l'écotourisme et les systèmes agricoles durables. La réserve de biosphère proposée pourrait constituer un exemple de mise en œuvre d'un développement durable appliqué à un écosystème agricole. Le Conseil a toutefois considéré que l'absence de statut de protection juridique de l'aire centrale, la justification insuffisante de la délimitation de la zone tampon et de l'aire de transition, l'absence d'implication des parties prenantes et les lacunes du processus de définition de la structure d'administration et de prise de décisions affaiblissaient l'ensemble du projet.

165. Le Conseil a donc considéré que le site n'était pas conforme aux critères du Cadre statutaire et a refusé la proposition.
166. Le Conseil a recommandé aux autorités italiennes d'examiner si d'autres désignations, comme celles des Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) de la FAO, pourraient mieux correspondre à leurs objectifs.

Extensions, changements de nom ou modifications du zonage de réserves de biosphère approuvés par le Conseil

167. **Réserve de biosphère de la lagune Oca du Río Paraguay (Argentine) extension et changement de nom.** Le Conseil a pris note de cette proposition d'extension soumise par l'Argentine, qui fait suite aux recommandations faites par le Conseil international de coordination en 2000 visant à étendre l'aire centrale, la zone tampon et l'aire de transition, leurs dimensions actuelles ne permettant pas à la région de remplir les trois fonctions d'une réserve de biosphère.
168. La nouvelle aire proposée intégrera la ville de Formosa, la lagune de Herradura et le Riacho Salado jusqu'à Misión Laishí, à travers un corridor de biodiversité et de culture appelé « Le chemin de l'eau », qui traversera la rivière Paraguay et ses affluents. La superficie totale passera d'environ 12 000 ha à 61 763,39 ha. La nouvelle dénomination proposée pour la réserve de biosphère est « Lagune Oca et Herraduras du Río Paraguay ».
169. Le Conseil a approuvé l'extension et la nouvelle dénomination. Il a demandé aux autorités nationales :
- de soumettre des cartes plus précises concernant l'extension effective des aires et l'extension proposée ;
 - de réévaluer l'importance de la zone tampon le long de la rivière en tant qu'élément visant à relier les paysages et contribuer à la conservation de la biodiversité et à la restauration écologique dans les environnements urbains, ruraux et naturels ;
 - d'élaborer un plan de gestion pour la réserve de biosphère modifiée.
170. **Réserve de biosphère de la Rhön (Allemagne), extension.** Le Conseil s'est félicité de la proposition des autorités allemandes d'étendre ce site désigné en 1991. La réserve de biosphère de la Rhön, qui fait partie de la chaîne de montagnes centrale allemande, comprend une région montagneuse formée par l'activité volcanique durant l'ère tertiaire. Avec l'extension de 58 113 ha, la réserve de biosphère comprendra une superficie totale de 243 323 ha (avec un gradient d'altitude de 770 m, allant d'environ 180 m à 950 m au-dessus du niveau moyen de la mer). Son caractère et sa beauté uniques créent une grande variété de paysages abritant des espèces endémiques telles que l'escargot marin de la Rhön (*Bythinella compressa*), le chat sauvage (*Felis silvestris*), le tétras lyre (*Tetrao tetrix*) et le milan royal (*Milvus milvus*). En octobre 2010, la population de la réserve de biosphère s'élevait à 135 285 habitants, la plupart vivant dans des communautés rurales.
171. Le Conseil a félicité les autorités allemandes pour cette proposition d'extension bien préparée, et a considéré que cette dernière était conforme aux critères du Cadre statutaire. Le Conseil a donc approuvé l'extension.
172. **Réserve de biosphère de Shiga Highland (Japon), extension.** Le Conseil a pris note de la proposition d'extension de cette réserve de biosphère désignée en 1980. La superficie de l'aire centrale est la même que lors de la première désignation de cette réserve de biosphère ; la zone tampon s'étend sur 17 569 ha, ce qui représente une augmentation de 58 %, et la nouvelle délimitation de l'aire de transition comprend 12 021 ha.

173. Le Conseil a félicité les autorités nationales pour avoir délimité une aire de transition du site, et approuvé l'extension. Le Conseil a demandé aux autorités nationales de soumettre un plan de gestion révisé couvrant le site élargi.
174. **Réserve de biosphère Mancha Húmeda (Espagne), extension.** Le site s'étend sur une plaine vallonnée située entre 600 et 700 m au-dessus du niveau de la mer, remplie de dépôts de l'époque tertiaire et ponctuée d'un grand nombre de zones humides résultant des crues saisonnières des rivières et des nombreuses remontées d'eau de l'aquifère Manchego dans les dépressions, appelées dans la région « yeux ».
175. Le Conseil s'est félicité de cette proposition d'extension soumise par l'Espagne. La réserve de biosphère a été désignée en 1980 et a soumis un rapport d'examen périodique en 2002. Suite à l'évaluation de cet examen périodique, le Comité a considéré que le fonctionnement de cette réserve de biosphère n'était pas pleinement conforme aux critères du Cadre statutaire pour les réserves de biosphère, et que le site était victime d'une surexploitation des ressources en eau. Le Comité consultatif avait estimé que l'approche intégrée d'une réserve de biosphère s'avérait néanmoins le meilleur moyen de lutter contre ce qui menaçait les ressources en eau, et avait recommandé aux autorités espagnoles d'améliorer le plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère afin d'y intégrer les aspects de conservation et d'utilisation durable, en veillant notamment à l'utilisation durable des ressources en eau et à l'élaboration d'une structure de coordination associant toutes les parties prenantes.
176. L'extension élargit considérablement l'aire de transition et comprend quelques réajustements des zones tampons et des aires centrales, faisant passer leur superficie de 25 000 ha à 418 087 ha. Cette proposition d'extension et de redélimitation marque une amélioration significative permettant de mieux protéger les zones humides non reliées grâce à leur désignation en tant qu'aires centrales entourées de zones tampons et d'une aire de transition homogène intégrant les zones de développement urbain. Le Conseil a approuvé cette extension et a recommandé que l'aire de transition soit élargie dans la partie sud-est du site.
177. **Réserve de biosphère de Montseny (Espagne) extension.** Le Conseil a pris note de la proposition d'extension de la réserve de biosphère de Montseny, qui se situe en Espagne. Le site est une réserve de biosphère de première génération qui a été désignée en 1978. Les nouvelles limites de l'aire centrale et des zones tampons suivent celles du Parc naturel de Montseny approuvées en 2008. L'extension comprend également les aires de transition qui n'étaient pas incluses jusqu'alors. Le Conseil a noté que cette proposition d'extension faisait suite à deux précédents rapports d'examen périodique, dont le dernier avait été reçu en 2011. En 2011, le Conseil avait encouragé les autorités nationales à fournir des informations complémentaires sur le plan de gestion de la réserve de biosphère et sur sa mise en œuvre. Cette proposition d'extension détaillée décrit le processus d'harmonisation des différents plans et structures de gestion, conformément aux précédentes recommandations. Par ailleurs, la proposition d'extension a été conçue en étroite consultation avec les communautés locales et avec le soutien de la municipalité.
178. Le Conseil a accusé réception de l'approbation officielle des autorités nationales et de l'identification des autorités de gestion de la réserve de biosphère, tel que recommandé par le Comité consultatif, et a approuvé l'extension.

Retrait de sites

179. Le Président a informé le CIC-MAB qu'à la suite d'examens périodiques et de consultations avec les différentes parties prenantes, deux pays ont décidé de retirer des sites du Réseau

mondial des réserves de biosphère, ceux-ci ne répondant plus aux critères énoncés à l'article 4 du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

180. Le Royaume-Uni a retiré la Réserve de biosphère de la côte nord du Norfolk (désignée en 1976) et l'Autriche a retiré la Réserve de biosphère du Gossenköllersee (désignée en 1977) et la Réserve de biosphère de Gurgler Kamm (désignée en 1977) du Réseau mondial des réserves de biosphère.
181. Avec 13 nouvelles réserves de biosphère dont 2 réserves de biosphère transfrontières ajoutées au Réseau mondial des réserves de biosphère (WNBR) et 3 réserves retirées, le RMRB se compose désormais de 631 réserves de biosphère, parmi lesquelles 14 réserves de biosphère transfrontières dans 119 pays et les premiers sites dans 2 nouveaux pays, à savoir l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

XI. Informations actualisées concernant la stratégie de sortie

182. Présentant ce point, la représentante du Secrétariat a rappelé la décision prise par le CIC-MAB à sa 25e session en 2013. Elle a rappelé que l'objectif premier était d'améliorer la crédibilité et la qualité du Réseau mondial des réserves de biosphère et indiqué que la stratégie de sortie concernait 266 sites dans 76 pays. Elle a rendu compte de la mise en œuvre de la première et de la deuxième étape de la stratégie pour les sites n'ayant jamais soumis de rapport d'examen périodique, ni répondu aux recommandations reçues du CIC-MAB (catégorie A). Le Secrétariat avait envoyé 41 lettres à 41 pays concernant des sites n'ayant jamais soumis de rapport d'examen périodique, et 14 lettres à 14 pays concernant des sites n'ayant jamais répondu aux recommandations. Le Secrétariat avait envoyé 17 lettres de premier rappel aux pays qui n'avaient pas répondu. Il avait aussi adressé 43 lettres à 43 pays qui étaient tenus d'envoyer avant la fin de 2015 un rapport apportant la preuve que le site satisfaisait aux critères requis (catégorie B). La représentante du Secrétariat a donné des indications sur la répartition régionale et rappelé le calendrier clairement défini. Elle a aussi mentionné l'aide qui était disponible, si nécessaire, auprès du Secrétariat du MAB et des bureaux régionaux de l'UNESCO, ainsi que des réseaux régionaux.
183. Chacun des États membres qui ont pris la parole s'est félicité de la mise en œuvre de la stratégie de sortie, et du caractère très détaillé de son processus et de son calendrier, et a remercié le Secrétariat pour le travail déjà accompli. Des questions ont été posées sur le lien entre la stratégie de sortie et l'évaluation du Plan d'action de Madrid, concernant plus précisément la raison pour laquelle certains pays n'avaient pas répondu et sur le fait que certains sites étaient "déconnectés" du RMRB comme indiqué dans le rapport sur l'évaluation du Plan d'action de Madrid. Il a été rappelé que la stratégie de sortie prévoyait expressément que, à chaque étape, les différentes parties concernées seraient contactées et informées, y compris la délégation permanente auprès de l'UNESCO, la commission nationale pour l'UNESCO et le comité national du MAB. Le Secrétariat a indiqué aussi qu'il était en étroite liaison avec les délégations auprès de l'UNESCO de façon à s'assurer que chacun connaît le processus de la stratégie de sortie et que l'information est transmise aux contacts compétents. Certains délégués ont fait des observations concernant le temps très court (30 mois) imparti au processus de la stratégie de sortie depuis l'envoi de la première lettre par le Secrétariat du MAB. Ils ont demandé que l'on s'adapte avec souplesse aux contextes sociaux et culturels particuliers, notamment à l'égard des États membres qui faisaient preuve de bonne volonté et se montraient résolus à satisfaire aux critères. Des délégués ont rappelé que le Cadre statutaire avait été approuvé en 1996 et le Plan d'action de Madrid en 2008 et que cela représentait un engagement à long terme pour tous les pays participant au Programme MAB. Il a été convenu que le calendrier défini dans la stratégie de sortie ne serait pas modifié à ce stade. Il a été également convenu que le CIC-MAB

examinerait les progrès accomplis lors de sa prochaine réunion, à la lumière des examens périodiques et des autres éléments d'information fournis par les pays. En réponse aux questions concernant le type de soutien que le Secrétariat du MAB pouvait apporter, il a été dit que celui-ci, ainsi que les collègues des bureaux régionaux de l'UNESCO étaient à la disposition des pays et des sites pour les faire bénéficier de leur assistance technique et de leur expertise.

XII. Examen périodique de réserves de biosphère et suivi des recommandations

184. Le Secrétariat a présenté ce point en indiquant que 88 rapports d'examen périodique et 41 rapports de suivi avaient été examinés par le Comité consultatif sur les réserves de biosphère à sa dernière session. Cette somme de travail considérable n'était pas habituelle et était en lien avec les réponses des pays aux lettres envoyées par le Secrétariat du MAB concernant la mise en œuvre de la Stratégie de sortie. Quarante-trois rapports d'examen périodiques qui avaient été examinés étaient des réponses directes des pays contactés.
185. Le Secrétariat a rappelé aux délégués que l'examen périodique était un processus d'auto-évaluation, et que le Comité consultatif avait formulé ses recommandations sur la base des informations fournies par les pays. En outre, il a mentionné le fait que de nombreux pays avaient utilisé les formulaires actualisés pour établir leur examen périodique, notamment le formulaire d'examen périodique des réserves de biosphère transfrontières, ce qui avait facilité l'évaluation des critères pour le site concerné. Dans ce contexte, il a rendu hommage à Robert Barbault, ancien Président du Comité national français du MAB, qui avait dirigé le groupe de travail chargé d'actualiser les formulaires de proposition d'inscription et d'examen périodique, et qui était malheureusement décédé en décembre 2013. Il a informé les délégués qu'à sa dernière session, le Comité consultatif s'était assuré que chaque recommandation indique clairement si le site respectait ou non les critères du Cadre statutaire, dans le cadre de la Stratégie de sortie.
186. Le rapporteur du Bureau du CIC-MAB a ensuite présenté les résultats des délibérations du Bureau, qui s'était penché sur les recommandations par catégorie, lesquelles étaient surlignées de différentes couleurs dans les tableaux figurant aux annexes 1 et 2 du document de sorte de faciliter les discussions. Ces catégories incluaient : a) les sites qui répondait aux critères, ce que le Conseil devait officiellement reconnaître, conformément au paragraphe 4 de l'article 9 du Cadre statutaire ; b) les sites qui ne répondaient pas aux critères, et qui nécessitaient la prise de mesures supplémentaires (paragraphe 5 de l'article 9 du Cadre statutaire) ; c) et trois sites pour lesquels le Bureau du CIC-MAB n'était pas d'accord avec les recommandations du Comité consultatif et proposait un texte révisé pour approbation par le Conseil du MAB. Deux recommandations concernaient des sites sur le point de finaliser leur rapport et/ou d'être modifiés.
187. Le Conseil a formellement reconnu les sites qui étaient conformes aux critères du Cadre statutaire. Les représentants de plusieurs pays ont pris la parole après l'adoption de recommandations concernant des sites spécifiques que le Conseil avait estimé ne pas répondre aux critères, afin de faire part de leurs inquiétudes et de préciser quelques éléments. Les inquiétudes concernaient notamment les délais serrés pour la remise des informations supplémentaires et des éclaircissements, délais qui étaient mentionnés dans la lettre envoyée par le Secrétariat transmettant les recommandations du Comité consultatif. Tous les pays avaient indiqué s'engager pour répondre aux critères et avaient fait part de la nécessité d'adopter une certaine souplesse dans l'application des critères en fonction de certains contextes et de la complexité des questions juridiques et de gouvernance. L'observateur d'une délégation avait fait part de son désaccord avec les recommandations formulées pour certains de ses sites.

188. Il a été rappelé que la date limite de soumission des rapports visant à montrer qu'un site répondait aux critères de l'article 4 du Cadre statutaire était la même pour tous, et que cette date était fixée au 30 septembre 2015 conformément à la mise en œuvre de la Stratégie de sortie. D'autre part, il a été confirmé que l'examen périodique était un processus de dialogue interactif et que les pays étaient encouragés à envoyer au Secrétariat du MAB toutes informations et précisions supplémentaires qu'ils jugeaient nécessaires, pour qu'elles puissent être communiquées au Comité consultatif, lequel pouvait alors évaluer efficacement le site et prendre en considération toute contrainte spécifique. Il a également été rappelé que le Secrétariat était disponible pour aider les pays à mettre en œuvre la recommandation. L'Égypte a offert d'aider tout pays du réseau ArabMAB ayant besoin d'un soutien technique dans le cadre du processus d'examen périodique.

Réserve de biosphère du Tassili N'Ajjer (Algérie)

189. Le Conseil s'est félicité du rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère du Tassili N'Ajjer, créée en 1986. Cette réserve de biosphère se situe dans la partie sud-est du Sahara algérien. Bien qu'étant importante pour la conservation de la biodiversité, la réserve est surtout connue pour ses particularités archéologiques, historiques, culturelles et géologiques – la raison de sa désignation en tant que parc national et site du patrimoine mondial. Ses gravures et peintures rupestres de grands animaux tels que l'hippopotame et le buffle sont de renommée internationale, et le tourisme y constitue une importante source de revenus.
190. Bien que reconnaissant la qualité du travail entrepris ces dernières années dans la réserve de biosphère, le Conseil a conclu que le site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire. Pour satisfaire à ces critères, les autorités algériennes sont invitées à envisager d'élargir la réserve de biosphère en dehors du parc national, en délimitant précisément la zone tampon et l'aire de transition. Une carte devrait indiquer clairement les trois zones de la réserve de biosphère. La réserve de biosphère élargie devrait s'accompagner d'un plan de gestion intégrée faisant participer les communautés locales et le secteur privé, qui pourrait chercher à établir des synergies entre les différentes désignations de conservation de la réserve. Après avoir pris les mesures nécessaires, les informations devraient être reçues par le Secrétariat au plus tard le 30 septembre 2015.

Réserve de biosphère de Chréa (Algérie)

191. Le Conseil s'est félicité du rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Chréa, créée en 2002. Située dans le massif de l'Atlas à environ 50 km au sud-ouest d'Alger, la capitale, la réserve joue un rôle essentiel en tant que réservoir d'eau pour les zones urbaines et renferme en outre plusieurs écosystèmes rares et menacés, caractéristiques des montagnes du nord de l'Atlas. Superposée au Parc national de Chréa, la réserve de biosphère de Chréa abrite également des cultures variées (cultures arabe, andalouse et berbère).
192. Bien que reconnaissant la qualité du travail entrepris ces dernières années dans la réserve de biosphère de Chréa, le Conseil a conclu que le site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire. Pour satisfaire à ces critères, les autorités algériennes sont invitées à envisager d'élargir la réserve de biosphère en dehors du parc national, en délimitant précisément la zone tampon et l'aire de transition. Une carte devrait indiquer clairement les trois zones de la réserve de biosphère. La réserve de biosphère élargie devrait s'accompagner d'un plan de gestion intégrée faisant participer les communautés locales et le secteur privé. Les mesures nécessaires ayant été prises, les informations devraient être reçues par le Secrétariat au plus tard le 30 septembre 2015.

Réserve de biosphère de Riacho Tuquito (Argentine)

193. Le Conseil s'est félicité de ce premier examen périodique de la réserve de biosphère de Riacho Tuquito, créée en 2000. La réserve de biosphère a suivi un Système de contrôle

indirect, par le biais des aires de gestion opérationnelle et des rapports des autorités du parc national situées dans l'aire centrale. La réserve de biosphère a réussi à obtenir la collaboration et le soutien de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), du Réseau ibéro-américain de Forêts Modèles, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ainsi que d'autres programmes. La gestion intégrée et le développement durable sont appliqués afin de réduire la dégradation sociale, économique et environnementale dans le Grand Chaco américain.

194. Le Conseil a noté que cette réserve de biosphère répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a recommandé que les autorités nationales élaborent un plan de gestion qui intègre les paysages de l'aire centrale, de la zone tampon et de l'aire de transition (végétation du Chaco et riparienne) à ceux des aires d'exploitation agricole et forestière. Le Conseil a également recommandé de définir un budget fixe pour les activités de la réserve de biosphère et d'identifier ses coordonnateurs.

Réserve de biosphère de Las Yungas (Argentine)

195. Le Conseil s'est félicité de ce premier examen périodique de la réserve de biosphère de Las Yungas, créée en 2002. Il a noté avec satisfaction que le processus d'examen avait fait participer différents acteurs : les municipalités, le gouvernement provincial et national, des représentants autochtones, des universités, des ONG et le secteur privé. Le Conseil a félicité les autorités nationales pour les activités entreprises, qui sont conformes à la Stratégie de Séville (1995) et qui contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid (2008-2013) et du Plan d'action d'IberoMAB (2010-2020). Il a également apprécié le fait que la réserve de biosphère collabore avec la réserve de biosphère de Noroeste (Argentine) et avec la réserve de biosphère de la Forêt atlantique (Brésil).
196. Le Conseil a considéré que la réserve de biosphère ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire pour les réserves de biosphère, et a recommandé aux autorités de prendre les mesures suivantes et d'en communiquer les résultats au Secrétariat au plus tard le 30 septembre 2015 :
- élaborer un plan de gestion pour l'ensemble de la réserve ;
 - définir une zone tampon et une aire de transition pour la région de Barilu ;
 - définir une aire de transition pour l'aire centrale de Potrero de Yala ;
 - intégrer une vision paysagère des trois zones (aire centrale, zone tampon et aire de transition) qui permette d'identifier des mesures adéquates de conservation de la diversité biologique et culturelle des sites naturels, agricoles et urbains.

Réserve de biosphère transfrontalière du W (Bénin, Burkina Faso, Niger)

197. Le Conseil s'est félicité de ce premier examen périodique de la réserve de biosphère transfrontalière du W, créée en 2002. Il a noté avec satisfaction que ce rapport complet, basé sur les résultats d'un processus de consultation national multipartite, avait été élaboré conjointement par les autorités administratives chargées des aires protégées respectives au Bénin, au Burkina Faso et au Niger. Le Conseil a salué le cadre de coopération internationale, régionale et nationale qui fournit des ressources humaines et financières considérables et met en place une collaboration scientifique pour le fonctionnement de la réserve de biosphère transfrontalière. Toutefois, la création de mécanismes de financement durables devrait être envisagée afin d'assurer la pérennité des résultats des soutiens internationaux actuels.
198. Le Conseil a salué la proposition d'élargir la zone tampon de 99 500 à 409 000 ha. Il a félicité les autorités pour avoir créé des équipes de patrouille conjointes transfrontalières placées sous un commandement unique, ce qui permet de renforcer la fonction de conservation de la réserve de biosphère. Il a également pris acte des différents programmes bénéficiant à la population (création d'emplois verts, infrastructures, programme de partage

des bénéfiques) et de la création d'un Conseil de développement pour la réserve de biosphère. Outre les études biologiques, les aspects culturels et archéologiques font l'objet de travaux approfondis.

199. Toutefois, le Conseil a estimé que l'intégration des trois fonctions au niveau transfrontalier devait encore être améliorée en vue d'appliquer les recommandations de Pampelune sur les réserves de biosphère transfrontalières. Il a donc recommandé aux autorités de :
- mettre en place une structure de coordination représentant les différentes administrations et la communauté scientifique ainsi que les autorités chargées des aires protégées, les représentants des communautés locales, les ONG, les groupes concernés, notamment les jeunes, et le secteur privé, en la dotant d'un secrétariat permanent et d'un budget consacré à son fonctionnement ;
 - finaliser la mise à jour du Plan de gestion au niveau transfrontalier et en envoyer un exemplaire au Secrétariat du MAB.
200. Ces éléments devraient parvenir au Secrétariat avant le 30 septembre 2015.

Réserve de biosphère de l'escarpement du Niagara (Canada)

201. Le Conseil s'est félicité du second rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère désignée en 1990. Il a considéré que cette dernière répondait aux critères du Cadre statutaire pour les réserves de biosphère.
202. Le Conseil a estimé que la réserve de biosphère ne devrait pas faire passer le statut des zones de « protection de l'escarpement » de celui de zone tampon à celui d'aire centrale avant que le statut juridique de cette nouvelle aire centrale ne soit accordé en 2015. En ce qui concerne l'aire de transition, le Conseil a recommandé que la réserve de biosphère envisage la possibilité d'étendre ses frontières au-delà de l'actuel Parc de l'escarpement du Niagara, afin d'étudier les possibilités de coopération avec les autorités des bassins versants adjacents. Le Conseil a en outre recommandé aux autorités canadiennes de :
- promouvoir la fonction de développement durable de la réserve de biosphère sur la base d'une vision plus équilibrée entre les besoins humains et la conservation de la nature ;
 - préciser le leadership en termes de planification du développement durable ;
 - faire en sorte que les parties prenantes travaillent en plus étroite collaboration ;
 - mettre en place un réseau de collaboration avec les municipalités, les entreprises privées, les organismes publics, les communautés des premières nations, les ONG et les propriétaires terriens ;
 - renforcer la collaboration avec les autres réserves de biosphère canadiennes mais aussi avec les réserves de biosphère d'autres pays, en particulier celles appartenant au Réseau EuroMAB ;
 - promouvoir les bénéfiques et la connaissance des fonctions des réserves de biosphère auprès des communautés locales et des institutions chargées du développement et de la protection de la nature.
203. Les mesures nécessaires ayant été prises, les informations devraient être reçues par le Secrétariat au plus tard le 30 septembre 2015

Réserve de biosphère du lac Dalai (Chine)

204. Le Conseil s'est félicité de ce premier rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère du lac Dalai, qui a été désignée en 2002. Il a félicité les autorités nationales pour leur implication dans la gestion de cette réserve de biosphère, comme en témoigne l'affectation régulière de fonds à cette fin. Les principales activités économiques de cette réserve de biosphère sont l'élevage et la pêche. La production de poisson a toutefois diminué dans la région, tandis que l'écotourisme s'est développé. Le Conseil a noté la réduction de la densité de population dans la région et prié les autorités nationales de fournir

des explications à ce sujet. Il a également recommandé que les communautés locales participent activement à la gestion de la réserve de biosphère. Le Conseil félicite les autorités pour leur rapport d'examen périodique bien documenté.

205. Le Conseil a conclu que cette région répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de Wudalianchi (Chine)

206. Le Conseil s'est félicité de ce rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Wudalianchi, qui a été désignée en 2003. Cette réserve de biosphère se situe dans le nord-est de la Chine, à proximité de la Russie. Ce site fait partie du Réseau mondial des géoparcs. Le Conseil félicite les autorités nationales pour avoir amélioré la gestion et la coordination de la réserve de biosphère. Il a noté la création du Comité de gestion du site pittoresque de Wudalianchi, qui est chargé de la planification, de la protection, du suivi, de la recherche scientifique, du tourisme, du développement, de la construction et de la gestion de la réserve. Il a également noté qu'un comité de coordination composé de représentants de l'ensemble des parties prenantes avait été créé en 2006. Le Conseil a par ailleurs pris note du déplacement des établissements humains de l'aire centrale et des zones tampons vers l'aire de transition. Les principales activités économiques dans l'aire de transition sont la production d'eau minérale, l'écotourisme et l'agriculture verte.

207. Le Conseil a félicité les autorités pour leur rapport d'examen périodique bien préparé. Il a conclu que ce site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de Yading (Chine)

208. Le Conseil s'est félicité du rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère qui a été désignée en 2003. Il a pris note du rapport bien préparé, qui a été établi à l'issue de vastes consultations avec les scientifiques, les professionnels locaux et les communautés locales. Le Conseil a noté le développement accru de l'écotourisme. Les autorités nationales ont été félicitées pour avoir achevé le plan de gestion de la réserve de biosphère en 2005.

209. Le Comité a noté avec satisfaction qu'au cours des dix dernières années qui ont suivi la création de la réserve, il n'y avait eu aucun feu de forêt, aucun accident de pollution environnementale majeur ni aucune perturbation grave des ressources au sein de la réserve ; les espèces végétales menacées ainsi que les animaux rares, comme les gnous, les léopards, les cerfs porte-musc nains, les saros, les petits pandas, les ours bruns, les gorals, les daims tachetés et les cerfs du Sichuan, ont été protégés efficacement. Par ailleurs, les écosystèmes sont restés stables et la couverture végétale a augmenté de manière significative.

210. Il a conclu que cette réserve de biosphère répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil a recommandé que les communautés locales participent aux processus de prise de décisions concernant la gestion de la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère de Moravie méridionale (République tchèque)

211. Le Conseil s'est félicité du premier examen périodique de la réserve de biosphère de Moravie méridionale, qui a été désignée en 2003. Le Conseil a félicité les autorités tchèques pour leur rapport périodique très bien préparé. Il a pris note du fait que ce site est géré par une ONG axée sur les partenaires, la réserve de biosphère de Moravie méridionale, qui est une société d'intérêt général. Il a salué cette structure de gestion innovante de la réserve de biosphère, axée sur la participation directe des parties prenantes et sur une prise de décision équilibrée.

212. Le Conseil a noté avec satisfaction la coopération entre les différentes parties prenantes, fondée sur des partenariats. Il a également salué les différents projets axés sur la conservation de la biodiversité, le développement durable, la promotion du tourisme et la restauration des habitats. Il a pris note également du travail intensif en réseau et du partage de connaissances et d'expériences avec d'autres réserves de biosphère au niveau international.
213. Parmi les projets fructueux, le Conseil a relevé le site Web interactif, la création et la restauration de bio-centres et d'un système territorial de stabilité écologique, des projets d'« élimination des risques environnementaux » qui pourraient être partagés avec d'autres réserves de biosphère.
214. Le Conseil a pris note de la modification de la superficie de la réserve de biosphère suite à l'utilisation de technologies SIG modernes. Il a noté que le zonage était établi et que la réserve de biosphère s'employait à l'améliorer dans le cadre d'un projet international d'échange d'informations.
215. Le Conseil a considéré que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.
216. Le Conseil a encouragé la coopération avec d'autres réserves de biosphère partagées entre plusieurs pays. Il a également recommandé de préparer des plans de recherche comprenant des études socioéconomiques et l'évaluation des impacts du tourisme. Le Conseil a recommandé que la réserve de biosphère de Moravie méridionale serve de modèle de structure de gestion axée sur les parties prenantes.

Mont Paektu (République populaire démocratique de Corée)

217. Le Conseil s'est félicité de ce second rapport périodique concernant la réserve de biosphère du Mont Paektu, qui a été désignée en 1989. Cette réserve se situe sur le champ de lave entourant le Mont Paektu, au nord du pays. En tant que paysage volcanique, elle se caractérise sur le plan écologique par la distribution verticale nette des écosystèmes alpins et forestiers et sa destruction par des éruptions volcaniques, ainsi que par des processus de restauration et de formation du sol et par le processus naturel de l'écosystème.
218. Le Conseil a noté que le premier rapport d'examen périodique avait été soumis en 2001. Il a salué les efforts déployés par les autorités afin de respecter les dernières recommandations du CIC-MAB, et pris note de la soumission d'un plan de travail pour la réserve de biosphère. Les autorités sont priées d'élaborer un plan de gestion global et de renforcer la participation de la communauté locale.
219. Le Conseil a considéré que ce site est conforme aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a encouragé les autorités à renforcer la collaboration scientifique et les activités de sensibilisation.

Réserve de biosphère de l'archipel de la Guadeloupe (France)

220. Le Conseil s'est félicité du premier rapport périodique présenté pour la réserve de biosphère de l'archipel de la Guadeloupe depuis sa création en 1992. Le site comprend des parties terrestres et marines et ses limites sont les mêmes que celles du Parc national de la Guadeloupe. Le Conseil a salué l'extension de la réserve de biosphère, qui comprend désormais une aire centrale de 21 850 ha, une zone tampon de 94 065 ha, à l'appui de la fonction de conservation, et une aire de transition de 130 000 ha.
221. Le Conseil d'administration réunit 21 communes, le conseil régional, le conseil général et les services de l'État. Il est appuyé par un Conseil scientifique et par un Conseil économique,

social et culturel qui le conseillent et l'orientent pour les questions relatives à la conservation et au développement dans le cadre d'une Charte de territoire. Cette dernière est le résultat d'un vaste processus de consultation et vise à concilier tourisme, agriculture, pêche et exploitation forestière.

222. À la lumière des informations reçues, le Conseil a conclu que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, mais il a recommandé que les autorités prennent les mesures suivantes :
- finaliser la mise à jour du plan de gestion de la réserve de biosphère et en envoyer un exemplaire au Secrétariat pour examen à la prochaine réunion du Conseil ;
 - renforcer et élargir la participation des acteurs locaux (citoyens, opérateurs touristiques) dans la gestion de la réserve ;
 - élaborer un outil permettant d'évaluer chaque année l'efficacité de la gestion et faire rapport aux organes de gouvernance de la réserve de biosphère ;
 - renforcer la visibilité de la réserve de biosphère au sein et au-delà des limites du Parc national de la Guadeloupe ;
 - explorer les conditions de la future extension de l'aire de transition aux quelques communes restantes afin d'appliquer une approche de développement durable à l'ensemble du territoire de l'île.

Réserve de biosphère de la Rhön (Allemagne)

223. Le Conseil a accueilli favorablement le deuxième rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée en 1991. Il a noté avec satisfaction la mise en œuvre des recommandations émises en 2004 par le Conseil international de coordination, notamment : la révision du zonage ; la poursuite du travail d'actualisation du concept de cadre avec une large participation du public ; la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid par le biais d'une coopération intense entre le Groupe de travail régional de la Rhön (ARGE Rhön) et le Conseil consultatif de la réserve de biosphère ; la création puis l'expansion constante du label Rhön dans le cadre d'une coopération régionale avec le secteur du tourisme ; et une évolution positive du secteur agricole vers une agriculture biologique et des efforts de préservation de la nature durables.
224. Le Conseil a appuyé la recommandation du Comité national allemand du MAB, laquelle encourage une plus grande participation des autres départements des gouvernements des Lands, en plus des trois ministères de l'environnement responsables, au programme concernant la réserve de biosphère.
225. Le Conseil a demandé de plus amples précisions sur l'influence du camp d'entraînement militaire de Wildflecken, situé dans les zones tampons et l'aire centrale, en termes d'accès et d'impacts environnementaux possibles sur la réserve de biosphère.
226. Le Conseil a félicité les autorités allemandes pour la grande qualité du rapport d'examen périodique et a jugé que la réserve de biosphère répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. En outre, il a encouragé les autorités à partager ce rapport au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) pour qu'il serve de modèle, et à le mettre à disposition sur le site Web du MAB de l'UNESCO. D'autre part, il a noté avec satisfaction l'extension de l'aire.

Réserve de biosphère de Pfälzerwald (Allemagne)

227. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de Pfälzerwald (établie en 1992), qui constitue la partie allemande de la réserve de biosphère transfrontière Pfälzerwald/Vosges du Nord créée entre la France et l'Allemagne en 1998.

228. La réserve de biosphère est un lieu où l'on pratique une viticulture intensive, la foresterie polyvalente, la chasse et la conservation de zones naturelles remarquables pour des activités de loisirs qui favorisent des pratiques durables. La gestion spatiale rationnelle de l'urbanisation, des infrastructures et des installations touristiques est notable. La réserve de biosphère applique un programme rigoureux d'éducation, de formation et de sensibilisation à l'environnement, des sujets spécifiques étant proposés à l'intention des enfants et des jeunes. Des programmes de recherche sont mis en œuvre en partenariat avec des universités et des instituts de recherche.
229. Le Conseil a estimé que la réserve de biosphère de Pfälzerwald répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil attend de recevoir le zonage complet de la réserve de biosphère transfrontière avec le rapport d'examen périodique pour la réserve transfrontière.

Réserve de biosphère du sud-est de Rügen (Allemagne)

230. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant le sud-est de Rügen, désigné réserve de biosphère en 1991. Le Conseil a pris note de la structure de gouvernance de la réserve de biosphère et a salué le modèle de tourisme durable mis en place, la recherche orientée vers la pratique et la mise en œuvre du programme d'« éducation en vue du développement durable » visant les enfants et les jeunes.
231. Le Conseil a estimé que la réserve de biosphère répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a suggéré aux autorités d'améliorer la représentation de la société civile et de la communauté locale au conseil consultatif, de saisir l'occasion d'étendre l'aire centrale jusqu'à 600 ha, et de développer et actualiser le plan de gestion de la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère de Samaria (Grèce)

232. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Samaria, désignée en 1981. Il s'est félicité des mesures prises pour faire suite aux recommandations des premiers rapports s'agissant du zonage, de la structure de gouvernance et de la recherche et du suivi. Le Conseil a pris note de l'extension de l'aire centrale (de 4 387 ha à 4 887 ha), de l'ajout d'une zone tampon de 15 768 ha et d'une aire de transition de 37 829 ha. Cependant, certaines activités doivent encore être améliorées, le Conseil a donc estimé que la réserve de biosphère ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a formulé les recommandations suivantes aux autorités :
- réviser le zonage afin de protéger entièrement l'aire centrale grâce à une zone tampon ;
 - envoyer au Secrétariat un exemplaire du plan de gestion révisé comprenant un zonage conforme aux critères établis par la Stratégie de Séville pour les réserves de biosphère et le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère ;
 - envisager la participation de représentants des communautés locales et du secteur privé à la structure de coordination et de gestion de la réserve de biosphère ;
 - achever la mise en place d'un programme de recherche et de suivi concernant les habitats et les paysages de la réserve de biosphère.
233. Il a demandé l'envoi de l'ensemble de ces éléments au Secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015.

Hongrie (recommandation générale)

234. Le Conseil s'est félicité de la soumission de rapports volontaires et a salué le travail bien préparé et structuré de description du processus visant à améliorer le fonctionnement des réserves de biosphère d'Aggtelek (désignée en 1979), du lac Fertő (désignée en 1979), de

Hortobágy (désignée en 1979), de Kiskunság (désignée en 1979), et de Pilis (désignée en 1980).

235. Le Conseil a pris note du fait que le zonage des cinq réserves de biosphère était en cours de modification et qu'il existait déjà des zonations pour les parcs nationaux. Il a également pris note de la carte de zonage reçue pour la partie hongroise de la réserve de biosphère transfrontière Mura-Drava-Danube, désignée en 2012.
236. Par ailleurs, il a noté qu'un programme national de suivi était en place dans l'ensemble de ces réserves de biosphère concernant les mesures de protection et de conservation de la nature, que des efforts avaient été déployés à l'appui de l'activité agricole par le biais du programme des zones à haute valeur naturelle (HVN) – qui relève du régime agro-environnemental de l'Union européenne, et que des programmes d'éducation et de formation de qualité étaient en place.
237. Cependant, le Conseil a jugé que les explications et la méthode qui avaient guidé le nouveau système de zonage n'étaient pas claires et devaient être précisées, en particulier s'agissant de la référence de l'UICN aux zones A, B et C.
238. En conséquence, le Conseil a recommandé aux autorités hongroises de prendre les mesures suivantes pour chaque site:
- revoir le zonage et veiller à ce qu'il réponde aux critères du Cadre statutaire pour permettre la mise en œuvre des trois fonctions, l'accent devant être mis en particulier sur la réunion des ensembles, la connectivité entre les zones, et la définition d'une aire de transition d'une taille appropriée ;
 - élaborer un plan de gestion conforme à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire ;
 - associer les communautés locales à la gestion, aux activités de conservation, et établir des partenariats avec les parties prenantes.

Réserve de biosphère d'Aggtelek (Hongrie)

239. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport volontaire concernant cette réserve de biosphère désignée en 1979. Il a estimé que le site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil a recommandé aux autorités d'améliorer le zonage pour respecter le Cadre statutaire et remplir les trois fonctions. Il a également recommandé aux autorités de concevoir une structure de gestion qui associe davantage les parties prenantes et assure la participation directe de ces dernières à la gestion de la réserve de biosphère. Enfin, il a recommandé aux autorités d'élaborer un plan de gestion conforme à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire.

Réserve de biosphère du lac Fertő (Hongrie)

240. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport volontaire concernant cette réserve de biosphère désignée en 1979. Il a estimé que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Toutefois, il a recommandé que le site développe davantage le processus participatif en vue d'associer les communautés à la gestion de l'aire. En outre, il s'est félicité de la coopération avec l'Autriche et a encouragé l'étude d'une approche collaborative de la gestion de l'écosystème du lac, ainsi que des possibilités de créer une réserve de biosphère transfrontière.

Réserve de biosphère de Hortobágy (Hongrie)

241. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport volontaire concernant cette réserve de biosphère désignée en 1979. Il a estimé que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a encouragé les autorités à poursuivre l'approche participative de la gestion et de la coordination de la réserve de

biosphère. D'autre part, il a demandé la finalisation du plan de gestion dans le respect de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire.

Réserve de biosphère de Kiskunság (Hongrie)

242. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport volontaire concernant cette réserve de biosphère désignée en 1979. Il a estimé que le site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a demandé aux autorités de fournir une carte de zonage et d'étudier les possibilités de relier les parcelles de la réserve de biosphère afin de réunir les différents ensembles en une entité unique. Il a également demandé la conception d'un plan de gestion concernant l'aire entière lorsque le nouveau zonage serait en place.

Réserve de biosphère de Pilis (Hongrie)

243. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport volontaire concernant cette réserve de biosphère désignée en 1980. Il a estimé que le site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a à nouveau encouragé les autorités à travailler sur le zonage et à fournir une carte de zonage indiquant clairement les limites de la réserve de biosphère. En outre, il a demandé aux autorités de fournir un plan de gestion et a suggéré de mener des études d'évaluation de l'impact du tourisme sur l'aire, ainsi que de mieux expliquer la gestion du tourisme qui y est faite.

Réserve de biosphère de North Bull Island (Irlande)

244. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le projet de premier rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de North Bull Island, créée en 1981. Il s'est félicité de l'approche participative inclusive mise en place pour étendre l'aire, et a vivement encouragé les autorités à procéder à ces changements et à cette extension pour mettre en place un zonage approprié du site afin de remplir les trois fonctions et de répondre aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a demandé aux autorités irlandaises d'achever le rapport d'examen périodique et de le soumettre avant la fin de septembre 2014. Il a encouragé l'élaboration d'une structure de gestion plus inclusive, basée sur la participation directe d'un plus grand nombre de parties prenantes à la planification et à la gestion proposées de la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère des îles de Toscane (Italie)

245. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée en 2003. Le Conseil a estimé que la zonation n'était pas claire et ne faisait pas apparaître de limites permettant le respect des fonctions d'une réserve de biosphère. En outre, il a noté qu'aucun plan de gestion de la réserve de biosphère n'avait été élaboré, que seul un plan relatif au parc avait été adopté dans le droit national et que les services écosystémiques n'étaient pas correctement expliqués.

246. Le Conseil a également estimé que la participation des communautés locales à la gestion, aux activités de recherche, au projet de développement durable et aux activités de suivi n'était pas adéquate et a regretté de ne trouver aucune preuve de la participation des parties prenantes à des projets conjoints. D'autre part, il a noté que la communication manquait de stratégie s'agissant des actions de sensibilisation du public. Il a également noté l'absence d'évaluation de l'impact du tourisme dans cette aire et n'a pu trouver d'éléments attestant d'un suivi de la façon dont la réserve de biosphère était impliquée dans la supervision et la régulation de l'activité touristique. D'autre part, il a signalé que la recherche était axée sur la conservation appliquée dans le parc national et que rien ne montrait comment les résultats servaient à favoriser le développement durable.

247. Le Conseil a estimé que la réserve de biosphère ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Dans le contexte de la mise en

œuvre de la stratégie de sortie, le Conseil a considéré que l'ensemble des éléments manquants susmentionnés devait être justifiés et fournis avant le 30 septembre 2015.

Réserve de biosphère de Dana (Jordanie)

248. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de Dana. Désignée en 1998, la réserve de biosphère englobe quatre zones biogéographiques, sept types de végétation et une flore et une faune riches. Si la population de cette aire avait traditionnellement un mode de vie nomade, ce qui est encore le cas pour une partie d'entre elle, la majorité est installée dans des villages autour de la réserve. Avec 40 000 visiteurs par an, la réserve repose pour beaucoup sur le tourisme pour la génération de revenus et d'emplois. Le programme de recherche scientifique géré au niveau central (Royal Society for Conservation of Nature – RSCN) comprend une surveillance écologique et des travaux de recherche appliquée, notamment sur les facteurs socioéconomiques, ainsi que des travaux de recherche archéologique. La RSCN dispose en outre d'un programme de sensibilisation à l'environnement destiné aux élèves et aux coopératives autour de la réserve.
249. Le plan de gestion a été élaboré conformément aux critères de l'UICN et est valable cinq ans. La RSCN est la seule autorité en charge de la gestion de la réserve de biosphère. Le Conseil a conclu que la réserve de biosphère de Dana répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Néanmoins, le Comité invite les autorités jordaniennes à chercher à mobiliser davantage les communautés locales, la société civile, notamment le secteur privé, dans la région pour qu'ils deviennent des partenaires plus présents dans les structures de coordination et de gestion de la réserve de biosphère. Enfin, le Conseil a recommandé que les nombreuses expériences positives tirées de la réserve de biosphère de Dana puissent être partagées avec les autres réserves de biosphère de la région et avec le RMRB dans son ensemble.

Réserve de biosphère du Mont Mulanje (Malawi)

250. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère du Mont Mulanje, créée en 2000. Le Mont Mulanje constitue une importante zone clé pour la biodiversité au sein de la zone écologiquement riche des montagnes d'Afrique orientale. Il possède la biodiversité terrestre endémique la plus riche du Malawi et la deuxième plus riche de la région après les montagnes Chimanimani (Zimbabwe). Les trois zones de la réserve de biosphère sont protégées par la loi sur les forêts (Forestry Act, 1996) en tant que partie de la réserve forestière du Mont Mulanje.
251. Le Comité a salué les efforts déployés par les autorités pour conserver la biodiversité, promouvoir la recherche et la sensibilisation, et contrôler les activités illégales au sein de la réserve de biosphère. En outre, il a pris note avec satisfaction de l'existence du Fonds pour la préservation du Mont Mulanje (Mont Mulanje Conservation Trust – MMCT), qui constitue une source durable de revenus à l'appui du concept de réserve de biosphère. En effet, le Comité a noté qu'au-delà des limites de la réserve de biosphère actuelle (qui ne compte pas d'habitants), le MMCT disposait d'un programme spécifique visant à soutenir de nombreuses activités de développement avec des groupes de la communauté locale sur la base des éventuels intérêts, des compétences locales, de la disponibilité de ressources naturelles, ainsi que d'un paiement innovant des services écosystémiques permettant la conservation.
252. Cependant, le Conseil a estimé que la réserve de biosphère ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, en dépit d'une fonction de conservation solide, d'activités de qualité en lien avec la fonction d'appui logistique, et de quelques activités prometteuses pour la fonction de développement. Il existe un besoin manifeste d'étendre l'aire de la réserve de biosphère pour permettre d'agrandir l'aire de transition, de sorte qu'elle englobe les villages de la communauté voisine dans lesquels

diverses activités en faveur du développement durable ont été organisées au cours des dix dernières années. Le Comité est convaincu que les autorités sont en voie de répondre aux critères relatifs au zonage, et les a encouragés à continuer. En outre, le Comité a pris acte de la volonté de l'autorité responsable de la réserve de biosphère d'améliorer la participation des parties prenantes locales. En conséquence, le Conseil a recommandé aux autorités de prendre les mesures suivantes :

- revoir le zonage de la réserve de biosphère afin de prendre en considération l'exigence d'expansion susmentionnée ;
- tirer parti de la structure de coordination (MMCT) comme base pour mettre en place une structure de gestion multiparties prenantes pour la réserve de biosphère qui sera étendue ;
- évaluer les avantages et les inconvénients des diverses possibilités concernant (i) l'agrandissement de l'aire de transition, (ii) la reclassification de l'aire de transition du bassin de Chambe en zone tampon, et chercher à la protéger juridiquement ;
- préciser les impacts sociaux et économiques de la réserve de biosphère ;
- fournir des informations sur la façon dont les installations et les communautés locales seront impliquées dans les différents projets et dans la gestion de la future réserve de biosphère étendue.

253. Le Conseil a vivement encouragé la réserve de biosphère à recourir au Réseau mondial des réserves de biosphère pour échanger des expériences et des pratiques, et a demandé à recevoir toutes les informations relatives aux précisions susmentionnées avant le 30 septembre 2014. Le Conseil suggère fortement d'étudier la possibilité d'ajouter une extension transfrontière jusqu'à l'aire de Milange au Mozambique. À cette fin, le Comité recommande aux autorités (i) de mettre en place un processus collaboratif avec les autorités du Mozambique et (ii) de demander l'aide du Secrétariat du MAB et de leurs homologues du MAB sud-africain pour la mise en œuvre du processus.

Réserve de biosphère Alto Golfo de California y El Pinacate (auparavant réserve de biosphère El Pinacate y Gran Desierto de Altar) (Mexique)

254. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère Alto Golfo de California y El Pinacate. Cette réserve de biosphère a été créée en 1993 puis étendue et rebaptisée Alto Golfo de California en 1995. Compte tenu de l'importance et de la nécessité de maintenir l'identité des deux aires, le nouveau nom proposé est « réserve de biosphère Alto Golfo de California y El Pinacate ».

255. Une zone essentielle de cette réserve de biosphère a été inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2013. La réserve de biosphère bénéficie régulièrement de subventions et a reçu le soutien du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds pour les zones naturelles protégées (FANP). En 2013, un projet a été lancé conjointement avec l'Allemagne en faveur de la conservation et de l'exploitation durable de la biodiversité marine et côtière du golfe de Californie.

256. Le Conseil s'est félicité du changement de nom de la réserve de biosphère et a conclu que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère Islas del Golfo de California (Mexique)

257. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère Islas del Golfo de California, établie en 1995. Une partie de la réserve de biosphère a en outre été inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2005. La réserve de biosphère a mené différentes campagnes sur la pêche durable, le tourisme durable, la gestion des déchets et l'éradication des espèces envahissantes. Une stratégie relative au changement climatique est en cours de définition, et des campagnes de

surveillance des otaries, des pélicans bruns, des tortues de mer et des requins-baleines sont en cours. Depuis 2012, les îles font partie du Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières.

258. Le Conseil a reconnu l'excellent travail de gestion accompli dans cette réserve de biosphère. Néanmoins, il a conclu que le site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. En conséquence, il est demandé aux autorités de mieux définir la ou les zone(s) tampon(s) et aire(s) de transition pour toutes les îles et le littoral, et d'établir davantage de contact avec la population locale.

Réserve de biosphère de la Sierra La Laguna (Mexique)

259. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de la Sierra La Laguna, établie en 2003. Le Conseil s'est félicité de la qualité du travail accompli dans cette réserve de biosphère au cours des dix dernières années, et de l'activité scientifique importante menée dans la réserve pour mieux connaître les écosystèmes de montagne, l'effet des activités humaines sur la végétation, et l'utilisation actuelle et potentielle des ressources naturelles de l'aire, dont une partie a été désignée site Ramsar en 2008.
260. Le Conseil a noté avec satisfaction qu'au bout de dix ans, le plan de gestion allait être évalué aux fins de son amélioration. Le Conseil a salué la mise en œuvre d'un projet financé au titre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) destiné à améliorer la qualité de vie des agriculteurs.
261. Le Conseil estime que cette réserve de biosphère répond aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de la Waddensee (Pays-Bas)

262. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère désignée en 1986. Il a reconnu l'importance du site pour les zones humides et a salué sa participation active en tant que site du patrimoine mondial. Cependant, il a noté que le site ne disposait pas d'un zonage approprié. En outre, il était difficile d'estimer si le site était bien géré comme une réserve de biosphère car sa gouvernance semblait complexe. D'autre part, le lien existant entre les diverses réglementations et institutions n'était pas clair. Enfin, il a noté que des activités militaires avaient lieu dans l'aire mais qu'aucune précision n'était fournie quant à leur impact possible.
263. Le Conseil a estimé que le site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Dans le contexte de l'application de la stratégie de sortie, le Conseil a considéré que l'ensemble des éléments manquants susmentionnés devaient être justifiés et fournis avant le 30 septembre 2015, à l'aide du nouveau formulaire d'examen périodique.

Réserve de biosphère de Lal Suhanra (Pakistan)

264. Le Conseil s'est félicité de la soumission du deuxième rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de Lal Suhanra, qui a été désignée en 1977. Le Comité s'est inquiété de l'absence d'habitants et d'une équipe de gestion spécialisée pour cette réserve de biosphère. La non-existence d'un plan de gestion du site depuis sa désignation en tant que réserve de biosphère a en outre été relevée.
265. Le Conseil a noté que cet examen périodique avait été préparé avec l'aide d'un consultant qui s'est appuyé sur la littérature et non sur les données disponibles sur le terrain.

266. Le Conseil a reconnu l'importance de ce site pour la conservation de la biodiversité. Néanmoins, il a conclu qu'il ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. En conséquence, il est demandé aux autorités :
- d'informer le Secrétariat du MAB de la présence ou non d'habitants dans la réserve de biosphère, et, si c'est le cas, de leur participation à la gestion du site ;
 - de soumettre une carte présentant un zonage approprié ;
 - de préciser le zonage de la réserve de biosphère par rapport au parc national ;
 - d'élaborer un plan de gestion clair et de donner des informations sur l'équipe chargée de la gestion de la réserve de biosphère.
267. Les informations requises devraient être reçues par le Secrétariat au plus tard le 30 septembre 2015.

Reserve de biosphère de Puerto Galera (Philippines).

268. Le Conseil s'est félicité de la soumission du rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée en 1977. Les activités économiques comprennent l'aquaculture, l'exploitation de carrières de marbre, l'exploitation de l'or. La réserve de biosphère compte environ 20 000 habitants.
269. Le Conseil a noté que le zonage du site n'était pas conforme à ce qui était prescrit en la matière pour les réserves de biosphère et qu'il ciblait uniquement les zones marines protégées. Le Conseil a en outre signalé que les diverses zones de la réserve de biosphère étaient régies par différentes lois, et que le plan de gestion existant ne s'appliquait qu'aux zones marines protégées et non à l'ensemble de la réserve de biosphère. Même si la fonction de conservation est respectée, les fonctions de développement et d'appui logistique ne sont pas remplies.
270. Le Conseil a reconnu l'importance de ce site pour la conservation de la biodiversité mais a conclu qu'il ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Pour y répondre, les autorités doivent, selon les recommandations, mettre en œuvre les mesures suivantes :
- redéfinir le zonage de l'aire de manière à respecter les critères des réserves de biosphère à cet égard ;
 - fournir des informations sur la structure de gestion de la réserve de biosphère, ainsi qu'un plan de gestion.
271. Les mesures requises ayant été prises, les informations demandées devraient être reçues par le Secrétariat le 30 septembre 2015 au plus tard.
272. Le conseil encourage les autorités à chercher un soutien technique auprès des spécialistes d'autres réserves de biosphère des Philippines, du Réseau de réserves de biosphère d'Asie du Sud-Est et auprès du Secrétariat du MAB.

Réserve de biosphère de Bialowieza (Pologne)

273. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le troisième rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de Bialowieza créée en 1976 et étendue en 2005. Ce rapport fait suite aux recommandations formulées en 2013. Le Conseil a reconnu la grande valeur de la réserve de biosphère de Bialowieza en termes de biodiversité, et son importance au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère. Toutefois, il a noté avec inquiétude que les recommandations de 2013 n'avaient pas été prises en considération et a donc considéré que la réserve de biosphère ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.
274. En conséquence, le Conseil a vivement recommandé aux autorités :

- de créer une institution chargée de coordonner l'ensemble de la réserve de biosphère et associant les parties prenantes et les habitants ;
- de fournir un exemplaire du plan de gestion de la réserve de biosphère ou une description détaillée de ce plan ;
- de décrire les activités liées à la réserve de biosphère et la façon dont les recommandations relatives au plan de gestion figurant dans l'examen périodique précédent ont été prises en considération ;
- de préciser comment les fonctions de développement et d'appui logistique de la réserve de biosphère seront renforcées.

275. Les mesures requises ayant été prises, les informations demandées devraient être reçues par le Secrétariat le 30 septembre 2015 au plus tard.

Réserve de biosphère de Puszcza Kampinoska (Pologne)

276. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée en 2000, et dont la soumission fait suite à la recommandation formulée par le CIC-MAB en 2013. Il s'est félicité d'apprendre comment la réserve de biosphère de Puszcza Kampinoska prenait part à des activités internationales et comment les communautés locales étaient consultées au sujet des questions relatives au parc national. Le Conseil a pris acte de l'engagement de la réserve de biosphère de Puszcza Kampinoska de répondre aux questions soulevées dans les précédentes recommandations.

277. Le Conseil a estimé que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Cependant, il a encouragé les autorités à élaborer, en coopération avec les parties prenantes locales, un plan de gestion de la réserve de biosphère plus large que le plan de gestion du parc national. En outre, il a recommandé aux autorités locales de s'appuyer sur les institutions basées sur la communauté locale, ainsi que sur les groupes d'action locale et sur le secteur privé pour garantir la participation de ces parties prenantes aux activités menées dans l'aire en faveur du développement durable, ainsi qu'à la gestion de la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère du lac Luknajno (Pologne)

278. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée en 1976. Le Conseil a noté que la réserve de biosphère ne disposait que d'une aire centrale et de zones tampons et que les activités décrites concernaient principalement la préservation de la nature. En outre, il a reconnu que l'aire était très petite (14 km²) et peu peuplée. Si les fonctions de conservation et d'appui logistique sont pleinement mises en œuvre, la fonction de développement est relativement faible. En outre, une participation de la population locale à la gestion de la réserve de biosphère ou au réseau de partenariat pour la gouvernance globale de la réserve a été conclue. Toutes les activités sont menées en lien avec la réserve naturelle du lac Luknajno. Le Conseil a également noté qu'il y avait un projet de création d'une réserve de biosphère plus vaste dans cette aire.

279. En conséquence, le Conseil a estimé que le site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et a invité les autorités à envisager de retirer la réserve de biosphère du lac Luknajno du Réseau mondial des réserves de biosphère. Néanmoins, compte tenu de l'importance de la biodiversité du lac Luknajno, le Conseil a encouragé les autorités à considérer la possibilité de proposer à l'avenir une nouvelle réserve de biosphère plus grande, dont le lac ferait partie de l'aire centrale, et qui respecterait pleinement les critères du Cadre statutaire.

Réserve de biosphère transfrontière des Tatras (Pologne/Slovaquie)

280. Le Conseil s'est félicité de la soumission du premier rapport d'examen périodique conjoint concernant cette réserve de biosphère transfrontière établie en 1993. Il a pris note des efforts déployés par les deux pays pour élaborer ce rapport conjoint en utilisant le formulaire actualisé d'examen périodique des réserves de biosphère transfrontières. En outre, il a estimé que les deux sites travaillaient principalement sur des aspects liés à la conservation et remplissaient surtout la mission de parcs nationaux.
281. D'autre part, le Conseil a noté que les différents projets communs ciblaient la conservation. C'est le cas des stratégies communes de protection des grands carnivores, qui incluent la création d'une unité de gestion des Tatras pour les populations transfrontalières de grands carnivores, la normalisation des protocoles concernant les animaux morts, et la collecte d'échantillons aux fins d'études approfondies. Il a également pris note des activités liées à l'éducation, des programmes d'étude destinés aux jeunes des deux côtés de la frontière, ainsi que de l'organisation conjointe de conférences.
282. Néanmoins, le Conseil a signalé qu'il n'existait pas de données attestant clairement d'une coopération pour la fonction de développement durable. Le Conseil a considéré que le site transfrontière répondait aux recommandations de Pampelune mais a vivement conseillé de prendre les mesures suivantes :
- fournir des précisions sur l'évolution de la population humaine ;
 - fournir un plan de gestion commun conforme à la Stratégie de Séville et aux recommandations de Pampelune pour la réserve de biosphère transfrontière, en ayant recours à un processus participatif, et en étroite coopération avec les communautés locales et les partenaires stratégiques, dont le secteur privé ;
 - garantir la participation adéquate de la population locale à la gestion et aux activités en faveur du développement durable ;
 - fournir les formulaires nationaux d'examen périodique des deux pays en même temps en tant que formulaire conjoint d'examen périodique pour la réserve transfrontière.
283. Les mesures requises ayant été prises, les informations demandées devraient être reçues par le Secrétariat le 30 septembre 2015 au plus tard.
284. Par ailleurs, le Conseil a prié le Secrétariat du MAB de contacter le Comité national slovaque du MAB au sujet d'une lettre reçue qui contredit plusieurs informations figurant dans le formulaire d'examen périodique.

Réserve de biosphère transfrontière des Carpates orientales (Pologne/Slovaquie/Ukraine)

285. Le Conseil s'est félicité de la soumission du premier rapport d'examen périodique conjoint concernant cette réserve de biosphère transfrontière établie en 1998. Il a noté avec satisfaction qu'un accord de coopération était préparé, qu'il existait des perspectives de futures activités conjointes, et que des efforts étaient déployés en faveur d'une amélioration du développement. D'autre part, il a pris acte des informations fournies au sujet de la recherche scientifique, qui confirment le grand nombre de travaux de recherche réalisés dans l'aire sur la faune et la flore, mais a constaté un manque d'études sociales.
286. Le Conseil s'est félicité d'apprendre que la participation locale avait commencé pendant la préparation du formulaire d'examen périodique. Il a relevé qu'il n'existait toujours pas de plan de gestion pour la totalité de l'aire et qu'il n'avait encore été nommé aucun(e) personne/groupe ou entité pour servir de coordinateur de la réserve de biosphère transfrontière.

287. Le Conseil a conclu que la réserve de biosphère transfrontière ne répondait pas aux recommandations de Pampelune relatives aux réserves de biosphère transfrontières et a recommandé aux autorités nationales :
- de mettre en place une structure chargée de la coordination de la réserve de biosphère transfrontière afin de faciliter les activités de sensibilisation du public, les partenariats et les projets entre les six entités impliquées dans la réserve ;
 - de mettre en œuvre l'accord de coopération et de l'étendre aux activités de développement, d'encourager la participation de la population locale à des activités et des projets conjoints incluant la gestion du tourisme ;
 - de soutenir des projets de recherche appliquée afin de répondre à des enjeux locaux en lien avec le tourisme, la conservation et la promotion de la culture, ainsi que la préservation des savoirs locaux ;
 - de préparer des programmes et des activités qui permettront une participation active des communautés locales ;
 - de mettre en œuvre les initiatives communes citées dans l'examen périodique conjoint.
288. Les mesures requises ayant été prises, les informations demandées devraient être reçues par le Secrétariat le 30 septembre 2015 au plus tard.

Réserve de biosphère du Paul do Boquilobo (Portugal)

289. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère du Pau do Boquilobo, dont la superficie totale est de 55 400 ha. Cette réserve de biosphère a été désignée en 1981 et étendue en 2005 pour inclure une aire de transition. Cependant, le Comité a noté que la carte fournie ne comportait pas d'aire de transition. En outre, l'aire de transition ne comprenait pas de population humaine.
290. Le Conseil a conclu que ce site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Pour pouvoir répondre à ces critères, les autorités doivent mettre en œuvre les recommandations suivantes :
- fournir une carte proposant un zonage approprié ;
 - fournir des informations sur la gouvernance de la réserve de biosphère ;
 - fournir des informations sur la participation de la population locale aux processus de gestion et de prise de décisions concernant la réserve de biosphère.
291. Les informations demandées devraient être reçues par le Secrétariat le 30 septembre 2015 au plus tard.

Réserve de biosphère de Nerusso-Desnianskoe-Polesie (Fédération de Russie)

292. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée en 2001. Le Conseil a noté que la fonction de conservation était pleinement mise en œuvre, mais que la fonction d'appui logistique était faible, et que la fonction de développement était inexistante. Il a également noté que les activités et la gestion décrites dans le rapport concernaient principalement la réserve naturelle d'État de la forêt de Briansk. Par ailleurs, le Conseil a signalé qu'il n'existait pas de plan de gestion global pour la réserve de biosphère, que les communautés locales ne participaient pas à sa gestion, et qu'il n'y avait pas de stratégie la concernant. Le Conseil n'a pu trouver de mesures adaptées pour faire face à ces insuffisances et ces problèmes. Le Conseil a donc conclu que le site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.
293. Le Conseil a demandé aux autorités de fournir des documents et des précisions conformément aux recommandations ci-après avant le 30 septembre 2015 :
- soumettre à nouveau l'examen périodique sur le formulaire d'examen périodique actualisé ;

- élaborer un plan de gestion pour l'ensemble de la réserve de biosphère assorti de propositions de mesures claires visant à renforcer les fonctions d'appui logistique et de développement ;
- concevoir un mécanisme pour l'organe de coordination de la réserve de biosphère qui impliquerait les communautés locales dans la gestion par le biais de la participation ;
- fournir des explications relatives à l'absence de zone tampon autour de l'aire centrale de Skripkinsky ;
- préciser comment les résultats des divers projets et recherches sont intégrés dans le cadre du fonctionnement de la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère marine d'Extrême-Orient (Fédération de Russie)

294. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée en 2003. Le Conseil a noté que si la fonction de conservation et la fonction d'appui logistique (à savoir la recherche) étaient de très haute qualité, la fonction de développement était faible, notamment en raison de l'absence de toute habitation dans la réserve. Il a également noté qu'il n'existait pas de gestion participative incluant les parties prenantes locales de la réserve de biosphère.

295. Le Conseil a donc considéré que, bien que le site fasse un excellent travail dans les domaines de la protection de la nature et de la recherche, il ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie de sortie, le Conseil a recommandé que l'ensemble des éléments manquants susmentionnés soient présentés au plus tard le 30 septembre 2015.

Réserve de biosphère de Visimskiy (Fédération de Russie)

296. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de Visimskiy, établie en 2001. Le Conseil a estimé que la réserve de biosphère répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et ce grâce à une fonction de conservation solide, un bon appui logistique avec l'amélioration de l'éducation, et malgré une fonction de développement plus faible.

297. Le Conseil a noté avec satisfaction que l'autorité responsable de la réserve de biosphère prévoyait d'améliorer l'action de la réserve en faisant participer en collaboration un certain nombre de partenaires, d'organisations civiques, de départements éducatifs et d'entrepreneurs à des activités de sensibilisation à l'environnement et de développement du tourisme sur le site. En outre, il a été pris acte de la volonté de mobiliser les autorités locales pour qu'elles associent la réserve de biosphère à des événements, activités et festivités de la communauté locale, ainsi qu'à la fourniture de services de sensibilisation à l'environnement et de services touristiques.

298. Le Conseil a recommandé aux autorités :

- de fournir la carte de zonage actualisée ;
- de préciser comment les fonctions de développement et d'appui logistique de la réserve de biosphère seraient renforcées ;
- de fournir des informations sur la représentation et la consultation des communautés locales, et sur leur participation à la vie de la réserve de biosphère à travers la proposition d'une approche plus participative et inclusive de la gestion de la réserve, ainsi que d'apporter des preuves de la création d'un conseil consultatif, comme indiqué dans le rapport, au sein duquel des parties prenantes et des habitants des districts municipaux les plus proches pourraient être représentés.

299. Les mesures requises ayant été prises, les informations demandées devraient être reçues par le Secrétariat le 30 septembre 2015 au plus tard.

Réserve de biosphère des îles du Commandeur (Fédération de Russie)

300. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée en 2002. Le Conseil a jugé que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a constaté que la fonction de conservation était mise en œuvre, tout comme la fonction d'appui logistique, mais que la fonction de développement devait être renforcée, même si la population était faible.
301. Le Conseil a noté avec satisfaction l'accent mis sur la coopération avec les communautés autochtones et a encouragé les autorités à promouvoir davantage des approches participatives des processus décisionnels. En outre, il s'est félicité de la diffusion d'informations sur la réserve de biosphère (par exemple, l'utilisation des ressources est bénéfique) mais a encouragé l'implication directe des communautés locales dans le plan de gestion conjoint et l'élaboration d'une stratégie visant une exploitation durable des ressources naturelles.
302. Le Conseil a recommandé aux autorités de la Fédération de Russie :
- d'incorporer l'ensemble des plans de travail dans un plan de gestion intégré de la réserve de biosphère en associant les parties prenantes à tous les processus ;
 - de fournir des exemples de projets accomplis dans la réserve de biosphère ;
 - de concevoir une structure de gestion de la réserve de biosphère plus inclusive basée sur le modèle existant du Conseil scientifique et technique de la réserve naturelle et de biosphère des îles du Commandeur, qui est composé de représentants de la population autochtone et des autorités des districts.
303. Les mesures requises ayant été prises, les informations demandées devraient être reçues par le Secrétariat le 30 septembre 2015 au plus tard.

Réserve de biosphère de Katunsky (Fédération de Russie)

304. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée en 2000. Il s'est félicité des modifications apportées, en particulier dans le domaine de la gestion et de la coordination participatives de la réserve de biosphère, à travers la création du Conseil public multipartites prenantes de la réserve de biosphère de Katunsky. En outre, il a noté avec beaucoup de satisfaction l'action axée sur le développement durable, sur la création de sources de revenus alternatives pour les communautés locales, et sur la réduction de l'impact de l'homme sur l'environnement. Il a indiqué que ce travail pourrait servir de modèle pour les autres réserves de biosphère.
305. Le Conseil a félicité les représentants de la réserve de biosphère de Katunsky pour la grande qualité du rapport d'examen périodique. Cependant, il a estimé que le site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a recommandé la révision du zonage, les zones tampons devant entourer entièrement les aires centrales. Cette nouvelle carte de zonage devra parvenir au Secrétariat du MAB le 30 septembre 2015 au plus tard.

Réserve de biosphère de Nizhegorodskoy Zavolzhye (Fédération de Russie)

306. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de Nizhegorodskoy Zavolzhye, établie en 2002. Le Conseil a estimé que le site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. En effet, le site met en œuvre une fonction de conservation solide mais ses fonctions d'appui logistique et de développement sont très faibles. Il a été noté qu'aucune population permanente ou temporaire ne vivait dans la réserve de biosphère, et que la réserve n'interagissait qu'avec des localités, relativement importantes pour certaines, situées en dehors de ses limites. Néanmoins, le Conseil s'est félicité des efforts déployés par

l'autorité en charge de la réserve de biosphère pour que les parties prenantes participent au processus de gestion, même si ce n'est que pour des occasions spéciales ou dans le cadre de groupes de travail temporaires.

307. Le Conseil a demandé aux autorités de la Fédération de Russie :
- d'envisager d'étendre la réserve de biosphère pour inclure les localités et leur population, comme il est proposé dans l'examen périodique ;
 - de proposer de créer une institution dotée d'une fonction de coordination pour l'ensemble de la réserve de biosphère, qui impliquerait les parties prenantes et les habitants de manière permanente ;
 - de concevoir un plan de gestion global pour l'ensemble de la réserve de biosphère ;
 - de préciser comment les fonctions de développement et d'appui logistique seraient renforcées ;
 - de préciser comment les résultats des divers projets et recherches sont intégrés au fonctionnement de la réserve de biosphère.
308. Le Conseil a vivement encouragé les autorités de la réserve à utiliser le Réseau mondial des réserves de biosphère pour y partager des expériences et des pratiques, et a demandé l'envoi au Secrétariat de l'ensemble des informations relatives aux précisions susmentionnées avant le 30 septembre 2015.

Réserve de biosphère des Alpes juliennes (Slovénie)

309. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère des Alpes juliennes, établie en 2003. Le Conseil a estimé que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et présentait une fonction de conservation forte, une fonction d'appui logistique de qualité, mais une fonction de développement faible. Le Conseil a pris acte de la volonté de l'autorité en charge de la réserve de biosphère d'améliorer la participation des parties prenantes locales au processus d'élaboration du plan de gestion.
310. Le Conseil a recommandé aux autorités slovènes :
- de préciser comment les fonctions de développement et d'appui logistique de la réserve de biosphère seraient améliorées ;
 - de préciser les impacts sociaux et écologiques du développement du tourisme (station de ski) ;
 - de fournir le plan de gestion du Parc national du Triglav une fois validé ;
 - de fournir des informations sur la façon dont les communautés et les municipalités locales participaient aux différents projets et à la gestion de la réserve.
311. Le Conseil a vivement encouragé les autorités de la réserve à utiliser le Réseau mondial des réserves de biosphère pour partager des expériences et des pratiques, et a demandé à recevoir l'ensemble des informations exigées ci-dessus avant le 30 septembre 2015.

Réserve de biosphère de La Palma (Espagne)

312. Cette réserve de biosphère avait été désignée à l'origine en tant que réserve « el Cana y Lors Tiles » en 1983, avant d'être étendue en 1998. L'île toute entière, avec des zones marines, a été incluse dans la réserve de biosphère en 2002, laquelle a été rebaptisée « La Palma ». Cette révision a aussi consisté en un ajustement du zonage visant à inclure les nouvelles zones protégées qui n'avaient pas été déclarées lors de la première désignation en tant que réserve de biosphère. Le Conseil a félicité les autorités locales pour les informations détaillées fournies et l'adaptation constante du concept de réserve de biosphère à la situation locale. La réserve offre un modèle de gestion participative. Le Conseil a noté qu'un plus grand nombre d'informations figuraient dans le plan d'action 2013-2022 pour la réserve de biosphère intitulé : « D'une zone protégée à une zone de protection ».

313. Le Conseil a conclu que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et constituait un modèle de réserve de biosphère insulaire.

Réserve de biosphère de Monfragüe (Espagne)

314. Cette réserve de biosphère a été désignée en 2003. Au cours de cette session, le Conseil a demandé qu'un complément d'information soit fourni au sujet du statut de protection de l'aire centrale et de la zone tampon, qui sont englobées dans la réserve de biosphère mais ne font pas partie du parc naturel. Parallèlement à cette demande, le Conseil a noté qu'en 2007, le parc naturel existant avait été désigné « Parc national de Monfragüe », lequel couvrait presque toute l'aire centrale et la zone tampon de la réserve de biosphère. Les autorités nationales ont élaboré un plan d'action pour l'intégralité de la réserve de biosphère. Ce plan intègre le plan de gestion du parc naturel et d'autres zones protégées telles que celles désignées Natura 2000, ce qui apparaît au niveau du zonage. Les autorités de la réserve de biosphère de Monfragüe s'efforcent en outre d'atteindre les objectifs du MAB en collaboration avec les communautés locales.

315. Le Conseil a conclu que ce site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère des Picos de Europa (Espagne)

316. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, désignée en 2003. La surface de cette réserve de biosphère concorde avec celle du Parc national des Picos de Europa. Ils ont la même structure de gestion et le même plan d'action. Ce partenariat aide la réserve de biosphère à atteindre ses objectifs. La réserve de biosphère fait aussi partie du réseau des réserves de biosphère des Asturies, outil de promotion du tourisme et de création de revenus locaux. Le Conseil a suggéré qu'il était possible d'étendre l'aire de la réserve de biosphère, et a encouragé les autorités locales dans cette voie. La réserve inclurait ainsi un plus grand nombre de zones urbaines, comme il est déjà proposé dans le rapport périodique. Cette suggestion fait suite à la recommandation du Conseil en 2003.

317. Le Conseil a conclu que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère Terras do Miño (Espagne)

318. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée en 2002. Au cours de la session, le Conseil a demandé des précisions au sujet des aires centrales protégées. La réserve de biosphère comporte plusieurs catégories de zone protégée, telles que les sites Natura 2000 et les sites régionaux qui assurent la protection des aires centrales. Depuis 2011, sa structure de gestion et son plan d'action sont élaborés en consultation avec les communautés locales, ce qui contribue à garantir le bon fonctionnement de la réserve de biosphère. Des activités relatives à l'éducation et à la communication sont mises en œuvre pour promouvoir les valeurs environnementales et culturelles de l'aire. En outre, le Conseil a relevé la particularité du système de zonage, qui présente une complémentarité avec les aires de la cordillère Cantabrique.

319. Le Conseil a conclu que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, mais a demandé de plus amples informations sur le processus d'unification de la cordillère Cantabrique.

Réserve de biosphère Valles del Jubera, Leza, Cidacos y Alhama (Espagne)

320. Cette réserve de biosphère a été désignée en 2003. Au cours de la session, le Conseil a demandé la confirmation de l'approbation de cette proposition par les représentants locaux compétents et a souhaité avoir plus d'informations sur la création et le rôle du conseil de gestion de la réserve de biosphère.
321. Parallèlement à cette demande, le Conseil a noté l'existence d'un projet de plan d'action pour 2014-2023 coordonné par le responsable de la réserve de biosphère. La réserve de biosphère participe activement au réseau espagnol des réserves de biosphère, en particulier au groupe de travail thématique sur les « labels », qui constitue un exemple de ses activités de coopération. En outre, les autorités de la réserve mettent au point des programmes de sensibilisation et de communication visant à mobiliser les autorités et les communautés au niveau local.
322. Le Conseil a pris acte de la proposition de zonage visant à réajuster les limites de la réserve de biosphère afin d'intégrer des communautés dans l'aire de transition. Il a salué en cette initiative un exemple d'implication de la communauté locale. D'autre part, il a suggéré de normaliser le nom de la réserve de biosphère afin d'éviter toute confusion.
323. Le Conseil a conclu que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a recommandé aux autorités nationales de mettre en œuvre les mesures suivantes :
- normaliser le nom de la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère Las Dehesas de Sierra Morena (Espagne)

324. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée en 2002. Au cours de la session, le Conseil a recommandé aux autorités de la réserve de biosphère :
- d'élaborer un plan de gestion intégré pour l'ensemble de l'aire, en cherchant à améliorer le niveau de participation de toutes les parties prenantes ;
 - de multiplier les activités de sensibilisation à l'environnement en dehors des trois parcs nationaux situés dans la réserve de biosphère ;
 - d'étudier les possibilités de coopérer avec d'autres régions d'Espagne et du Portugal sur l'étude et la gestion des paysages culturels des « dehesas ».
325. Parallèlement à cette demande, le Conseil a pris acte de l'utilisation d'un plan de gestion pour coordonner la réserve de biosphère dans les trois parcs naturels (Sierra de Arcena y Picos de Aroche, Sierra Norte de Sevilla, Sierra de Hornachuelos). Ces plans garantissent la participation des communautés locales voisines des parcs naturels et soutiennent les activités de sensibilisation à l'environnement. Le Conseil a encouragé les autorités à poursuivre leur travail d'élaboration d'un plan de gestion de la réserve de biosphère, et a noté qu'il avait été entrepris de désigner un coordonnateur chargé de la réserve de biosphère Dehesas de Sierra Morena. Cette réserve de biosphère fait partie du Comité régional des réserves de biosphère d'Andalousie, et bénéficie à ce titre de l'expérience d'autres réserves de biosphère de cette région d'Espagne.
326. Le Conseil a conclu que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Conseil a encouragé les autorités nationales à :
- finaliser le plan de gestion pour cette réserve de biosphère en particulier ;
 - faire attention à assurer l'équilibre écologique lors du suivi de la réglementation des activités de chasse.

Réserve de biosphère Valle de Laciana (Espagne)

327. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée en 2003 et gérée par la « Fundación de la Laciana Reserva de Biosfera ». Malgré un début lent, un plan d'action a été établi en 2008-2009 pour la réserve. Il promouvait des activités relatives à la conservation des valeurs culturelles et naturelles, au développement durable, à la communication, à la recherche et à la gestion. Le Conseil a pris acte de la création de l'Association des réserves de biosphère de Castilla y León en 2012 (qui inclut quatre des huit réserves de biosphère de cette province). Cependant, il existe des enjeux liés à l'exploitation minière, aux feux de forêt et à la préservation de l'habitat des ours. Le Conseil a encouragé les autorités de la réserve de biosphère à poursuivre leurs activités.

328. Le Conseil a conclu que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et a exhorté les autorités nationales à prendre les mesures suivantes :

- élaborer un plan de gestion ;
- intégrer l'aire de transition (villes et mines) dans la zone tampon ;
- promouvoir la recherche sur la biodiversité et encourager son inventaire ;
- promouvoir la restauration écologique de l'environnement à proximité des mines de charbon ;
- créer un plan visant à garantir la connectivité du paysage.

Réserve de biosphère de Muniellos (Espagne)

329. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère, désignée en 2000 et étendue en 2003 suite à la désignation de la réserve de biosphère Gran Cantábrica proposée par les provinces autonomes. Cette réserve de biosphère se situe en outre au sein du Parc Naturel I Fuentes del Narcea, Degaña e Ibias. Leur structure de gestion et leur plan d'action sont les mêmes. La réserve de biosphère fait partie du réseau des réserves de biosphère des Asturies, qui constitue un outil de promotion du tourisme et de création de revenus locaux, conformément au concept précédent de la « Gran Cantábrica ». Cependant, la similitude entre les noms de la réserve de biosphère de Muniellos et de la « Reserva Natural Integral de Muniellos » (qui ne traite que de questions relatives à la conservation) a été source de confusion. En outre, le Conseil a noté un conflit potentiel en termes de zonage entre l'autorisation de l'extraction minière, les zones de chasse et les limites de la réserve de biosphère. Le Conseil a encouragé les autorités locales à envisager la possibilité d'étendre l'aire de la réserve de biosphère et d'inclure un plus grand nombre de zones urbaines comme proposé dans le rapport périodique.

330. Le Conseil a conclu que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a encouragé les autorités nationales à envisager de revoir le zonage de la réserve afin d'accroître la protection de la partie occidentale de l'aire centrale.

Réserve de biosphère de Kanneliya-Dediyagala Nakiyadeniya (Sri Lanka)

331. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le premier rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée en 2004. Ce site met activement en œuvre les trois fonctions des réserves de biosphère. Le Conseil a pris acte du projet de modification du zonage de la réserve de biosphère. Il est proposé d'étendre l'aire centrale, la zone tampon et l'aire de transition dans le but d'incorporer une zone forestière adjacente.

332. Le Comité a conclu que ce site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a approuvé l'extension proposée. Le Comité a encouragé les autorités nationales à envisager de relier cette réserve de biosphère avec la réserve de biosphère de Sinharaja.

Réserve de biosphère de Hurulu (Sri Lanka)

333. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de Hurulu, désignée en 1977. L'aire totale faisait initialement 25 500 ha sans aire de transition. La nouvelle aire aura une superficie totale de 69 641 ha, dont 512 ha d'aire centrale, 40 670 ha de zone tampon et 28 459 ha d'aire de transition. Au cours des trente premières années qui ont suivi la désignation de la réserve de biosphère, les autorités n'ont pu entreprendre aucune activité importante en raison de troubles civils dans la région. La population humaine de l'aire s'élève actuellement à 14 654 habitants.
334. Le Conseil a félicité les autorités pour ce rapport bien préparé. Il a conclu que ce site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a recommandé que l'extension soit approuvée. En outre, il a encouragé les autorités à envisager d'accroître la taille de l'aire centrale.

Réserve de biosphère de Sinharaja (Sri Lanka)

335. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de Sinharaja, qui a été désignée en 1978. Il s'agit de la plus grande forêt tropicale humide du Sri Lanka. Le premier rapport d'examen périodique concernant ce site avait été soumis en 2003. Le Comité a noté que les autorités avaient bien appliqué les recommandations données précédemment par le CIC-MAB.
336. Au moment de sa désignation, le site avait une aire centrale de 11 187 ha seulement. Il possède désormais une zone tampon de 16 316 ha et une aire de transition de 2 087 ha, qui ont été délimitées en 2014, en plus d'une aire centrale de 11 427 ha. Le Conseil a félicité les autorités nationales pour cette amélioration du zonage. La réserve de biosphère compte des communautés locales permanentes qui participent activement à la gestion du site.
337. Le Conseil a conclu que ce site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et approuvé cette proposition d'extension. D'autre part, il a recommandé aux autorités nationales d'envisager une redéfinition du zonage visant à éviter tout contact direct entre l'aire centrale et l'aire de transition, en particulier sur le site qui porte le nom de Lankagama sur la carte du zonage.

Réserve de biosphère de Huay Tak Teak (Thaïlande)

338. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de Huay Tak Teak, désignée en 1977. Le Comité a félicité les autorités pour la création, en 2012, d'un centre de coordination chargé de faciliter la collaboration entre les diverses parties prenantes.
339. Le Conseil a considéré que ce site est conforme aux critères du cadre statutaire du Réseau Mondial des réserves de biosphère. Le Conseil a recommandé d'améliorer la participation de l'administration et des communautés locales à la gestion de la réserve de biosphère, et de ne pas se limiter à la participation du gouvernement central. En outre, la structure de gouvernance doit être améliorée à l'aide d'un plan de gestion détaillé.
340. Le Conseil a relevé une erreur dans la légende de la carte (la zone tampon y est indiquée comme l'aire de transition). Il est donc demandé aux autorités d'envoyer au Secrétariat du MAB une nouvelle carte de zonage avec une légende correcte avant le 30 septembre 2015.

Réserve de biosphère de Ranong (Thaïlande)

341. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le deuxième rapport d'examen périodique concernant la réserve de biosphère de Ranong, qui a été désignée en 1997. L'écosystème dominant de cette réserve de biosphère est la mangrove. Le site reste largement inchangé et l'état de la mangrove se serait considérablement amélioré. Le Conseil a noté que le zonage était le

même qu'au moment de la désignation. En outre, il a pris acte des informations fournies au sujet de la structure de gestion de la réserve de biosphère et de la participation des parties prenantes locales.

342. Le Conseil a conclu que ce site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Toutefois, le Conseil s'est inquiété du fait que les communautés locales connaissaient très peu le concept de réserve de biosphère. En conséquence, il a encouragé les autorités à entreprendre de sensibiliser et d'instruire les communautés locales au sujet des réserves de biosphère. Les autorités sont priées de soumettre un plan de gestion global prenant en considération la participation des communautés locales.

Réserve de biosphère d'Askania Nova (Ukraine)

343. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée en 1983. Le premier rapport d'examen périodique avait été soumis en 1998. La totalité de l'aire reste inchangée. Il s'agit en outre d'un site Ramsar. L'écosystème qui y prédomine est la steppe.

344. Les activités économiques présentes dans la zone tampon comprennent l'agriculture et le pâturage des moutons. L'élevage et l'agriculture sont pratiqués dans l'aire de transition, qui compte sept villages. La réserve dispose d'une équipe de gestion spécifique et d'un plan de gestion fonctionnel. Le Conseil a signalé qu'il n'avait pas été soumis de carte actualisée avec le rapport d'examen périodique comme demandé dans le formulaire.

345. Le Conseil a conclu que ce site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a demandé aux autorités nationales de soumettre, au plus tard le 30 septembre 2015, un rapport incluant une carte actualisée montrant clairement le zonage.

Réserve de biosphère de Chernomorskiy (mer Noire) (Ukraine)

346. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le quatrième rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée en 1984. Le Conseil a salué ce rapport qui apportait un suivi sur l'état de la mise en œuvre des recommandations formulées en 2012 par le CIC-MAB.

347. Le Conseil a pris note avec satisfaction des informations fournies et des mesures prises sur le terrain pour créer un nouveau zonage et améliorer la gestion de l'ensemble de la réserve de biosphère. Néanmoins, le Conseil a estimé que ce site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. En effet, l'aire centrale terrestre n'était pas entourée par une zone tampon. Le Comité a donc demandé aux autorités de fournir un nouveau zonage en élargissant l'aire de transition jusqu'aux terres agricoles, ainsi que de créer une zone tampon autour de l'aire centrale terrestre.

348. En outre, le Conseil a pris acte de la politique de gestion visant à préserver le système socio-écologique caractéristique et unique, ainsi que de l'étude des processus de changement. Il a demandé aux autorités ukrainiennes de fournir des informations complémentaires sur : (i) l'implication des communautés locales dans le conseil de coordination et la façon dont elles participaient aux processus décisionnels ; (ii) la façon dont les travaux de recherche contribuaient à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures de gestion ; (iii) l'état de conservation des espèces rares au sein de la réserve de biosphère et à l'échelle régionale ; (iv) la façon dont l'énergie éolienne était prise en considération dans le plan de gestion.

349. Le Conseil a demandé la fourniture des informations susmentionnées au Secrétariat du MAB le 30 septembre 2015 au plus tard.

Réserve de biosphère de Shatskyi (Ukraine)

350. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée en 2002. Selon le rapport d'examen périodique, l'aire a une superficie totale de 48 977 ha. Cependant, il n'est pas indiqué clairement s'il s'agit de la superficie avant ou après l'extension de la réserve de biosphère qui aurait eu lieu en 2011, ni si le Secrétariat du MAB a été informé de cette extension.
351. Le Conseil a conclu que ce site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a demandé aux autorités nationales de soumettre, au plus tard le 30 septembre 2015, une carte actualisée montrant clairement le zonage, ainsi que des précisions au sujet de l'extension signalée.

Réserve de biosphère des Carpates (Ukraine)

352. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport d'examen périodique concernant cette réserve de biosphère désignée en 1992. Le Conseil a félicité les autorités nationales pour cette deuxième soumission d'un rapport d'examen périodique concernant ce site depuis sa désignation. L'écosystème est caractérisé par des forêts de chênes sur les contreforts, des hêtres de montagne, des forêts mixtes et des forêts d'épicéas, des forêts alpines de lutins composées de pins et d'aulnes, des prairies subalpines et alpines et des paysages de montagne composés de roches et de lichens.
353. Le Conseil a conclu que ce site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Les autorités nationales sont priées de préciser comment, où et pourquoi l'extension mentionnée dans le rapport d'examen périodique a été réalisée. Elles sont également priées de revoir le zonage de la réserve de biosphère conformément aux critères prescrits dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Les mesures nécessaires ayant été prises, les informations demandées devraient parvenir au Secrétariat au plus tard le 15 septembre 2015.
354. Le conseil a encouragé les autorités à soumettre, conjointement avec la Roumanie, une proposition d'inscription d'une réserve de biosphère transfrontière.

Recommandation générale pour les États-Unis d'Amérique

355. Le Conseil international sur les réserves de biosphère s'est félicité de la réponse positive sans précédent donnée par les autorités américaines chargées des réserves de biosphère à la demande du Secrétariat du MAB de soumettre des rapports d'examen périodique pour les réserves de biosphère pertinentes placées sous la juridiction des États-Unis. Le Comité reconnaît que ce geste est un signe fort de l'engagement des autorités américaines à promouvoir, dans leur pays, les buts et objectifs du Programme MAB ainsi que le concept de réserve de biosphère.
356. Dans cet esprit, le Conseil souhaite rappeler qu'il importe de s'assurer que les réserves de biosphère sont désignées, structurées et gérées de façon à remplir des objectifs interdépendants visant à concilier la conservation de la biodiversité avec son exploitation durable, tout en soutenant des initiatives destinées à faire progresser la recherche, la coopération scientifique et l'éducation. Pour ce faire, la Stratégie de Séville et le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère constituent les principaux textes de référence pour toutes les réserves de biosphère.
357. En conséquence, tout en notant avec une grande satisfaction les progrès accomplis par les nombreuses réserves de biosphère américaines ayant présenté un rapport d'examen périodique, notamment leurs importantes contributions en faveur de la conservation et de la promotion de l'éducation, de la recherche et de la science, le Conseil tient à exprimer sa préoccupation quant à la faible place accordée, dans la plupart des réserves de biosphère

américaines dont le rapport d'examen périodique a été reçu récemment, à la promotion du développement durable et de la participation des communautés locales aux cadres et structures existants.

358. Compte tenu de ce qui précède, et conformément à la « stratégie de sortie » adoptée par le Conseil international de coordination du MAB, le Conseil recommande aux autorités américaines chargées des réserves de biosphère d'envisager de procéder à un nouvel examen et de prendre les mesures suivantes :
- intégrer une composante liée à la fonction de développement, laquelle vise à favoriser le développement économique et humain durable des communautés locales, dans toutes les réserves de biosphère ;
 - envisager de remanier les réserves de biosphère pour effectuer le zonage de l'aire centrale, de la zone tampon et de l'aire de transition, en vue de mettre en œuvre les fonctions de conservation, de développement durable et d'appui logistique à la science et l'éducation dans toutes les réserves de biosphère ;
 - regrouper les plans de gestion des différentes zones des réserves de biosphère en un plan de gestion global de la réserve.
359. Le Conseil estime que les autorités américaines pourraient appliquer les recommandations susmentionnées en mettant en place, dans chaque réserve de biosphère, des ateliers techniques, un dialogue, des consultations et des visites techniques auxquels tous les partenaires participeraient.

Réserve de biosphère du parc national de Big Bend (États-Unis d'Amérique)

360. Le Conseil s'est félicité de la remise du premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère du parc national de Big Bend, désignée en 1976. Il a relevé que le zonage de cette réserve n'avait pas été modifié depuis sa désignation, et a noté la qualité des nombreuses activités et mesures mises en œuvre en faveur de la conservation et du développement du tourisme. Le Comité a estimé que ce site ne répondait pas aux critères du Cadre statuaire, car il assure une solide fonction de conservation et une bonne fonction logistique, mais sa fonction de développement est faible.
361. Le Conseil a en outre relevé l'absence de participation des communautés locales aux activités de développement durable, et a noté que des projets coopératifs existaient depuis longtemps. Il a recommandé d'accroître la superficie de l'aire de transition, et a invité les autorités américaines à étudier la possibilité de créer une réserve de biosphère transfrontières avec la réserve de biosphère mexicaine de Maderas del Carmen, étant donné que la réserve de Big Bend fait partie d'un espace international revêtant un très grand intérêt sur le plan de la conservation.
362. Le Conseil a également recommandé aux autorités de fournir les informations suivantes au Secrétariat du MAB :
- un nouveau rapport d'examen périodique établi à l'aide du formulaire d'examen périodique officiel ;
 - des cartes de l'utilisation des sols et des cartes de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies.
363. Les mesures nécessaires ayant été prises, les informations demandées devraient parvenir au Secrétariat au plus tard le 15 septembre 2015.

Réserve de biosphère des chaînes côtières de Californie (États-Unis d'Amérique)

364. Le Conseil s'est félicité de la remise du premier rapport d'examen périodique de cette réserve désignée en 1983, ainsi que des rapports établis pour certains éléments du site. Concernant l'élément de la réserve de chaîne côtière de Heath et Marjorie Angelo, le Comité

a constaté que le zonage n'avait pas été modifié depuis la désignation. Il a noté la qualité des nombreuses mesures de conservation et de développement du tourisme. Il a en outre relevé la solide fonction de conservation et la bonne fonction logistique du site, mais a regretté la faible fonction de développement ainsi que l'absence de participation des communautés locales aux activités de développement durable. Le Comité a reconnu le niveau élevé de biodiversité présente dans ce site, l'importance de la fonction de conservation, ainsi que la grande qualité des programmes de recherche, d'éducation et de formation et des activités de gestion durable.

365. S'agissant de l'élément de Landels Hill Big Creek, le Conseil a constaté que le zonage n'avait pas été modifié depuis la désignation. Il a noté la qualité des nombreuses mesures de conservation et de développement du tourisme. Il a en outre relevé la solide fonction de conservation et la bonne fonction logistique du site, mais a regretté la faible fonction de développement ainsi que l'absence de participation des communautés locales aux activités de développement durable. Cependant, le Comité a reconnu le niveau élevé de biodiversité présente dans ce site, l'importance de la fonction de conservation, ainsi que la grande qualité des programmes de recherche, d'éducation et de formation et des activités de gestion durable.
366. Concernant l'élément du parc national et d'État de Redwood, le Conseil a constaté que le zonage n'avait pas été modifié depuis la désignation. Il a noté la qualité des nombreuses mesures de conservation et de développement du tourisme. Il a en outre relevé la solide fonction de conservation et la bonne fonction logistique du site, mais a regretté la faible fonction de développement ainsi que l'absence de participation des communautés locales aux activités de développement durable. Cependant, le Comité a reconnu le niveau élevé de biodiversité présente dans ce site, l'importance de la fonction de conservation, ainsi que la grande qualité des programmes de recherche, d'éducation et de formation et des activités de gestion durable.
367. Au vu des informations exposées ci-dessus, le Conseil a estimé que ce site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire. Le Comité a recommandé aux autorités de prendre les mesures suivantes :
- fournir au Secrétariat du MAB un nouveau rapport d'examen périodique établi à l'aide du formulaire d'examen périodique officiel pour les 11 éléments de la réserve de biosphère ;
 - soumettre au Secrétariat du MAB des cartes de l'utilisation des sols et une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies ;
 - faire participer les communautés locales voisines.
368. Les mesures nécessaires ayant été prises, les informations demandées devraient parvenir au Secrétariat au plus tard le 15 septembre 2015.

Réserve de biosphère de l'Atlantique sud de Caroline (États-Unis d'Amérique)

369. Le Conseil s'est félicité du rapport d'examen périodique du sanctuaire marin national du récif de Gray, qui est un élément de cette réserve de biosphère désignée en 1986. Au vu des informations limitées ayant été fournies, le Comité a estimé que ce site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire. Cependant, il a reconnu le niveau élevé de biodiversité présente dans ce site, l'importance de la fonction de conservation, ainsi que la grande qualité des programmes de recherche, d'éducation et de formation et des activités de gestion durable. Le Comité a également noté la création du conseil consultatif du sanctuaire marin national du récif de Gray, afin de mettre en place un processus participatif et de faire participer le public.

370. Le Conseil a recommandé aux autorités de fournir les informations suivantes au Secrétariat du MAB :
- un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire d'examen périodique officiel pour tous les éléments de la réserve de biosphère ;
 - une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies.
371. Les mesures nécessaires ayant été prises, les informations demandées devraient parvenir au Secrétariat au plus tard le 15 septembre 2015.

Réserve de biosphère de la plaine côtière du centre du golfe du Mexique (États-Unis d'Amérique)

372. Le Conseil s'est félicité du rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère désignée en 1983. Au vu des informations limitées ayant été fournies, le Comité a estimé que le site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire. Cependant, il a reconnu le niveau élevé de biodiversité présente dans ce site, l'importance de la fonction de conservation, ainsi que la grande qualité des programmes de recherche, d'éducation et de formation. Le Comité a également noté que le personnel de la réserve de biosphère coopérait avec de nombreux partenaires, mais que ces derniers ne disposaient pas d'un mécanisme qui leur permette de participer directement à la gestion et à la planification de la réserve de biosphère. Le Comité a recommandé aux autorités de fournir les informations suivantes au Secrétariat du MAB :
- un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire officiel ;
 - une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies.
373. Les mesures nécessaires ayant été prises, les informations demandées devraient parvenir au Secrétariat au plus tard le 15 septembre 2015.

Réserve de biosphère des îles Channel (États-Unis d'Amérique)

374. Le Conseil s'est félicité du rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère des îles Channel. Cette réserve désignée en 1976 est située à l'ouest de Los Angeles et couvre le parc national et le sanctuaire marin national des îles Channel. Au fil des ans, le parc et le sanctuaire, en coopération avec l'organisation Nature Conservancy, ont considérablement contribué à assurer la conservation, la restauration et le rétablissement de la biodiversité par le biais d'un vaste éventail de programmes et de projets de gestion, de protection, de recherche, de surveillance, d'éducation et de sensibilisation du public.
375. Cependant, en raison de son zonage, la place accordée à la dimension de développement de la réserve de biosphère est limitée. Le Conseil a conclu que la réserve de biosphère des îles Channel ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.
376. Par conséquent, le Conseil a recommandé d'inviter les autorités à revoir le zonage du site, de façon à inclure une ou plusieurs zones tampons et aires de transition qui permettraient d'assurer la fonction de développement durable, conformément à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire. Les autorités sont également priées de soumettre une carte de zonage révisée et un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire de rapport périodique officiel.

Réserve de biosphère de Denali (États-Unis d'Amérique)

377. Le Conseil s'est félicité du rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Denali. Cette réserve désignée en 1976 est située dans le centre-sud de l'Alaska, sur la chaîne d'Alaska et à proximité du parc national et de la réserve de Denali. Depuis sa

création, elle contribue à la protection et à la gestion des écosystèmes et de la faune présents à Denali, et de nombreux organismes mènent un vaste éventail de projets de recherche dans cette région. En outre, le parc national et la réserve de biosphère participent avec succès à des activités d'éducation, de sensibilisation du public et de connaissances écologiques traditionnelles.

378. Cependant, en raison de son zonage, la place accordée à la dimension de développement de la réserve de biosphère est limitée. Le Conseil a conclu que la réserve de biosphère de Denali ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

379. Par conséquent, le Conseil a recommandé que les autorités soient invitées à revoir le zonage du site, de façon à inclure une ou plusieurs zones tampons et aires de transition qui permettraient d'assurer la fonction de développement durable, conformément à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire. Les autorités sont également priées de soumettre une carte de zonage révisée et un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire de rapport périodique officiel.

Réserve de biosphère du parc national de Glacier (États-Unis d'Amérique)

380. Le Conseil s'est félicité du rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère du parc national de Glacier. Cette réserve désignée en 1976 est située au nord-ouest du Montana, dans la partie nord des montagnes Rocheuses. Elle jouxte la réserve de biosphère canadienne de Waterton, avec laquelle il existe une coopération transfrontalière ainsi qu'un parc de la paix conjoint, désigné en 1995 en tant que site du patrimoine mondial (Parc international de la paix Waterton-Glacier). Cette réserve de biosphère abrite une région sauvage unique à l'histoire géologique très riche, notamment des processus de formation de montagnes et de glaciation, et elle a pour cette raison contribué de manière essentielle, au fil des ans, à la science, à la recherche, à l'éducation, au loisir et à la coopération transfrontalière.

381. Cependant, en raison de son zonage, la place accordée à la dimension de développement de la réserve de biosphère est limitée. Le Conseil a conclu que la réserve de biosphère de Glacier ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

382. Le Conseil a ensuite recommandé d'inviter les autorités à revoir le zonage du site, de façon à inclure une ou plusieurs zones tampons et aires de transition qui permettraient d'assurer la fonction de développement durable, conformément à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire. Les autorités sont également priées de soumettre une carte de zonage révisée et un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire de rapport périodique officiel. Les mesures nécessaires ayant été prises, les informations demandées devraient parvenir au Secrétariat au plus tard le 15 septembre 2015.

Réserve de biosphère du Glacier Bay et de l'île de l'Amirauté (États-Unis d'Amérique)

383. Le Conseil s'est félicité de la remise du rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère, désignée en 1986. Cette réserve est un exemple exceptionnel de l'écosystème marin et terrestre de la province biogéographique de Sitka, en Amérique du Nord. Le rapport indique que la réserve de biosphère est une zone protégée. Il s'agit d'une grande île océanique bien protégée des effets du développement par rapport aux autres îles du continent. De plus, l'élément de l'île de l'Amirauté est une forêt nationale et un monument national, mais aussi un espace en grande partie désigné zone de nature sauvage.

384. Le Conseil a noté que la structure de gestion mettait l'accent sur la protection et la préservation de la biodiversité, et ne prévoyait que des activités modestes de

développement et d'extraction. Les activités économiques présentes sur ce site sont le tourisme de loisir, les activités minières – en reprise et en expansion –, l'exploitation forestière commerciale – en déclin – et l'investissement dans les infrastructures. Le Comité reconnaît qu'une carte de localisation et de végétation a été soumise pour cette réserve de biosphère.

385. Le Conseil a conclu que cette réserve de biosphère fonctionnait de manière satisfaisante sur les plans de la conservation, de l'appui logistique et du développement. Cependant, il a noté l'absence de zonage approprié, conformément aux dispositions du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.
386. Le Conseil a conclu que le site ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et a recommandé aux autorités de fournir les informations suivantes au Secrétariat du MAB :
- un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire d'examen périodique officiel ;
 - une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies.

Réserve de biosphère du Golden Gate (États-Unis d'Amérique)

387. Le Conseil s'est félicité de la remise du rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère du Golden Gate, désignée en 1988. D'après ce rapport, les habitats ripariens présents dans le parc abritent de nombreuses espèces sauvages, y compris des espèces menacées au niveau fédéral telles que le saumon coho et la crevette d'eau douce de Californie. Les activités économiques implantées dans la réserve de biosphère incluent le tourisme et l'agriculture (raisins de cuve, ensilage et pommes).
388. Le Conseil a conclu que le site ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et a recommandé aux autorités de fournir les informations suivantes au Secrétariat du MAB :
- un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire d'examen périodique officiel ;
 - une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies.

Réserve de biosphère de l'archipel d'Hawaii (États-Unis d'Amérique)

389. Le Conseil s'est félicité de la remise du rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de l'archipel d'Hawaii, désignée en 1980. Le Comité a pris note de l'augmentation de la superficie du parc depuis 2003, signalée dans le rapport, bien que la zone nouvellement intégrée ne fasse pas partie de la réserve de biosphère.
390. Le site abrite plus de 100 espèces végétales et animales menacées, pour la plupart endémiques et donc présentes uniquement dans cet archipel. Environ 90 % des espèces végétales sont endémiques, ce qui confère à ce site une grande importance pour la conservation de la biodiversité. Une description détaillée de la réserve a été fournie. D'autre part, les mesures visant à encourager le développement durable sont axées sur les terres adjacentes à la réserve de biosphère, et passent par des partenariats de collaboration avec les propriétaires terriens et par des activités de communication ciblant les communautés voisines.
391. Le Conseil reconnaît que cette réserve de biosphère apporte une contribution considérable à la conservation, et a par ailleurs noté avec satisfaction la participation des communautés locales. Cependant, ayant constaté l'absence de zonage approprié, il a conclu que le site ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des

réserve de biosphère, et a recommandé aux autorités de la réserve de biosphère de fournir les informations suivantes au Secrétariat du MAB :

- un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire d'examen périodique officiel ;
- une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies.

Réserve de biosphère de la zone expérimentale de Jornada (États-Unis d'Amérique)

392. Le Conseil s'est félicité de la remise du rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère désignée en 1976. Il a noté qu'aucun changement notable n'avait été signalé sur le plan des valeurs de conservation. Cette réserve de biosphère remplit sa fonction logistique en collaborant avec de nombreuses universités, notamment l'Université d'État du Nouveau-Mexique. En outre, le Comité a relevé que des collaborations avaient été mises en place avec le service de recherche en agriculture du Département de l'agriculture des États-Unis (USDA). Le Conseil a conclu que le site ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statuaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et a recommandé aux autorités de prendre les mesures suivantes :

- fournir un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire d'examen périodique officiel ;
- soumettre une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies ;
- étudier les possibilités de mener des activités économiques au sein de la réserve de biosphère, ainsi que la participation des communautés locales aux processus de prise de décisions relatives à la gestion du site.

393. Les mesures nécessaires ayant été prises, les informations demandées devraient parvenir au Secrétariat au plus tard le 15 septembre 2015.

Réserve de biosphère de la zone naturelle de recherche sur la prairie de Konza (États-Unis d'Amérique)

394. Le Conseil s'est félicité de la remise du rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de la zone naturelle de recherche sur la prairie de Konza, désignée en 1978. Le rapport indique que cette réserve de biosphère est utilisée comme station de recherche sur le terrain par le Département de biologie de l'Université d'État du Kansas. Il s'agit d'un exceptionnel laboratoire en plein air, qui permet d'étudier l'écosystème de la prairie à herbes hautes et de mener des travaux de recherche fondamentale en biologie sur un vaste éventail de processus liés aux espèces.

395. Le Conseil a noté avec satisfaction qu'une place plus importante avait été accordée à l'écotourisme dans les Flint Hills et que davantage d'efforts avaient été accomplis en matière de sensibilisation et d'éducation du public. Le Comité a conclu que le site ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statuaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et a recommandé aux autorités de fournir les informations suivantes au Secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015 :

- un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire d'examen périodique officiel ;
- une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies.

Réserve de biosphère de la région de Mammoth Cave (États-Unis d'Amérique)

396. Le Conseil s'est félicité de la remise du rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de la région de Mammoth Cave, désignée en 1990. Cette réserve de biosphère est constituée d'une aire centrale (213,8 km²), d'une zone de coopération (381,88 km²) et d'une aire de transition (3 084,2 km²).

397. Le Conseil a noté que diverses activités agricoles se poursuivaient au sein de la réserve de biosphère, en dehors de l'aire centrale. Cette réserve a été étendue en 1996 pour intégrer 3 679,9 km² supplémentaires, répartis dans six comtés. Parallèlement aux activités de promotion du développement durable, des efforts importants continuent d'être déployés pour sensibiliser à l'importance de la qualité de l'eau pour protéger cette grotte et ce site karstique mondialement connus, et ce dans l'ensemble de la réserve de biosphère de la région de Mammoth Cave.
398. Le Conseil a conclu que le site ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et prie les autorités de fournir les informations suivantes au Secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015 :
- une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies ;
 - un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire d'examen périodique officiel.

Réserve de biosphère des déserts de Mojave et du Colorado (États-Unis d'Amérique)

399. Le Conseil s'est félicité de la remise du rapport d'examen périodique de deux éléments de la réserve de biosphère des déserts de Mojave et du Colorado, désignée en 1984. Cette région conserve de vastes sites et zones de biodiversité. Ses caractéristiques topographiques et son climat ont pour effet d'isoler la population.
400. Le Conseil a conclu que le site ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et a recommandé aux autorités de fournir les informations suivantes au Secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015 :
- une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies ;
 - un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire d'examen périodique officiel pour tous les éléments de la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère des pinèdes du New Jersey (États-Unis d'Amérique)

401. Le Conseil s'est félicité de la remise du premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère des pinèdes New Jersey, désignée en 1983. Il a noté la grande qualité des nombreuses mesures de conservation et de développement du tourisme. Il a constaté que la réserve de biosphère avait une solide fonction de conservation et une bonne fonction logistique, mais a relevé une faible fonction de développement ainsi que l'absence de participation des communautés locales aux activités de développement durable. Le Conseil a donc estimé que ce site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire et a recommandé aux autorités de fournir au Secrétariat du MAB les informations suivantes avant le 30 septembre 2015 :
- un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire officiel ;
 - soumettre au Secrétariat du MAB une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies ;
 - la preuve de la participation des communautés locales voisines.

Réserve de biosphère de Niwot Ridge (États-Unis d'Amérique)

402. Le Conseil s'est félicité du rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Niwot Ridge. Cette réserve désignée en 1979 est située à 65 km au nord-ouest de Denver, dans le centre-nord du Colorado. Utilisé avec succès depuis plus de 80 ans par l'Université du Colorado et sa station de recherche sur la montagne pour l'éducation scientifique et environnementale, ce site est aujourd'hui l'une des régions subalpines et alpines les mieux étudiées au monde. Il offre d'excellentes possibilités pour déceler les effets du changement climatique et de la pollution atmosphérique sur les modifications de la biodiversité,

notamment grâce à la station de recherche sur la montagne et au programme de recherche écologique à long terme de Niwot Ridge.

403. Cependant, en raison de son zonage et de la place limitée accordée à la dimension de développement, le Conseil a conclu que la réserve de biosphère de Niwot Ridge ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.
404. Par conséquent, le Conseil a recommandé d'inviter les autorités à revoir le zonage du site, de façon à inclure une ou plusieurs zones tampons et aires de transition qui permettraient d'assurer la fonction de développement durable, conformément à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire. Les autorités sont également priées de soumettre une carte de zonage révisée et un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire de rapport périodique officiel. Les mesures nécessaires ayant été prises, les informations requises devront parvenir au Secrétariat du MAB le 30 septembre 2015 au plus tard.

Réserve de biosphère de Noatak (États-Unis d'Amérique)

405. Le Conseil s'est félicité du rapport d'examen périodique détaillé de la réserve de biosphère de Noatak. Cette réserve désignée en 1976 est située dans le nord-ouest de l'Alaska, dans la région arctique. Elle s'étend pour l'essentiel sur le parc national de Noatak et sur le parc national et la réserve des portes de l'Arctique. Sa fonction principale est de promouvoir la conservation de la nature ainsi que la recherche et la surveillance dans ce domaine, notamment pour la rivière sauvage Noatak et la faune abondante présente dans l'ensemble de la région. Les activités économiques du site se limitent à une chasse et une pêche de subsistance pratiquées par les habitants locaux, ainsi qu'à quelques activités de tourisme et de loisir. D'importantes activités d'exploitation minière sont toutefois menées sur des zones jouxtant la réserve. Cependant, en raison de son zonage, la place accordée à la dimension de développement de la réserve de biosphère est limitée.
406. Le Conseil a conclu que la réserve de biosphère de Noatak ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.
407. Par conséquent, le Conseil a recommandé d'inviter les autorités à revoir le zonage du site, de façon à inclure une ou plusieurs zones tampons et aires de transition qui permettraient d'assurer la fonction de développement durable, conformément à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire. Les autorités sont également priées de soumettre une carte de zonage révisée et un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire de rapport périodique officiel. Les mesures nécessaires ayant été prises, les informations requises devront parvenir au Secrétariat du MAB le 30 septembre 2015 au plus tard.

Réserve de biosphère du parc national Olympique (États-Unis d'Amérique)

408. Le Conseil s'est félicité du premier rapport d'examen périodique présenté par les autorités américaines. Il a salué la qualité du rapport sur les activités mises en œuvre depuis la désignation du site en 1976, et a noté la réussite du projet de restauration de la rivière Elwha réalisé en coopération avec le parc national. Cela montre qu'il est important de fournir des informations scientifiques détaillées aux autorités techniques et aux responsables politiques également soucieux d'assurer une durabilité écologique, économique et sociale. En outre, la recherche a également mis en avant le rôle économique de secteurs de services autres que le tourisme, en particulier dans l'aire de transition située en dehors du parc national.
409. Le Conseil a conclu que le site ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et a recommandé aux autorités de fournir les informations suivantes au Secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015 :

- un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire d'examen périodique officiel ;
- une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies.

Réserve de biosphère du parc national des montagnes Rocheuses (États-Unis d'Amérique)

410. Le Conseil s'est félicité du premier rapport d'examen périodique présenté par les autorités américaines. Il a pris note du rapport sur les activités mises en œuvre depuis la désignation du site en 1977. Le Comité a salué le partage d'expériences organisé par le biais de l'« accord de jumelage des parcs naturels », qu'il comprend plutôt comme un « accord de jumelage des réserves de biosphère ». En effet, les régions montagneuses étant les plus sensibles au changement climatique, il importe de suivre la réserve de biosphère des montagnes Rocheuses et d'y mettre à l'essai des mesures d'atténuation et d'adaptation. Le Comité a suggéré que les autorités définissent les zones les plus sensibles comme aires centrales et zones tampons. Il a ajouté que la fonction logistique de l'aire de transition contribuerait à atténuer les impacts des flux touristiques.

411. À cet égard, le Conseil a conclu que le site ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et a recommandé aux autorités de fournir au Secrétariat du MAB les mesures suivantes avant le 30 septembre 2015 :

- un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire d'examen périodique officiel ;
- soumettre au Secrétariat du MAB une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies ;
- prendre compte de l'intégration de ces zones dans le plan de gestion de la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère de la zone expérimentale de San Joaquin (États-Unis d'Amérique)

412. Le Conseil s'est félicité du rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de San Joaquin. Cette réserve désignée en 1976 est située sur le versant occidental de la partie centrale de la Sierra Nevada. Créée en 1934 par le Service des forêts des États-Unis en tant que zone expérimentale pour la conduite de recherches sur les questions de gestion des ressources et de l'élevage dans les pâturages des contreforts, la réserve de biosphère de San Joaquin contribue en particulier à des activités éducatives et de recherche sur ces thèmes, par le biais d'un vaste réseau d'organismes fédéraux et d'État, d'universités et d'organisations.

413. Cependant, en raison de son zonage, la place accordée à la dimension de développement de la réserve est limitée. Le Conseil a conclu que la réserve de biosphère de San Joaquin ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

414. Par conséquent, le Conseil a recommandé d'inviter les autorités à revoir le zonage du site, de façon à inclure une ou plusieurs zones tampons et aires de transition qui permettraient d'assurer la fonction de développement durable, conformément à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire. Les autorités sont également priées de soumettre une carte de zonage révisée et un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire de rapport périodique officiel.

Réserve de biosphère des parcs nationaux de Sequoia et de Kings Canyon (États-Unis d'Amérique)

415. Le Conseil s'est félicité du rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Sequoia et de Kings Canyon. Désignée en 1976, cette réserve est située dans la partie sud

de la Sierra Nevada (Californie) et composée des parcs nationaux de Sequoia et de Kings Canyon. Ce site étant fondé sur deux parcs nationaux de premier plan, il est évident que sa gestion est essentiellement axée sur la conservation de la biodiversité, la recherche, la surveillance, l'éducation et la sensibilisation du public. Les modifications de la biodiversité, notamment dues au réchauffement climatique, observées dans la réserve au fil des ans ont été consignées dans l'évaluation de l'état des ressources naturelles de 2013 réalisée par les parcs nationaux. Cependant, en raison de son zonage, la place accordée à la dimension de développement de la réserve de biosphère est limitée.

416. Le Conseil a conclu que la réserve de biosphère de Sequoia et de Kings Canyon ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.
417. Le Conseil a ensuite recommandé d'inviter les autorités à revoir le zonage du site, de façon à inclure une ou plusieurs zones tampons et aires de transition qui permettraient d'assurer la fonction de développement durable, conformément à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire. Les autorités sont également priées de soumettre une carte de zonage révisée et un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire de rapport périodique officiel. Les mesures nécessaires ayant été prises, les informations requises devront parvenir au Secrétariat du MAB le 30 septembre 2015 au plus tard.

Réserve de biosphère de la plaine côtière sud-atlantique (États-Unis d'Amérique)

418. Le Conseil s'est félicité du rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de la plaine côtière sud-atlantique. Cette réserve désignée en 1983 est située dans la plaine d'inondation de la rivière Congaree, dans l'est des États-Unis, et elle englobe le parc national de Congaree. Grâce à l'excellent travail du parc national, d'importants inventaires et programmes de recherche et d'éducation ont été réalisés et soutenus, en partenariat avec un grand nombre d'institutions universitaires et d'organismes. Des travaux sont également en cours en vue d'examiner des questions de développement telles que la croissance rapide de la population totale de l'État de Caroline du Sud.
419. Cependant, en raison de son zonage, la place accordée à la dimension de développement de la réserve de biosphère est limitée. Le Conseil a conclu que la réserve de biosphère de la plaine côtière sud-atlantique ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.
420. Par conséquent, le Conseil a recommandé d'inviter les autorités à revoir le zonage du site, de façon à inclure une ou plusieurs zones tampons et aires de transition qui permettraient d'assurer la fonction de développement durable, conformément à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire. Les autorités sont également priées de soumettre une carte de zonage révisée et un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire de rapport périodique officiel. Les mesures nécessaires ayant été prises, les informations requises devront parvenir au Secrétariat du MAB le 30 septembre 2015 au plus tard.

Réserve de biosphère des Appalaches du Sud (États-Unis d'Amérique)

421. Le Conseil s'est félicité du rapport d'examen périodique détaillé et complet de la réserve de biosphère des Appalaches du Sud. Cette réserve désignée en 1988 est située dans les Appalaches du Sud et s'étend sur six États. Elle englobe plusieurs éléments, y compris le parc national des Great Smoky Mountains, et elle est fondée sur une approche novatrice de regroupement. Cette réserve de biosphère collabore efficacement avec un vaste éventail d'organismes locaux, fédéraux, d'États et universitaires en faveur de la conservation de la biodiversité, de la recherche, de la surveillance, de l'éducation environnementale et du tourisme et du loisir durables.

422. Cependant, en raison de son zonage, la place accordée à la dimension de développement de la réserve de biosphère est limitée. Le Conseil a conclu que la réserve de biosphère des Appalaches du Sud ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.
423. Par conséquent, le Conseil a recommandé d'inviter les autorités à revoir le zonage du site, de façon à inclure une ou plusieurs zones tampons et aires de transition qui permettraient d'assurer la fonction de développement durable, conformément à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire. Les autorités sont également priées de soumettre une carte de zonage révisée et un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire de rapport périodique officiel. Les mesures nécessaires ayant été prises, les informations requises devront parvenir au Secrétariat du MAB le 30 septembre 2015 au plus tard.

Réserve de biosphère de la station biologique de l'Université du Michigan (États-Unis d'Amérique)

424. Le Conseil s'est félicité du rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de la station biologique de l'Université du Michigan. Cette réserve désignée en 1979 est située à la pointe nord de la péninsule inférieure du Michigan, sur la rive sud du lac Douglas. Elle est connue pour son programme de restauration du pluvier siffleur. Des équipes de l'Université du Michigan et de nombreuses autres universités mènent avec succès des recherches sur la biodiversité dans les Grands Lacs et autour des Grands Lacs, ainsi que des études sur les flux de carbone dans les écosystèmes forestiers tempérés. Le site dispose en outre d'un remarquable programme éducatif.
425. Cependant, en raison de son zonage, la place accordée à la dimension de développement de la réserve de biosphère est limitée. Le Conseil a conclu que la réserve de biosphère de la station biologique de l'Université du Michigan ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.
426. En conséquence, le Conseil a recommandé d'inviter les autorités à revoir le zonage du site, de façon à inclure une ou plusieurs zones tampons et aires de transition qui permettraient d'assurer la fonction de développement durable, conformément à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire. Les autorités sont également priées de soumettre une carte de zonage révisée et un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire de rapport périodique officiel.

Réserve de biosphère du parc national des îles Vierges (États-Unis d'Amérique)

427. Le Conseil s'est félicité du rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère du parc national des îles Vierges. Cette réserve désignée en 1979 est située sur l'île volcanique de Saint-John et autour de cette île, et elle est fondée sur le parc national des îles Vierges. Le changement climatique a entraîné la disparition de 52 % du recouvrement en corail vivant lors d'un phénomène de blanchissement survenu en 2005. L'expansion rapide du tourisme, notamment les excursions de croisières, pose des problèmes de gestion. La réserve apporte des contributions considérables et très appréciées dans les domaines de la conservation de la biodiversité, de la recherche, de la surveillance, de l'éducation et de la sensibilisation du public.
428. Cependant, en raison de son zonage, la place accordée à la dimension de développement de la réserve de biosphère est limitée. Le Conseil a conclu que la réserve de biosphère du parc national des îles Vierges ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.
429. Le Conseil a ensuite recommandé d'inviter les autorités à revoir le zonage du site, de façon à inclure une ou plusieurs zones tampons et aires de transition qui permettraient d'assurer la

fonction de développement durable, conformément à la Stratégie de Séville et au Cadre statutaire. Les autorités sont également priées de soumettre une carte de zonage révisée et un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire de rapport périodique officiel. Les mesures nécessaires ayant été prises, les informations requises devront parvenir au Secrétariat du MAB le 30 septembre 2015 au plus tard.

Réserve de biosphère du parc national de Yellowstone (États-Unis d'Amérique)

430. Le Conseil s'est félicité de la remise du premier rapport d'examen périodique de la réserve de biosphère de Yellowstone, créée en 1976. Il a noté avec satisfaction les efforts considérables déployés en matière de recherche scientifique et d'éducation environnementale. Il a en outre relevé que le parc national jouissait d'une grande renommée nationale et accueillait trois millions de visiteurs par an. Il s'agit de l'un des écosystèmes les mieux préservés de l'hémisphère Nord, qui a fait l'objet de rapports et d'inventaires très complets sur la biodiversité présente dans cette réserve de biosphère.

431. Tout en se félicitant du rapport d'examen périodique, le Conseil a regretté qu'aucune carte n'ait été présentée. Il a conclu que le site ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et a recommandé aux autorités de prendre les mesures suivantes et de soumettre les informations suivantes au Secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2015 :

- une carte de zonage indiquant une aire centrale, une zone tampon et une aire de transition clairement définies ;
- fournir un rapport actualisé d'examen périodique établi à l'aide du formulaire d'examen périodique officiel ;
- élaborer un plan de gestion tenant compte de la Stratégie de Séville et des stratégies de gestion des parcs naturels.

Recommandations de suivi

Réserve de biosphère du Djurdjura (Algérie)

432. Le Conseil s'est félicité du rapport présenté par la réserve de biosphère du Djurdjura en réponse aux recommandations de 2011. Il a noté avec satisfaction les efforts de développement accomplis en faveur des populations locales, et pris note également des difficultés rencontrées dans la gestion du tourisme et des activités associées dans la réserve de biosphère. Le Conseil a en outre constaté que la réserve de biosphère du Djurdjura ne tirait aucun profit direct majeur du tourisme et que cela devrait être possible et aiderait la réserve à couvrir ses dépenses de fonctionnement.

433. Le Comité a conclu que la réserve de biosphère du Djurdjura ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et a prié les autorités :

- de préciser le zonage de la réserve de biosphère qui comprend un parc national, ce qui devrait faciliter le contrôle des installations humaines ;
- de procéder systématiquement à des études d'impact pour la création de nouvelles infrastructures et pour les principales installations existantes ;
- d'identifier les moyens juridiques et réglementaires de faire participer la réserve de biosphère et le parc national à des activités commerciales ou d'en tirer profit afin de couvrir leurs dépenses de fonctionnement.

434. Les mesures nécessaires ayant été prises, les informations requises devront parvenir au Secrétariat du MAB le 30 septembre 2015 au plus tard.

Réserve de biosphère de Berezinskiy (Biélarus)

435. Le Conseil s'est félicité du complément d'information fourni par la réserve de biosphère de Berezinskiy. Il a noté que la proposition d'extension de la réserve prévoyait uniquement l'agrandissement de l'aire de transition, et a relevé que cette extension avait pour but de promouvoir davantage l'exploitation forestière, la chasse, la pêche et le tourisme durables.
436. Le Conseil a reconnu que toutes ces activités étaient menées conjointement par l'administration de la réserve de biosphère et par des groupes locaux actifs. Il a en outre salué les mesures d'incitation visant à accroître l'intérêt porté par la jeunesse locale au développement de la région, ainsi que la création de nouveaux emplois et la mise en place des conditions sociales nécessaires pour attirer de jeunes professionnels. Le Comité a également accueilli avec satisfaction les informations fournies sur la participation des communautés locales à la mise en œuvre du projet d'aide internationale de l'Union européenne « Eau, nature et population dans un paysage en voie de disparition – Développement du tourisme durable en Russie et dans la République du Biélarus » dans le district de Lepel.
437. Le Conseil a estimé que le site répondait aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a approuvé l'extension.
438. Le Conseil a prié les autorités de fournir, sur une couche topographique, une carte actualisée et précise de la localisation et de la délimitation des trois zones de la réserve de biosphère sous forme électronique, ainsi que les fichiers de formes (dans le système de projection WGS 84 également) utilisés pour produire la carte. Les informations requises devraient parvenir au Secrétariat au plus tard le 30 septembre 2015.

Réserve de biosphère de Clayoquot Sound (Canada)

439. Le Conseil s'est félicité du rapport des autorités canadiennes sur l'état de la mise en œuvre de la recommandation du CIC-MAB de 2012. Il a noté avec satisfaction le suivi de la conservation dans les aires centrales ainsi que la participation des membres des premières nations à la gestion du site. Le zonage et la taille de la réserve de biosphère lui ont semblé fonctionnels. Le Conseil a noté avec satisfaction les mesures prises pour assurer la fonction de développement durable et conclu que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a également noté que le suivi et la participation des communautés locales étaient satisfaisants.

Réserve de biosphère de Long Point (Canada)

440. Le Conseil s'est félicité du rapport des autorités canadiennes sur l'état de la mise en œuvre de la recommandation du CIC-MAB de 2012 concernant ce site. Il a noté avec satisfaction les informations fournies et les mesures prises sur le terrain pour expliquer le zonage de la réserve de biosphère, en particulier l'aire centrale et la zone tampon ainsi que l'aire centrale supplémentaire de la forêt de Bacchus. Le Conseil a observé que cette dernière était entourée de terrains appartenant à Conservation de la nature Canada, pouvant être facilement intégrés à quelques terres agricoles afin de créer une zone tampon autour de l'ensemble de la nouvelle aire centrale, si possible en la reliant à la zone tampon principale.
441. Le Conseil a exigé que cette nouvelle aire centrale soit entourée d'une zone tampon afin que le zonage soit conforme aux critères du Cadre statutaire pour les réserves de biosphère. Il a demandé que cette mise à jour du zonage soit achevée d'ici à fin septembre 2014 et qu'une nouvelle carte de zonage soit envoyée au Secrétariat du MAB dans le même délai afin de confirmer que le site répond aux critères du Cadre statutaire.

Réserve de biosphère du Mont Arrowsmith (Canada)

442. Le Conseil s'est félicité des explications et du plan stratégique ainsi que du plan de participation élaborés suite à la recommandation du CIC-MAB de 2011. Il a noté avec satisfaction les informations fournies et les mesures prises sur le terrain. Le Conseil a pris note des efforts déployés par la Fondation de la réserve de biosphère du Mont Arrowsmith (MABF) afin de soutenir les initiatives visant à limiter l'expansion urbaine. Il a salué l'élaboration des nouvelles mesures et du nouveau plan d'action relatifs à la participation active des communautés locales et des premières nations. Le Conseil a encouragé les autorités à poursuivre le processus de levée de fonds ainsi que les activités de sensibilisation aux questions socio-écologiques, et à mettre en œuvre les mesures prévues par le nouveau plan stratégique (2013-2018).

443. Le Conseil a considéré que le site répondait aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère du Mont Riding (Canada)

444. Le Conseil s'est félicité du rapport des autorités canadiennes sur l'état de la mise en œuvre de la recommandation du CIC-MAB de 2012 concernant ce site. Il a pris note des informations fournies et des mesures prises sur le terrain. Le Conseil a salué les informations actualisées relatives aux efforts déployés afin de renforcer le comité de gestion de la réserve de biosphère en élargissant sa composition pour y inclure notamment les organismes gouvernementaux provinciaux et les premières nations. Le Conseil a noté les progrès réalisés dans la conception d'un plan de coordination.

445. Le Conseil a noté les difficultés rencontrées dans la délimitation de la zone tampon, notamment les conflits avec les propriétaires locaux, mais il a estimé que, faute de délimitation claire d'un zonage fonctionnel, la réserve de biosphère ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire. Le Conseil a noté que l'autorité locale de la réserve de biosphère préférerait désigner la zone tampon en tant que zone de coopération ou utiliser les périmètres existants (limites du système de santé ou du parc national) pour délimiter la zone tampon et le reste en tant qu'aire de transition.

446. Le Conseil a considéré que le site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a demandé qu'on lui envoie, d'ici à fin septembre 2015, des cartes de zonage précises indiquant toutes les options de zonage suggérées ainsi que des précisions concernant leurs impacts sur la mise en œuvre des trois fonctions de la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère de Southwest Nova (Canada)

447. Le Conseil s'est félicité des informations fournies par la réserve de biosphère suite à la recommandation du CIC-MAB de 2012. Il a noté avec satisfaction la création du comité exécutif ainsi que de plusieurs comités (tourisme, éducation, sciences et gestion des ressources), dont la mission consiste à faciliter et à coordonner la planification et la mise en œuvre des projets. Il a également salué le processus de participation par le biais de réunions avec les communes et les organismes de soutien. Le Conseil a toutefois souligné le manque d'informations sur la participation des communautés locales et des premières nations. Il a enfin salué les nombreuses activités de communication et d'éducation qui ont été mises en œuvre.

448. Le Conseil a encouragé les autorités à mettre en œuvre 15 recommandations locales pour les activités futures de la réserve de biosphère, et les a priées de :

- fournir un plan de gestion pour la réserve de biosphère qui soit adapté à la situation actuelle des finances et de la gestion ;

- fournir la preuve d'un processus de participation aux activités de la réserve de biosphère et de l'implication des premières nations et des communautés côtières ;
- favoriser la conservation de la nature et du patrimoine culturel et fournir des preuves des activités réalisées ainsi que des stratégies adéquates ;
- fournir une carte de zonage actualisée.

449. Le Conseil a prié les autorités d'envoyer tous ces éléments au Secrétariat du MAB le 30 septembre 2015 au plus tard, afin qu'il puisse se prononcer sur la conformité du site aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de Waterton (Canada)

450. Le Conseil s'est félicité des informations de suivi concernant la recommandation du CIC-MAB de 2009. Il a noté que la formalisation du zonage, en particulier en ce qui concerne l'aire de transition, n'était toujours pas terminée. Il a salué le plan visant à définir les limites et à préparer un plan de coordination selon un processus participatif. Le Comité a par ailleurs noté que le plan de communication avait été achevé en 2010.

451. Le Conseil a considéré que le site ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a recommandé aux autorités de :

- fournir une mise à jour du zonage et une carte de haute qualité expliquant clairement les fonctions de chaque zone afin de répondre aux critères ;
- fournir le plan de gestion de la réserve de biosphère.

452. Ces informations devraient parvenir au Secrétariat avant le 30 septembre 2015.

Réserve de biosphère de Ciénaga de Santa Marta (Colombie)

453. Le Conseil s'est félicité des informations de suivi fournies par les autorités colombiennes en application des recommandations qu'il avait formulées en 2011. Le Comité a noté que l'aire de transition était encore en cours de définition et que la carte transmise n'indiquait pas le zonage de la réserve de biosphère. Il a en outre relevé que la liste des projets de développement durable à mettre en œuvre n'avait pas été communiquée. Le Conseil a conclu que cette réserve de biosphère ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a recommandé aux autorités colombiennes de fournir une carte de zonage précise, un plan de gestion pour l'ensemble du site et des directives pour le programme de recherche.

Réserve de biosphère de Cinturon Andino (Colombie)

454. Le Conseil s'est félicité des informations de suivi fournies par les autorités colombiennes en application des recommandations qu'il avait formulées en 2011. Le Comité a noté que l'aire de transition était encore en cours de définition et que la carte transmise n'indiquait pas le zonage de la réserve de biosphère. Il a en outre relevé que la liste des projets de développement durable à mettre en œuvre n'avait pas été communiquée. Le Conseil a conclu que cette réserve de biosphère ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a recommandé aux autorités colombiennes de fournir une carte de zonage précise, un plan de gestion pour l'ensemble du site et des directives pour le programme de recherche.

Réserve de biosphère d'El Tuparro (Colombie)

455. Le Conseil s'est félicité des informations de suivi fournies par les autorités colombiennes en application des recommandations qu'il avait formulées en 2011. Le Comité a noté que l'aire de transition était encore en cours de définition et que la carte transmise n'indiquait pas le zonage de la réserve de biosphère. Il a en outre relevé que la liste des projets de développement durable à mettre en œuvre n'avait pas été communiquée. Le Conseil a conclu que cette réserve de biosphère ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre

statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a recommandé aux autorités colombiennes de fournir une carte de zonage précise, un plan de gestion pour l'ensemble du site et des directives pour le programme de recherche.

Réserve de biosphère de la Sierra Nevada de Santa Marta (Colombie)

456. Le Conseil s'est félicité des informations de suivi fournies par les autorités colombiennes en application des recommandations qu'il avait formulées en 2011. Le Comité a noté que l'aire de transition était encore en cours de définition et que la carte transmise n'indiquait pas le zonage de la réserve de biosphère. Il a en outre relevé que la liste des projets de développement durable à mettre en œuvre n'avait pas été communiquée. Le Conseil a conclu que cette réserve de biosphère ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a recommandé aux autorités colombiennes de fournir une carte de zonage précise, un plan de gestion pour l'ensemble du site et des directives pour le programme de recherche.

Réserve de biosphère de Taï (Côte d'Ivoire)

457. Le Conseil s'est félicité du rapport de la réserve de biosphère de Taï, qui fait suite aux recommandations formulées par le Comité en 1999 après la soumission du premier rapport d'examen périodique en 1998. La réserve de biosphère de Taï a été créée en 1978. Le Conseil a salué les mesures prises afin de satisfaire aux recommandations relatives à la gestion transfrontalière de la forêt avec le Libéria, la création d'une fondation fournissant des ressources financières durables, ainsi que l'achèvement du plan de gestion du Parc national de Taï qui s'articule autour de la conservation, de la recherche, du développement, de l'éducation et du marketing institutionnel.

458. Le Conseil a noté avec inquiétude que ni le zonage, ni le plan de gestion ne tenaient compte des questions spécifiques relatives aux problèmes des réfugiés qui se posent dans la réserve de biosphère, et que le rapport ne fournissait pas suffisamment d'informations sur les mesures prises à cet égard.

459. Le Conseil a considéré que la réserve de biosphère ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et a prié les autorités :

- d'améliorer le zonage et la gestion du site en tenant compte de la nécessité de réduire l'impact de l'établissement et de l'afflux de réfugiés du Libéria ;
- d'élaborer un plan de gestion de l'ensemble de la région en tant que réserve de biosphère, et de le mettre en œuvre avec la participation de la population locale ;
- de fournir des informations supplémentaires sur la politique des établissements humains dans la région et son impact sur le site ;
- d'envisager la possibilité de renforcer la coopération avec les autorités libériennes, afin d'améliorer la gestion de l'écosystème transfrontalier dans son ensemble.

460. Les mesures nécessaires ayant été prises, les informations requises devront parvenir au Secrétariat avant le 30 septembre 2015.

Réserve de biosphère de Bilé Karpathy (République tchèque)

461. Le Conseil s'est félicité de ces informations actualisées. Il a noté que la réserve de biosphère avait mis en place une coopération avec les autorités municipales, avec la plupart des maires et des exploitants agricoles. Il a accueilli avec satisfaction la création, en coopération avec une ONG, d'une marque régionale afin de soutenir les artisans locaux. En outre, il a pris note du lancement, en 2011, de la mise en œuvre d'un projet LIFE visant à améliorer la gestion des prairies de la région et à faire participer les habitants et les scientifiques locaux.

462. Le Conseil a considéré que ce site n'est pas conforme aux critères du cadre statutaire du réseau mondial des réserves de biosphère et a encouragé les autorités à prendre les mesures suivantes :
- assurer la participation de tous les maires, dans leur région respective, à la gestion de la réserve de biosphère ;
 - soutenir des activités, des projets et des manifestations qui favoriseront la collaboration entre les responsables de la réserve de biosphère et les populations locales, outre les exploitants agricoles ;
 - participer au Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) et partager avec lui les résultats du projet LIFE en cours.
463. Les mesures nécessaires ayant été prises, les informations requises devront parvenir au Secrétariat avant le 30 septembre 2015.

Réserve de biosphère transfrontière de Krkonoše/Karkonose (République tchèque/Pologne)

464. Le Conseil s'est félicité des informations fournies pour donner suite à la recommandation formulée par le CIC-MAB en 2012. Le Comité a noté que la réserve de biosphère avait élaboré un plan de gestion du parc national des monts Krkonoše pour 2010-2020, qui contient des chapitres présentant des exemples d'activités de développement. Le Comité a accueilli avec satisfaction la liste restreinte d'activités conjointes, qui lui a donné un aperçu de la coopération entre les deux pays. Il a pris acte des travaux réalisés actuellement sur la conception d'un logo commun, ainsi que des nombreux projets conjoints axés sur la gestion de la nature, l'éducation environnementale et la sensibilisation du public.
465. Le Conseil a estimé que le site appliquait les recommandations de Pampelune relatives aux sites transfrontières. Le Comité a recommandé aux autorités de veiller à intégrer, dans le plan de gestion, des objectifs et des activités liés au développement durable, à la recherche, à la communication et à la participation de la communauté locale aux activités de cette réserve de biosphère transfrontières.

Réserve de biosphère du golfe de Mannar (Inde)

466. Le Conseil a pris acte de la suite donnée par les autorités nationales aux recommandations formulées par le CIC-MAB en 2013. Le Conseil a conclu que ce site ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a encouragé les autorités à réexaminer l'extension de la réserve de biosphère et à étudier les possibilités de création d'une réserve de biosphère transfrontières dans la région du golfe de Mannar.

Réserve de biosphère du mont Carmel (Israël)

467. Le Conseil s'est félicité du rapport présenté par les autorités israéliennes après la remise de l'examen périodique du mont Carmel en 2007. Il a noté que le problème des terres et l'installation de colonies dans la réserve de biosphère empêchaient les communautés locales de s'approprier la vision de la réserve de biosphère et de participer à la structure de coordination. Le Comité a pris acte des mesures prévues par les autorités pour redynamiser la réserve de biosphère (renégociation des limites du site, recrutement d'un coordonnateur) et de leur intention de partager leur expérience avec le réseau EuroMAB.
468. Cependant, le Conseil a estimé que cette réserve de biosphère ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a recommandé aux autorités de poursuivre :
- la redéfinition des limites de la réserve de biosphère, avec le soutien des autorités publiques et en collaboration étroite avec toutes les communautés et les acteurs concernés ;

- l'élaboration d'un plan de gestion à l'issue de la mise en place de nouveaux mécanismes de collaboration avec les communautés locales ;
- l'inclusion de représentants des communautés dans la nouvelle structure de gestion de la réserve de biosphère.

469. Le Conseil a prié les autorités israéliennes de transmettre un rapport sur les progrès accomplis avant le 30 septembre 2015.

Réserve de biosphère du Cilento et du Vallo di Diano (Italie)

470. Le Conseil s'est félicité de la suite donnée à la recommandation formulée en 2013 par le CIC-MAB, dans laquelle ce dernier avait prié les autorités italiennes de prendre les mesures suivantes : fournir un complément d'information sur les fonctions d'éducation et de développement durable de la réserve de biosphère ; élaborer le plan de gestion de la réserve de biosphère en y intégrant le tourisme ; clarifier la coordination entre le parc national et l'aire de transition s'agissant de la mise en œuvre et la participation des parties prenantes ; renforcer la participation des communautés locales à la gestion et la gouvernance de la réserve de biosphère ; améliorer la surveillance des impacts des activités économiques sur la réserve de biosphère ; préciser la façon dont les différents projets et activités de recherche contribuent au fonctionnement de la réserve de biosphère ; partager des expériences et des pratiques au sein du Réseau mondial des réserves de biosphère, par exemple lors de réunions régionales comme l'EuroMAB.

471. Le Conseil a accueilli avec satisfaction les informations fournies par les autorités italiennes pour donner suite à la recommandation exposée ci-dessus, et a conclu que cette réserve de biosphère répondait aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère du Circeo (Italie)

472. Le Conseil s'est félicité de la suite donnée à la recommandation formulée en 2013 par le CIC-MAB, dans laquelle ce dernier avait prié les autorités italiennes de prendre les mesures suivantes : étendre la zone tampon aux terres agricoles ; étendre les aires de transition au reste de la plaine où les autorités du parc national ont mis en place un système de surveillance avec d'autres organismes ; garantir la participation des partenaires locaux à la gestion de la réserve de biosphère et au processus de prise de décisions de la structure de gouvernance ; élaborer un plan de gestion conjointe et un plan d'action socioéconomique de la réserve de biosphère, et les intégrer dans les plans directeurs régionaux ; fournir des informations claires et détaillées sur la façon dont ces plans traitent des questions relatives au tourisme et à l'agriculture ; renforcer la surveillance des impacts des activités économiques et la sensibilisation des habitants, en tenant compte des différents groupes sociaux et ethniques.

473. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le complément d'information fourni par les autorités italiennes pour donner suite aux recommandations exposées ci-dessus, notamment les renseignements concernant l'extension de la zone tampon et des aires de transition, et a conclu que le site répondait aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de Collemeluccio-Montedimezzo Alto Molise (anciennement réserve de biosphère de Collemeluccio-Montedimezzo) (Italie)

474. Le Conseil s'est félicité de la suite donnée à la recommandation formulée en 2012 par le CIC-MAB, dans laquelle ce dernier avait prié les autorités italiennes de fournir des informations sur la mise en œuvre du zonage et d'élaborer le plan de gestion pour l'ensemble du site. À la suite de cette recommandation, les autorités italiennes ont décidé de

proposer une extension de la réserve de biosphère et de la rebaptiser « réserve de biosphère de Collemeluccio-Montedimezzo Alto Molise ».

475. Le Conseil a pris note des informations fournies par les autorités italiennes pour donner suite à la recommandation exposée ci-dessus, notamment la proposition détaillée d'extension, le plan global de gestion et le changement de nom du site. Le Comité a conclu que le site répondait aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et a approuvé l'extension et le changement de nom du site.

Réserve de biosphère de Miramare (Italie)

476. Le Conseil s'est félicité de la suite donnée à la recommandation formulée en 2013 par le CIC-MAB, dans laquelle ce dernier avait prié les autorités italiennes de prendre les mesures suivantes : élaborer un plan de gestion conjointe de la réserve de biosphère et soutenir son intégration dans les plans directeurs régionaux ; clarifier et renforcer la participation des communautés locales à la gestion de la réserve de biosphère et de ses organes de gouvernance ; préciser la manière dont les différents résultats de la recherche contribuent au fonctionnement de la réserve de biosphère ; renforcer l'intégration des études fondées sur les sciences sociales dans les fonctions de la réserve de biosphère en matière de suivi de la recherche.
477. Le Conseil a pris note des informations fournies par les autorités italiennes pour donner suite à la recommandation exposée ci-dessus, et a conclu que cette réserve de biosphère répondait aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère du Somma-Vésuve et du Mille d'or (Italie)

478. Le Conseil s'est félicité du complément d'information fourni par cette réserve de biosphère. Il a noté qu'elle avait mis en place des mécanismes pour résoudre le problème du déversement sauvage de déchets et de la construction illégale en coopérant avec plusieurs autorités compétentes. En outre, le Conseil a constaté avec satisfaction que des informations sur la coordination entre les autorités chargées des différentes zones avaient été fournies.
479. Le Conseil a salué le projet de la direction du parc d'établir un accord-cadre spécifique entre les différents partenaires afin de mettre en place une gestion participative de la réserve de biosphère. Il a également accueilli avec satisfaction les informations fournies sur la formation et le renforcement de la capacité de la communauté locale à mieux gérer les ressources.
480. Le Conseil a noté avec satisfaction le travail de surveillance des impacts écologiques et sociaux des activités économiques, en particulier le tourisme et l'urbanisation, qui est financé par le Ministère de l'environnement.
481. Le Conseil a accueilli favorablement l'explication concernant la façon dont les différents projets et résultats de la recherche seront intégrés dans le fonctionnement de la réserve de biosphère.
482. Le Conseil a estimé que le site répondait aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le Comité a demandé à la direction de la réserve de biosphère de concevoir une structure de gestion de la réserve qui soit distincte du parc national et fasse participer l'ensemble des partenaires. Il a également prié les autorités de décrire plus en détail les activités prévues pour renforcer la participation des communautés locales à la gestion de la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère de la vallée du Tessin (Italie)

483. Le Conseil s'est félicité du complément d'information fourni par les autorités, ainsi que de l'explication concernant la délimitation et l'extension de la réserve de biosphère, qui bénéficient du soutien des villes de Belgirate, Meina, Lesa et Stresa.
484. Le Comité a constaté que des précisions avaient été apportées sur la coordination entre les autorités, y compris la signature entre les parcs lombard et piémontais de la vallée du Tessin du mémorandum d'accord sur la promotion et la mise en œuvre d'actions concertées, notamment la gestion coordonnée de la réserve de biosphère elle-même. La structure de gestion est composée d'une assemblée consultative, d'un comité exécutif et d'un bureau du MAB. Les régions lombarde et piémontaise sont sur le point d'approuver un protocole d'accord visant à définir les domaines de collaboration, notamment en ce qui concerne des thèmes importants comme la culture, le développement durable et le tourisme locaux.
485. Le Conseil a ensuite pris note des informations fournies sur la gestion et la planification aux niveaux local et régional, sur le renforcement de la participation des communautés locales à la gestion de la réserve de biosphère, sur le renforcement de la surveillance des impacts d'activités économiques telles que l'agriculture, ainsi que sur les liens établis avec le Réseau mondial des réserves de biosphère. Il s'est félicité de la création éventuelle d'une réserve de biosphère transfrontière avec la partie voisine de la rivière du Tessin située en Suisse.
486. Le Conseil a estimé que le site répondait aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a recommandé aux autorités italiennes d'établir une stratégie de surveillance des activités économiques (en particulier l'agriculture) axée sur l'évaluation des impacts.

Réserve de biosphère de Vidzeme du Nord (Lettonie)

487. Le Conseil s'est félicité des informations sur la gouvernance de la réserve de biosphère fournies pour donner suite à la recommandation formulée par le CIC-MAB en 2013. Il a accueilli avec satisfaction le recrutement d'un nouveau membre du personnel chargé de la coordination du site, mais a mis en doute le fait qu'un emploi à temps partiel soit suffisant pour mettre en œuvre efficacement les fonctions de la réserve de biosphère et assurer sa bonne gestion.
488. Le Conseil a exprimé sa préoccupation quant à la gestion et la situation financière actuelles de la réserve de biosphère, mais a félicité les autorités pour les efforts déployés en coopération avec le Ministère de l'environnement et du développement régional afin de résoudre ces problèmes. Le Comité a demandé que des informations actualisées sur la gestion et la situation financière de la réserve soient transmises au Secrétariat du MAB d'ici à fin septembre 2014.
489. Le Conseil a suggéré que les autorités envisagent de créer un organisme mandaté d'une fonction de coordination pour l'ensemble de la réserve de biosphère, qui ferait participer de manière permanente les partenaires et les habitants, où un seul des partenaires serait chargé de la conservation de la nature, et où la gestion, la dotation en personnel et le budget de la réserve de biosphère seraient assurés de manière collective.
490. Le Conseil a estimé que le site répondait aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, mais il a prié les autorités de prendre les mesures suivantes :
- transmettre au Secrétariat du MAB des informations actualisées sur la gestion et la situation financière de la réserve de biosphère avant le 30 septembre 2014 ;
 - créer, d'ici au 30 septembre 2014, un organisme mandaté d'une fonction de coordination pour l'ensemble de la réserve de biosphère, qui fasse participer les partenaires et les

habitants de manière permanente, où un seul des partenaires soit chargé de la conservation de la nature, et où la gestion, la dotation en personnel et le budget de la réserve de biosphère soient assurés de manière collective.

Réserve de biosphère de Sahamalaza-Îles Radama (Madagascar)

491. Le Conseil s'est félicité du rapport des autorités malgaches sur l'état de la mise en œuvre des recommandations du CIC-MAB de 2012 concernant la réserve de biosphère de Sahamalaza-Îles Radama. Il a noté avec satisfaction les informations fournies et les mesures prises sur le terrain pour satisfaire à ces recommandations. Le Conseil a salué l'amélioration du zonage de la réserve de biosphère, qui précise les limites de l'aire centrale et de la zone tampon. Cependant, les limites de l'aire de transition ne sont toujours pas clairement définies. Le Conseil a salué l'intégration du plan de gestion du Parc national et de la réserve de biosphère au sein d'un plan directeur régional. Il a pris note de la participation des communautés locales et de leurs chefs traditionnels à un processus de cogestion fondé sur les comités locaux du parc. Le Conseil a encouragé les autorités à poursuivre la mise en œuvre de ce processus de planification et de gestion participatives des terres, qui est conforme au concept de réserve de biosphère.
492. Le Conseil a considéré que la réserve de biosphère ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et a recommandé aux autorités de fournir avant le 30 septembre 2014 une nouvelle carte de zonage précisant les limites l'aire centrale, zones tampons et aire de transition.

Réserve de biosphère de Mananara Nord (Madagascar)

493. Le Conseil s'est félicité du rapport des autorités malgaches sur l'état de la mise en œuvre de la recommandation du CIC-MAB de 2012 concernant la réserve de biosphère de Mananara Nord. Le Comité a accueilli avec satisfaction les informations fournies et les mesures prises sur le terrain. Il a salué l'amélioration de la gestion communautaire des forêts qui sont situées dans les environs du Parc national, ainsi que la clarification du zonage. Le Comité a noté et approuvé les efforts déployés par les autorités afin de renforcer le contrôle de l'exploitation illégale des ressources forestières et de développer les capacités des gardes forestiers et des communautés locales chargés de la gestion des forêts.
494. Le Comité a considéré que la réserve de biosphère ne répondait pas aux critères du Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et a recommandé aux autorités de :
- fournir une nouvelle carte de zonage de la partie terrestre précisant les limites de chaque zone de la réserve de biosphère : aire centrale, zone tampon et aire de transition ;
 - fournir une carte à l'échelle adéquate de la partie marine de la réserve de biosphère indiquant les trois zones ;
 - préciser le statut de l'enclave dans le zonage (zone tampon/aire de transition).
495. Ces informations devront parvenir au Secrétariat du MAB avant le 30 septembre 2014. Le Conseil a encouragé les autorités à élaborer une stratégie afin de régler la question de l'enclave et de minimiser ses impacts sur la gestion de la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère de Mapimí (Mexique)

496. Le Conseil s'est félicité du rapport des autorités mexicaines sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation formulée par le CIC-MAB en 2013 concernant la réserve de biosphère de Mapimí. Le Comité a noté avec satisfaction que les cartes et la liste des projets de développement durable à mettre en œuvre avaient été transmises. Le Conseil a conclu que cette réserve de biosphère répondait aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de Montes Azules (Mexique)

497. Le Conseil s'est félicité du rapport des autorités mexicaines sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation formulée par le CIC-MAB en 2013 concernant la réserve de biosphère de Montes Azules. Le Comité a noté avec satisfaction que l'aire de transition était clairement définie et que la carte et la liste des projets de développement durable à mettre en œuvre avaient été transmises. Le Conseil a conclu que cette réserve de biosphère répondait aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de la Sierra Gorda (Mexique)

498. Le Conseil s'est félicité du rapport des autorités mexicaines sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation formulée par le CIC-MAB en 2013 concernant la réserve de biosphère de la Sierra Gorda. Le Comité a noté avec satisfaction que les cartes et la liste des projets de développement durable à mettre en œuvre avaient été transmises. Le Conseil a conclu que cette réserve de biosphère répondait aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de la Sierra de Manantlán (Mexique)

499. Le Conseil s'est félicité du rapport des autorités mexicaines sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation formulée par le CIC-MAB en 2013 concernant la réserve de biosphère de la Sierra Manantlán. Le Comité a noté avec satisfaction que l'aire de transition était clairement définie et que la carte et la liste des projets de développement durable à mettre en œuvre avaient été transmises. Le Conseil a conclu que cette réserve de biosphère répondait aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de Babia Gora (Pologne)

500. Le Conseil s'est félicité du complément d'information sur la réserve de biosphère de Babia Gora fourni pour donner suite à la recommandation formulée par le CIC-MAB en 2013. Il a noté que les aires centrales satellites étaient temporaires (statut provisoire seulement) et qu'il était prévu de relier l'aire centrale située à distance à l'aire centrale principale dans le cadre de l'extension des zones protégées, qui doit être approuvée par le Ministère de l'environnement en 2015.

501. Le Conseil a constaté avec satisfaction que les activités d'exploitation forestière menées dans les zones tampons et les aires de transition étaient gérées de manière durable, conformément à la législation polonaise et à l'accord international de conservation de la nature Natura 2000. Il a également accueilli favorablement les informations sur la participation des propriétaires terriens à la gestion de la réserve de biosphère, notamment au conseil scientifique du parc national. Le Conseil a estimé que cette réserve de biosphère répondait aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

502. Le Conseil a encouragé les autorités à concevoir une structure de gestion et de coordination de la réserve de biosphère qui soit inclusive et fasse participer les partenaires et les habitants de manière permanente (et où l'un des partenaires à parts égales serait chargé de la conservation de la nature). Le Comité a recommandé de faire appel au Réseau mondial des réserves de biosphère pour trouver un modèle inspirant de gestion inclusive et participative du site. Le Conseil a en outre prié les autorités d'élaborer, d'ici à fin 2014, un plan intégré de gestion de la réserve de biosphère s'appuyant sur le plan de gestion du parc. Il s'est félicité de la création éventuelle d'une réserve de biosphère transfrontière avec la Slovaquie, et a encouragé la réalisation de ce projet ainsi que la préparation du formulaire de proposition conjointe.

Réserve de biosphère de Slowinski (Pologne)

503. Le Conseil a pris note de la suite donnée par la réserve de biosphère de Slowinski aux recommandations formulées par le CIC-MAB en 2013.

504. Le Conseil a conclu que cette réserve de biosphère ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a encouragé les autorités nationales à continuer de déployer des efforts constructifs pour parvenir au développement durable au sein de la réserve. En outre, il a accueilli avec satisfaction tout complément d'information sur la situation en matière d'exploitation durable des énergies renouvelables et sur les futurs projets dans ce domaine. Le Conseil a prié les autorités nationales de fournir au Secrétariat du MAB des liens vers les plans de gestion pertinents traitant de la gestion intégrée de la réserve de biosphère.

Réserve de biosphère de Darwinsky (Fédération de Russie)

505. Le Conseil s'est félicité de la suite donnée à la recommandation formulée par le CIC-MAB en 2013, dans laquelle ce dernier avait prié les autorités russes de prendre les mesures suivantes : fournir tous les documents du rapport dans l'une des langues de travail de l'UNESCO (anglais ou français) ; établir le zonage précis des trois zones, y compris la carte de zonage, sa logique, la description des activités dans chaque zone, le nombre exact d'habitants dans chacune d'elles, les cartes indiquant les villes et les villages ainsi que la délimitation précise de l'aire de transition ; fournir la description des activités industrielles à Tcherepovets et la surveillance de leurs impacts ; présenter le plan de gestion de la réserve de biosphère ainsi que la description de son système de gouvernance ; fournir des informations sur les stratégies de développement durable, de communication et de sensibilisation du public, et le processus de participation de la population locale ; identifier les principales parties prenantes et le processus de coopération avec les responsables du réservoir et de la centrale hydroélectrique de Rybinsk ; promouvoir le renforcement de la participation au Réseau mondial des réserves de biosphère et la coopération internationale dans le domaine de la recherche sur le changement climatique et de l'évaluation de l'impact environnemental de l'accumulation d'eau.

506. Le Conseil a examiné les informations fournies par les autorités russes pour donner suite aux recommandations exposées ci-dessus, et a conclu que cette réserve de biosphère répondait aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de la région des lacs de Smolensk (Fédération de Russie)

507. Le Conseil s'est félicité de la suite donnée à la recommandation formulée par le CIC-MAB en 2013, dans laquelle ce dernier avait prié les autorités russes de fournir des informations sur les activités menées dans chacune des aires et des zones de la réserve de biosphère, et sur le système de surveillance des radiations et des données associées à l'éventuelle construction d'une centrale nucléaire à proximité de la réserve de biosphère.

508. Le Conseil a examiné les informations fournies par les autorités russes pour donner suite à la recommandation exposée ci-dessus, et a conclu que cette réserve de biosphère répondait aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère d'Ugra (Fédération de Russie)

509. Le Conseil s'est félicité de la suite donnée à la recommandation formulée par le CIC-MAB en 2013, dans laquelle ce dernier avait prié les autorités russes de fournir une description du statut et du suivi actuels des indicateurs de l'état de l'environnement, en particulier en ce qui concerne les niveaux des champs électromagnétiques et leurs éventuels risques pour la santé des habitants et impacts sur l'environnement.

510. Le Conseil a examiné les informations fournies par les autorités russes pour donner suite à la recommandation exposée ci-dessus, et a conclu que cette réserve de biosphère répondait aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de Slovak Karst (Slovaquie)

511. Le Conseil s'est félicité du complément d'information fourni par les autorités slovaques pour donner suite à la recommandation formulée par le CIC-MAB en 2013. Il a reconnu les efforts déployés récemment. Cependant, il a estimé que les problèmes soulevés n'avaient toujours pas été résolus, et qu'ainsi le site ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Le conseil a prié les autorités slovaques d'y remédier avant le 30 septembre 2015.

Réserve de biosphère Kruger-Canyons (Afrique du Sud)

512. Le Conseil s'est félicité du rapport des autorités sud-africaines sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation formulée en 2013 par le CIC-MAB concernant la réserve de biosphère Kruger-Canyons. Le Comité a noté avec une grande satisfaction les informations fournies. Il a accueilli favorablement les efforts déployés pour mettre en place un processus participatif et intégrer les activités minières et agricoles dans le processus de gestion. En outre, le Comité a relevé la participation des communautés et autorités locales aux structures de gestion telles que le conseil d'administration de la réserve de biosphère et l'unité de coordination du Réseau.

513. Le Conseil s'est également félicité de l'élaboration d'un projet de surveillance de l'environnement basé sur l'autonomisation des communautés locales. Il a pris acte de la création du Forum de Kruger-Canyons sur l'éducation environnementale pour l'apprentissage mutuel et la normalisation du suivi des interventions. Il a par ailleurs noté les précisions apportées sur les questions écologiques et sociales liées aux revendications foncières et à leurs conséquences en termes de modification du zonage. Les décisions réglementaires nationales et le mémorandum d'accord fournissent un cadre opérationnel efficace pour s'attaquer à ces questions primordiales.

514. Le Conseil a félicité les autorités sud-africaines pour la grande qualité du rapport, et a estimé que la réserve de biosphère répondait aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère du parc national du Val Müstair (Suisse)

515. Le Conseil s'est félicité du rapport des autorités suisses sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation formulée en 2010 par le CIC-MAB concernant cette réserve de biosphère. Le Comité a noté avec satisfaction les informations fournies, ainsi que les mesures prises sur le terrain en vue de créer une nouvelle zone tampon autour des aires centrales et d'élaborer un plan de gestion intégrée pour l'ensemble de la réserve de biosphère. Il a accueilli favorablement le processus démocratique adopté dans ce cadre, et a relevé les difficultés éventuelles ainsi que la volonté des autorités de la réserve de biosphère d'atteindre ces objectifs avant la fin 2014.

516. En vue de déterminer si le site répond aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère, et pour mettre en œuvre la stratégie de sortie, le Conseil a demandé que des informations sur la modification du zonage et sur la gestion de la réserve de biosphère soient communiquées au Secrétariat du MAB d'ici à fin septembre 2015.

Réserve de biosphère de Mae Sa-Kog Ma (Thaïlande)

517. Le Conseil a accueilli avec satisfaction la carte transmise par les autorités pour cette réserve de biosphère, désignée en 1977.
518. Le Comité a rappelé que le premier rapport d'examen périodique du site avait été présenté en 1999, et qu'il convenait de procéder à un deuxième examen périodique. Par conséquent, le Comité a demandé que le rapport, y compris une carte bien conçue du zonage de la réserve de biosphère, indiquant clairement l'aire centrale, la zone tampon et l'aire de transition, parvienne au Secrétariat au plus tard avant le 30 septembre 2015.
519. Avant de soumettre le deuxième rapport d'examen périodique, les autorités sont priées d'appliquer les recommandations approuvées par le CIC-MAB en 1999 et énoncées ci-dessous :

Le Conseil a noté que plusieurs organes nationaux participaient aux activités de recherche et de gestion à Mae Sa-Kog Ma, et que parmi les recommandations du document de travail Sud-Sud 3 relatives à ce site, figurait notamment la nécessité de renforcer la coordination entre le grand nombre de politiques, d'objectifs et de bureaux d'exécution gouvernementaux ayant trait à cette région. Dans ce contexte, le Conseil a recommandé aux autorités thaïlandaises de prendre les mesures suivantes :

- *créer une aire de transition, en consultation avec les organismes gouvernementaux compétents et la population locale, et fournir une carte de l'ensemble de la réserve de biosphère ;*
- *examiner la structure de gestion et les responsabilités des organismes concernés par la réserve de biosphère en vue de renforcer la coordination et d'aboutir à une politique/un plan de gestion de l'ensemble de la zone, en tant que réserve de biosphère ;*
- *envisager de lancer et de réaliser une étude sur les politiques de conservation analogues à celle mise en œuvre au sein du Réseau de réserves de biosphère d'Asie de l'Est, en coopération avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO ;*
- *encourager une plus grande participation des communautés à la gestion de la réserve.*

520. Le Conseil a conclu que cette réserve de biosphère ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

Réserve de biosphère de Sakaerat (Thaïlande)

521. Le Conseil a accueilli avec satisfaction la carte transmise par les autorités pour cette réserve de biosphère, désignée en 1976.
522. Le Comité a rappelé que le premier rapport d'examen périodique de cette réserve de biosphère avait été présenté en 1999.
523. Le Conseil a conclu que ce site ne répondait pas aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère et a prié les autorités de procéder au deuxième examen périodique et de soumettre le rapport au Secrétariat du MAB le 30 septembre 2015 au plus tard. Les autorités ont également été invitées à soumettre une carte du zonage de la réserve de biosphère indiquant clairement la ou les aires centrales, zones tampons et aires de transition.

Réserve de biosphère de Bañados del Este (Uruguay)

524. Le Conseil s'est félicité du rapport des autorités uruguayennes sur l'état d'avancement de l'application de la recommandation formulée en 2012 par le CIC-MAB concernant cette réserve de biosphère. En 2012, le Comité avait recommandé qu'une structure de gestion soit désignée afin de coordonner les activités de la réserve, et que des informations à ce sujet soient soumises au Secrétariat du MAB d'ici à fin décembre 2013, ainsi qu'une carte

indiquant clairement le système de zonage du site et des informations sur les moyens de renforcer la fonction de développement durable de ce dernier.

525. Le Comité a noté avec satisfaction que les cartes indiquant un zonage préliminaire avaient été fournies. Les autorités travaillent encore à définir une structure de gestion et les moyens de renforcer la fonction de développement durable de la réserve de biosphère.
526. Le Conseil a conclu que cette réserve de biosphère répondait aux critères énoncés dans le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère.

XIII. La politique du Programme MAB de l'UNESCO sur le libre accès à la documentation sur le MAB et les réserves de biosphère

527. Le Secrétariat a présenté le document SC-14/CONF.226/11, concernant l'objectif de mettre en place une politique sur le libre accès visant à améliorer la transparence et l'accès du public aux informations, aux données, aux documents et aux matériels multimédias sur le MAB et les réserves de biosphère, notamment aux dossiers de candidature complets des réserves de biosphère, aux rapports d'examen périodique les concernant et aux documents associés. Le Secrétariat a qualifié ces ressources d'immense trésor, précisant qu'il s'agissait d'une source d'informations très riche pour la recherche et l'éducation.
528. Dans l'ensemble, les réponses des membres du Conseil et des observateurs à cette proposition ont été positives, et il a été signalé que cette politique s'articulerait bien avec les mesures visant à accroître la communication et le partage de données, qui devraient être incluses dans la nouvelle stratégie du MAB. Cependant, des inquiétudes ont été formulées, et un consensus atteint, sur plusieurs questions. D'abord, plusieurs membres ont noté le caractère sensible de certaines cartes : l'identification de zones et de ressources particulières pourrait entraîner des problèmes de sécurité, donner lieu à des activités de braconnage, de pillage, etc. Deuxièmement, ils ont noté que les recommandations du Comité consultatif et du Bureau ne devraient pas être publiées, car il s'agissait de documents internes : elles étaient prises en considération par le Conseil lorsqu'il prenait des décisions, et seules ces dernières devaient être publiées.
529. Il est ressorti de la discussion que le Programme MAB devait disposer d'un principe et d'une politique de libre accès comme décrit dans le document SC-14/CONF.226/11 et exposé ci-dessous.
530. Pour les documents existants déjà en sa possession, le Secrétariat diffusera une lettre circulaire du MAB demandant aux États membres de lui donner le droit de mettre à la disposition du public tous les documents qu'il possède actuellement concernant les réserves de biosphère, ainsi que d'indiquer s'il ne faut pas ouvrir l'accès à certains documents ou éléments spécifiques, tels que des cartes. Compte tenu du fait que de nombreux matériels n'existent pas sous forme numérique, le Secrétariat s'efforcera de mobiliser des ressources financières extrabudgétaires pour numériser ces documents, notamment auprès des États membres qui les ont fournis.
531. Pour les documents qui seront produits à l'avenir, le Secrétariat diffusera une lettre circulaire indiquant que le principe général sera le libre accès aux documents relatifs aux réserves de biosphère approuvées et aux rapports d'examen périodique, sauf s'il a été spécifiquement demandé de limiter l'accès à ces documents. Le Secrétariat rédigera un protocole à utiliser à cette fin.

532. Chaque année, les propositions de réserves de biosphère et les rapports d'examen périodique seront mis à la disposition des membres du Comité consultatif uniquement pour qu'ils les examinent puis, conjointement avec les recommandations du Comité consultatif et du Bureau¹, aux membres du Conseil un mois avant leur réunion annuelle. Ces fichiers seront mis à la disposition des membres du Conseil sur un site Web protégé par un mot de passe.
533. Lorsque le Conseil s'est réuni et a formulé ses décisions et recommandations, les documents relatifs aux réserves de biosphère approuvées et aux examens périodiques deviendront librement accessibles et seront publiés sur le MABnet de l'UNESCO, sauf si les autorités nationales concernées ont expressément demandé que ces documents (ou des parties de ces documents, telles que des cartes), ne soient pas mis à disposition. Les propositions de réserves de biosphère qui ne sont pas approuvées par le Conseil ne seront pas mises à disposition.
534. Outre les documents et les données détenus par le Secrétariat, tous les comités nationaux, points focaux, gestionnaires des réserves de biosphère et réseaux régionaux et thématiques sont encouragés à favoriser la communication et à renforcer l'échange d'informations et le partage de données au sein du WNBR et avec la plus grande diversité de partenaires possible, comme énoncé dans le document SC-14/CONF.226/11.
535. Le Conseil examinera la mise en œuvre de cette politique à la 27^e session en 2015.

XIV. Bourse Michel Batisse pour la gestion des réserves de biosphère

536. Le Secrétariat a présenté ce point et indiqué qu'il avait reçu sept études de cas recevables de sept pays avant le 31 octobre 2013. Il a également fait savoir que le Bureau avait approuvé la recommandation formulée par le Conseil à sa 26^e session, et que la lauréate 2014 était Mme Ana Luisa R. Figueroa (Mexique), directrice de l'aire de protection de la flore et de la faune des îles du golfe de Californie, pour son étude de cas sur le thème « Un groupe de pêcheurs et de familles de pêcheurs devenus les gardiens de l'île San Pedro Martir, élément de la réserve de biosphère d'Islas del Golfo de California ». Mme Ana Luisa R. Figueroa a présenté son étude de cas.

XV Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques

537. Le Secrétariat a reçu 54 candidatures recevables de 34 pays. Vingt-deux de ces candidats, soit 40,7 %, étaient des femmes. Les candidatures provenaient des pays suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Éthiopie, Grenade, Guatemala, Inde, Iran, Kenya, Liban, Madagascar, Maroc, Mexique, Mongolie, Népal, Nigéria, Philippines, Portugal, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Thaïlande et Tunisie.
538. Le Conseil a approuvé les six (6) lauréats de la bourse MAB pour jeunes scientifiques. Les lauréats et les sujets de leurs travaux de recherche sont :

¹ Le Secrétariat du MAB aimerait recommander le réexamen de cette décision par le Conseil en raison de questions de procédure relatives à l'élection du Bureau.

Pays	Lauréat	Titre du projet
Afrique du Sud	Mme Michelle Jooste	Les tuniciers invasifs <i>Ciona intestinalis</i> et <i>Botryllus Schlosseri</i> : utilisation de l'habitat et impacts
Iran	Mme Mona Poordazy	Remplacement de l'utilisation des ressources forestières comme combustible par des énergies renouvelables dans la réserve de biosphère d'Arasbaran
Liban	M. Nizar Hani	Plan d'action et de gestion territoriale durable : réserve de biosphère du Chouf
Mexique	Mme Julieta Rosell Garcia	Comment l'écorce contribue-t-elle à la survie des plantes dans le cadre du changement climatique ? Comparaison de la végétation dans des milieux humides et secs.
Philippines	M. Thomas E. Dela Cruz	Biodiversité, taxonomie, tendances écologiques et conservation des myxomycètes et des macro-champignons dans la réserve de biosphère de Puerto Galera et la réserve forestière du bassin de Sablayan, Mindoro, Philippines
Slovaquie	M. Juraj Svajda	Suivi des visiteurs (impacts et perceptions) dans la partie slovaque de la réserve de biosphère de Tatra

539. La sélection 2014 des lauréats du programme de bourse du MAB pour jeunes scientifiques montre un excellent cas d'équilibre du genre et de représentation géographique.
540. Le Secrétariat du MAB a informé les participants qu'en raison de la situation financière de l'UNESCO, qui avait entraîné une réduction du budget total alloué au Programme ordinaire, il avait été imposé de réduire le nombre de bourses du MAB pour jeunes scientifiques de dix (10) à six (6) depuis 2013. M. Han Qunli a ajouté qu'au vu de l'importance de ces bourses pour le Programme MAB, les États membres devraient envisager de soutenir l'augmentation du nombre total de bourses et de leur financement. Il a salué le soutien financier du Comité national autrichien du MAB, et l'a remercié pour sa promesse de financer deux des bourses pour 2015.

XVI Information sur le cas de la Réserve de biosphère Seaflower

541. Le Secrétariat a présenté le document SC-14/CONF.226/14, qui prend note de l'arrêt rendu le 19 novembre 2012 par la Cour internationale de justice dans l'affaire concernant le "Différend territorial et maritime (*Nicaragua c. Colombie*)". Le Conseil a encouragé les deux États membres à poursuivre leur dialogue afin d'aborder les questions relatives à la Réserve de biosphère Seaflower, et les a invités à lui faire rapport à sa 27^e session en 2015.

XVII. Date et lieu de la 27^e session du Conseil

542. Il est proposé d'organiser la 27^e session du Conseil du 8 au 12 juin 2015 au Siège de l'UNESCO à Paris.

XVIII. Questions diverses

543. Comme exigé dans la résolution 104 de la Conférence générale de l'UNESCO à sa 37^e session, tous les programmes intergouvernementaux de l'UNESCO doivent procéder à une auto-évaluation portant sur la pertinence globale de leurs travaux. Ce processus est géré par un commissaire aux comptes externe, qui a mis au point une enquête en 38 questions, à remplir pour le 15 septembre 2014. Le Secrétariat recevra l'enquête et l'enverra au plus vite à tous les membres du Bureau. Chaque membre du Bureau transmettra l'enquête aux membres du Conseil représentant sa région, exigeant une réponse pour le 31 juillet 2014. Chaque membre du Bureau compilera ensuite les réponses de sa région et enverra le document obtenu au Rapporteur du Bureau avant le 15 août 2014. Le Rapporteur établira alors une réponse globale et la transmettra aux membres du Bureau pour qu'ils la commentent, la révisent et l'approuvent avant que le Président du Bureau soumette la version finale de la réponse globale au Commissaire aux comptes avant la date butoir.
544. Quelques membres du Conseil ont proposé que, compte tenu du grand nombre et de la complexité des propositions de réserves de biosphère et des rapports d'examen périodique, ainsi que de la nécessité de communiquer clairement sur les décisions complexes, le Président du Comité consultatif assiste aux futures sessions du Conseil. Un membre a relevé que le mandat de six membres du Comité consultatif s'achevait en 2014, et a demandé des informations sur le processus de sélection des membres du Comité. Il a été indiqué qu'ils étaient invités à siéger à titre personnel et étaient choisis de façon à garantir la représentation géographique. Il a été recommandé que les membres du Comité consultatif ne représentent pas leur pays au Conseil, et ne fassent évidemment pas partie de son Bureau.
545. Le représentant d'une délégation d'observateurs a noté que certains comités nationaux du MAB avaient élaboré des critères qu'ils utilisaient pour mener les examens périodiques des réserves de biosphère de leur pays, et qu'ils avaient partagé ces critères avec d'autres comités nationaux et avec le Secrétariat. Il a été noté qu'il était difficile de diriger un processus d'évaluation basé sur des critères généraux, tels que ceux figurant dans le Cadre statutaire, et tenant compte en outre du désir de s'adapter à la diversité du réseau et au besoin de cohérence en termes de démarche et de résultat. Il était manifeste que le processus du Comité consultatif était ouvert, transparent et responsable. En conséquence, il a été proposé que les critères appliqués par le Comité consultatif pour prendre ses décisions soient mis à disposition sur le site Web du MAB, de sorte que tous les comités nationaux et les réserves de biosphère comprennent bien les processus utilisés pour évaluer les propositions et les rapports d'examen périodique.
546. Un membre du Conseil a proposé qu'aux futures sessions du Conseil, le point de l'ordre du jour concernant les rapports d'examen périodique vienne avant celui relatif aux propositions de désignation de nouvelles réserves de biosphère. Cela laisserait au Bureau plus de temps pour examiner les propositions et, si nécessaire, consulter l'État membre concerné.

XIX. Adoption du Rapport

547. M. Martin Price, Rapporteur du Conseil, a présenté le projet de rapport de la 26^e session du Conseil aux membres et délégations d'observateurs section par section, et paragraphe par paragraphe, le cas échéant. Il a été pris acte de quelques modifications, ajouts et suppressions présentés par les délégations.
548. Le projet de rapport a été adopté avec les modifications, ajouts et suppressions proposés pendant l'examen du rapport le 13 juin 2014, dernier jour de la 26^e session du Conseil.

XX. Clôture de la session

549. Un représentant du Gouvernement péruvien a fait part du souhait de son pays d'accueillir la 28^e session du Conseil et la Conférence internationale sur les réserves de biosphère proposée en 2016. Le Président a remercié le Pérou de sa proposition.
550. Dans leurs remarques finales, le Président du Conseil du MAB et le Secrétaire du MAB ont remercié le Gouvernement suédois et la Commission nationale suédoise pour l'UNESCO d'avoir accueilli la session du Conseil et d'avoir fourni une précieuse contribution qui avait assuré le succès de la session. En outre, ils ont salué le Comité national suédois du MAB, l'équipe de la réserve de biosphère du paysage de la côte Est du lac Vättern et les étudiants bénévoles pour avoir aidé à coordonner les divers besoins logistiques relatifs à la session. Ils ont remercié l'ensemble des participants, en particulier les membres du CIC-MAB et le Secrétariat du MAB, pour le travail extraordinaire accompli en dépit d'un ordre du jour chargé. Enfin, le Secrétaire a remercié le technicien pour sa contribution de taille et les interprètes pour leur excellent travail.
551. Le Secrétaire a ensuite remis aux étudiants bénévoles des certificats en reconnaissance des services fournis pendant la 26^e session du CIC-MAB. Le Secrétaire a pris la parole à nouveau pour remercier les membres du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère pour leurs travaux, qui avaient constitué une base solide pour faciliter les travaux du Conseil. Il a également remercié l'ancienne Présidente du CIC-MAB et les anciens Vice-Présidents pour leur direction efficace et leur contribution au Programme MAB. Il a noté que le Conseil avait bien progressé dans son travail, et qu'il aiderait le Secrétariat du MAB à continuer de mettre en œuvre la Stratégie de sortie et le Cadre statutaire du Réseau mondial des réserves de biosphère. Il a à nouveau assuré aux États membres que recommander de différer une candidature ne signifiait pas rejeter la candidature, mais plutôt donner aux États membres une chance de soumettre un nouveau dossier de candidature amélioré. Il a ajouté que le Secrétariat continuerait de s'efforcer d'améliorer les diverses méthodes de travail du Programme MAB en vue de garantir son efficacité.
552. Enfin, le Président a reconnu que la visite sur le terrain organisée par le Comité national suédois du MAB avait été un succès, puis a prononcé la clôture de la 26^e session du CIC-MAB.

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Rapport du Secrétaire du MAB

Annexe 1

Liste des participants

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION**

**Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)
International Coordinating Council of the Man and the Biosphere (MAB) Programme**

Vingt-sixième session / Twenty-sixth session

**Jönköping, Réserve de biosphère East Vättern Landscape, Suède
Jönköping, East Vättern Landscape Biosphere Reserve, Sweden**

10 – 13 juin 2014 / 10 – 13 June 2014

PROVISIONAL LIST OF PARTICIPANTS / LISTE PROVISOIRE DES PARTICIPANTS

ICC MEMBERS / MEMBRES DU CIC

ALGERIA / ALGERIE

Mr Mohand Amer Nassim
Attaché des Affaires Etrangères
c/o Permanent Delegation of Algeria to UNESCO
1 rue Miollis
75015 Paris
France
Email: dl.algerie@unesco-delegations.org

Pr Dahmani Malika
Représentante de l'Algérie au CIC-MAB
c/o Permanent Delegation of Algeria to UNESCO
1 rue Miollis
75015 Paris
France
Email: Malika_dahmani@yahoo.fr
Tel: 0033 (0)145.682.964

Dr Khelifi Houria
Maître de conférences à l'ENSA,
Présidente du Comité MAB-Algérie
Département de Botanique Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie (ENSA) El Harrach 16200
Algérie
Tél: 00213 21 66 86 24
Fax: 00213 21 66 82 83
mail: h.khelifi@ensa.dz / houriakina@yahoo.fr

BURKINA FASO

Mr Jean-Marie Ouadba
Professeur
CNRST
Ouagadougou BP 7047
Burkina Faso
Email: jmouadba@yahoo.fr
Tel: +22 670.283.962

CHILE / CHILI

Mr Mario Galvez
Forest Engineer
National Focal Point MaB in Chile
Tres Norte 541
2520695 Viña del Mar
Chile
Email: mario.galvez@conaf.cl
Tel: +56 996.495.720

COTE D'IVOIRE

Dr Martine Gauze nee touao kah
Leader
Delegation of Côte d'Ivoire
08 BP 109 Abidjan 08
225 Abidjan
Côte d'Ivoire
Email: mtahoux@yahoo.fr
Tel: +22 507.921.641

Dr Kaddy Kamate
Delegate
Delegation of Côte d'Ivoire
BP V 151 Abidjan
Côte d'Ivoire
Email: kaddy.kamate@egouv.ci
Tel: +22 507.905.392

EGYPT / EGYPTE

Ms Boshra Salem
Professor
Delegation of Egypt Family name / Nom: Salem
Moharram bey, Faculty of science
21511 Alexandria
Egypt
Email: boshra.salem@dr.com
Tel: +0020 100.144.9645

Pr Atef Ahmed
Advisor
Delegation of Egypt
Suez Canal University
202 Cairo
Egypt
Email: atefkamel1955@hotmail.com
Tel: +20 100.413.5504

Pr Manal Fawzy Ahmed
Professor & Chair
Environmental Sciences Dept, Faculty of Science, Alexandria University
21511 Moharram Bek, Alexandria
Egypt
Email: dm_fawzy@yahoo.com
Tel: +20 122.228.8901

Ms Amira Soliman
Assistant professor
Institute of African research and studies, Cairo University
12316 Cairo
Egypt
Email: sitamira2000@yahoo.com
Tel: +01 009.388.468

ESTONIA / ESTONIE

Dr Toomas Kokovkin
Delegate
Delegation of Estonia
Sadama 19
92411 Kärđla
Estonia
Email: toomas@pelagis.eu
Tel: +37 250.230.75

FRANCE

Mr Jean-Pierre Poncet
Deuxième Conseiller
Délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO
1 rue Miollis
75015 Paris
France
Email : jean-pierre.poncet@diplomatie.gouv.fr
Mobile : 33 (0) 6 12 05 32 66

Ms Catherine Cibien
Directrice
BP 42234
31321 Castanet-Tolosan
France
Email: catherine.cibien@mab-france.org
Tel: +33 561.735.702

Ms Mireille Jardin
Delegate
Delegation of France
136 avenue Emile Zola
75015 Paris
France
Email: mireille.jardin@mab-france.org

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Jürgen Nauber
Delegate
Delegation of Germany
Konstantinstrasse 110
53179 Bonn
Germany
Email: juergen.nauber@bfm.de
Tel: +49 228.849.11780

Mr Marc Auer
Delegate
Delegation of Germany
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn
Germany
Email: marc.auer@marcauer.de
Tel: +49 228.305.2782

GHANA

Mr Daniel Amlalo
Leader
Delegation of Ghana
Environmental Protection Agency, Starlets 91 Road, P O BOX M326
M Accra
Ghana
Email: daniel.amlalo@epa.gov.gh
Tel: +233 302.664.697/8

Ms Sheila Ashong
Delegate
Delegation of Ghana
Environmental Protection Agency, Starlets 91 Road, P O BOX M326, Ministries
M Accra
Ghana
Email: sashong@gmail.com
Tel: +233 302.664.697/8

Pr Akwasi Asabere-Ameyaw
Delegate
Delegation of Ghana
University of Education
+233 Winneba
Ghana
Email: vc@uew.edu.gh
Tel: +233 244.314.781

HAITI

Mr Paul Judex Edouarzin
Programme Specialist
Delegation of Haiti
5, Rue 4, Pacot
HT 6110 Port-au-Prince
Haiti
Email: pauljudex.edouarzin@gmail.com
Tel: +50 937.771.910

HUNGARY / HONGRIE

Dr Rozália Érdiné Szekeres
Head of Department for Nature Conservation
Delegation of Hungary
Kossuth ter 11
1055 Budapest
Hungary

Email: rozalia.szekeres.erdine@vm.gov.hu

Tel: +36 309.821.388

ISRAEL

Prof Uriel nahum Safriel

Leader

Delegation of Israel

Tedesky 3

93780 Jerusalem

Israel

Email: uriel36@gmail.com

Tel: +97 277.300.6905

JAPAN / JAPON

Mr Hiroyuki Matsuda

Japanese National commission for UNESCO

3-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku

100-8959 Tokyo

Japan

Email: jpnatcom@mext.go.jp

Tel: +81 367.342.557

Mr Noda Takao

Senior Specialist for Cooperation with UNESCO

Delegation of Japan

Monbukagakusho, 3-2-2 Kasumigaseki

100-8959 Chiyoda-ku Tokyo

Japan

Email: jpnatcom@mext.go.jp

Tel: +81 367.342.585

Pr Takehiro Masuzawa

Specially Appointed Professor

Delegation of Japan

Monbukagakusho, 3-2-2 Kasumigaseki

100-8959 Chiyoda-ku

Japan

Email: jpnatcom@mext.go.jp

Tel: +81 367.342.585

KAZAKHSTAN

Pr Roman Jashenko

Leader

Delegation of Kazakhstan

Al-Farabi street, 93

050060 Almaty

Kazakhstan

Email: r.jashenko@inzool.kz

Tel: +77 017.239.525

KENYA

Dr Paul Makenzi

Chairman Kenya MAB Natcom

20115 Egerton

Kenya

Email: pmakenzi@yahoo.com

Tel: +25 472.467.5219

Mr Albert Ingati Etechera
Programme Officer Natural Science
Kenya National Commission for UNESCO
Harambee Avenue 72107
00200 Nairobi
Kenya

Email: declanmagero@gmail.com; aetechera@yahoo.com

Tel: +25 472.043.2551

LUXEMBOURG

Mr Christian Ries

Alternate

Musée national d'histoire naturelle

Rue Münster 25

2160 Luxembourg

Luxembourg

Email: cries@mnhn.lu

Tel: +35 246.223.3416

MALAYSIA / MALAISIE

Mr Zoal Azha Yusof

Secretary General

Delegation of Malaysia

Ministry of Natural Resources and Environment, level 17, Wisma Sumber Asli

62574 Putrajaya

Malaysia

Email: zoalazha@nre.gov.my

Tel: +60 388.861.652

Mr Danial Lee Abdullah

Principal Assistant Secretary

Delegation of Malaysia

Biodiversity and Forestry Management Division, Ministry of Natural Resources and Environment,
level 12, Wisma Sumber Asli

62574 Putrajaya

Malaysia

Email: danial@nre.gov.my

Tel: +60 388.861.134

Mr Mohd Zulkifli Bin Mohammed

Permanent delegate of Malaysia to UNESCO

Delegation of Malaysia

1, rue Miollis

75015 Paris

France

Email: dl.malaysia@unesco-delegations.org

Tel: +01 456.834.73

Mr Jamili Nais

Director

Delegation of Malaysia

Sabah Parks Board, P.O. Box 10626

88806 Kota Kinabalu
Malaysia
Email: jamilinais@gmail.com
Tel: +60 198.610.101

Mr Zulkifli Mohamed Hashim
Deputy Secretary General (Science)
Delegation of Malaysia
Ministry of Science, Technology and Innovation, level 6, block C5, complex C, Federal
Government Administrative
62662 Putrajaya
Malaysia
Email: dr.zulkifli@mosti.gov.my
Tel: +60 388.858.017

Mr Abdul Fatah Amir
Director
Delegation of Malaysia
Natural Resources Officer, Chief Minister's Department, 11th floor, Wisma Innoprise
88817 Kota Kinabalu
Malaysia
Email: abdfatah.amir@sabah.gov.my
Tel: +60 884.231.11

Ms Mushrifah Idris
Head of Tasik Chini Research Centre
Tasik Chini Research Centre, Faculty of Science and Technology, National University of Malaysia
43600 Bangi
Malaysia
Email: mushrifahidris@gmail.com
Tel: +60 389.213.291

Mr Mohamad Roslan Harun
Dato'
Delegation of Malaysia
State Economic Planning Division, 4th floor, Wisma Sri Pahang
25503 Kuantan
Malaysia
Email: tsuk1@pahang.gov.my
Tel: +60 951.267.01

Ms Wan Azlida Wan Muda
Delegate
Delegation of Malaysia
State Economic Planning Unit, 4th floor, Wisma Sri Pahang
25503 Kuantan, Pahang
Malaysia
Email: azlida2308@gmail.com
Tel: +60 951.267.04

Ms Nik Munirah Muhd Nur
Delegate
Delegation of Malaysia
State Economic Planning Division, 4th floor, Wisma Sri Pahang
25503 Kuantan, Pahang

Malaysia

Email: nikmunirah@pahang.gov.my

Tel: +60 951.267.13

Mr Mohd Soffi Abd Razak

Dato' Ir

Delegation of Malaysia

3rd floor, Wisma Sri Pahang

25503 Kuantan, Pahang

Malaysia

Email: soffi@pahang.gov.my

Tel: +60 951.784.42

Mr Muhammad Shafiq Ruslan

Research Officer

Delegation of Malaysia

Tasik Chini Research Centre (TCRC), Faculty of Science and Technology, University Kebangsaan

Malaysia

43600 Bangi

Malaysia

Email: muhammadshafigruslan85@yahoo.com

Tel: +60 389.213.291

MEXICO / MEXIQUE

Mr Sergio Guevara

Vice-President for Latin-America

Delegation of Mexico

Carretera Antigua a Coatepec no. 351

91070 Xalapa

Mexico

Email: sergio.guevara@inecol.mx

Tel: +52 228.842.1806

Ms Ana Luisa Figueroa

Winner of the 2014 Michel Batisse Award

Gulf of California Islands Biosphere Reserve /CONANP

Isla Rasa esq. Isla Peruano, Lomas de Miramar

85450 Guaymas, Sonora

Mexico

Email: afiguero@conanp.gob.mx

Tel: +52 (622) 221.300

REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIQUE DE COREE

Ms Eun-Young Kim

Chief, Sciences Team

Korean National Commission for UNESCO

26 Myeongdong-gil Jung-gu

100-810 Seoul

Republic of Korea

Email: heidi@unesco.or.kr

Tel: +82 269.584.122

Ms Jeewon Jung

Assistant Programme Specialist

Delegation of Republic of Korea

4th FL, 144 Mapodae-ro (Taeyoung Bldg. Gongdeok-dong), Mapo-gu
121-717 Seoul
Republic of Korea
Email: meiran0130@gmail.com
Tel: +82 109.956.3537

Mr Hokyung Jung
Deputy Director of Natural Policy Division
Delegation of Republic of Korea
Ministry of Environment, Eojin-dong
339-714 Sejong
Republic of Korea
Email: dreaminblue@korea.kr
Tel: +824 420.172.31

Mr Chung-II Choi
Chairman of MAB National Committee of Republic of Korea
Delegation of Republic of Korea
Suite 1413, Teheran Office Building, 707-38, Yoksam-2-dong
135-918 Seoul
Republic of Korea
Email: cichoi@hanyang.ac.kr
Tel: +82 109.194.9290

Mr Do-Soon Cho
Vice-Chairman of MAB National Committee of Republic of Korea
Delegation of Republic of Korea
4th FL, 144 Mapodae-ro (Taeyoung Bldg. Gongdeok-dong) Mapo-gu
121-717 Seoul
Republic of Korea
Email: dscho@catholic.ac.kr
Tel: +82 103.019.4357

Mr Myunggyu Hwang
Secretary General of MAB National Committee of Republic of Korea
Delegation of Republic of Korea
4th FL, 144 Mapodae-ro (Taeyoung Bldg. Gongdeok-dong) Mapo-gu
121-717 Seoul
Republic of Korea
Email: nimrod58@hanmail.net
Tel: +82 109.014.9341

Ms Suk-Kyung Shim
Professional Officer of ICLEI Korea Office
Delegation of Republic of Korea
16, Jeongjo-ro 905beon-gil, Paldal-gu, Suwon
442420 Gyeonggi-do
Republic of Korea
Email: hallosks@gmail.com
Tel: +82 109.629.9907

SAINT VINCENT AND THE GRENADINES / SAINT VINCENT ET LES GRENADINES

Ms Claudine Le Marant de Kerdaniel
Counsellor
Delegation of Saint Vincent and the Grenadines

39 rue François 1^{er}
75008 Paris
France
Email: dl.st-vincent@unesco-delegations.org
Tel: +01 565.209.11

SOUTH AFRICA / AFRIQUE DU SUD

Mr Vongani Nicolus Maringa
Assistant Director
Delegation of South Africa
315 Pretorius Street
0001Pretoria
South Africa
Email: vmaringa@environment.gov.za
Tel: +27 123.103.368

Mr Caiphus Ernest Khumalo
Director
Delegation of South Africa
315 Pretorius Street
0001Pretoria
South Africa
Email: ckhumalo@environment.gov.za
Tel: +27 123.951.849

Ms Skumsa Kathlen Audrey Mancotywa
Chief Director
Delegation of South Africa
315 Pretorius Street
0001Pretoria
South Africa
Email: smancotywa@environment.gov.za
Tel: +27 123.103.014

Mr Mpho Pila
Biodiversity Production Officer grade B
Delegation of South Africa
315 Pretorius Street, fedsure building forum
0001 Pretoria
South Africa
Email: mpila@environment.gov.za
Tel: +27 731.033.53/ 277 380 5625

Mr Mashudu Lucky Nmutandani
Deputy Director Scientific Support
Delegation of South Africa
CNR. DR. James Moroka and Stadium RD
2735 Mafikeng
South Africa
Email: Mnmutandani@nwpg.gov.za
Tel: +27 738.844.469

Ms Lebogang Diale
Director Environmental Empowerment Services
Delegation of South Africa

Cnr. Dr. James Moroke Drive and Stadium Road
2735 Mmabatho
South Africa
Email: Ldiale@nwpg.gov.za
Tel: +27 826.979.433

Ms Mbassa-Sibaji Thandeka
Head
Department of Agricultural and Rural Development
11 Diagonal Street
New Town
Johannesburg
South Africa

Mr Leku Tebogo
Department of Agricultural and Rural Development
11 Diagonal Street
New Town
Johannesburg
South Africa
Email: tabo.leku@gauteng.gov.za

SPAIN / ESPAGNE

Mr Francisco José Cantos
Secretario del Comité Español del Programa MAB
Delegation of Spain
José Abascal 41
28003 Madrid
Spain
Email: FJCantos@oapn.es
Tel: +34 915.468.239

Ms Paloma Ramos
Oficina Técnica Comité Español del MaB
Delegation of Spain
José Abascal 41
28003 Madrid
Spain
Email: at_mab3@oapn.es
Tel: +34 915.468.258

SWEDEN / SUEDE

Ms Johanna MacTaggart
National MAB Coordinator
Delegation of Sweden
Biosfärkontoret, Box 77
542 21 Mariestad
Sweden
Email: johanna.mactaggart@vanerkulle.se
Tel: +46 501.393.193

Mr Per Magnusson
Deputy Director
Delegation of Sweden
Drottninggatan 16

10333 Stockholm
Sweden
Email: per.magnusson@gov.se
Tel: +46 702.295.889

Mr Mats Djurberg
Secretary General
Delegation of Sweden
Drottninggatan 16
10333 Stockholm
Sweden
Email: mats.djurberg@gov.se
Tel: +46 840.514.57

Ms Annika Markovic
Ambassador to UNESCO and OECD
Delegation of Sweden
17 rue Barbet-de-Jouy
75007 Paris
France
Email: annika.markovic@gov.se
Tel: +33 144.188.883

Mr Tomas Kjellqvist
Vice Chair National Commission for UNESCO
Delegation of Sweden
Olof Skötkonungs väg 32
12650 Hägersten
Sweden
Email: tomas.kjellqvist@bth.se
Tel: +46 730.937.293

Mr Göran Blom
Chair of Swedish MAB committee
Delegation of Sweden
Valhallavägen 195
106 48 Stockholm
Sweden
Email: goran.blom@naturvardsverket.se
Tel: +46 869.817.11

Mr Shepherd Urenje
Programme Specialist
SWEDESD – The Swedish International Centre of Education for Sustainable Development
Uppsala Universitet
SE-621 67 Visby
Sweden
Tel: +46 18 4718407
Email: shepherd.urenje@swedesd.uu.se

TANZANIA (UNITED REPUBLIC OF) / REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE

Mr Albert Mziray
Park Ecologist
Delegation of Tanzania
C/o TANAPA, P. O. Box 3134

Arusha
United Republic of Tanzania
Email: almziray@yahoo.com
Tel: +25 578.439.5826 / +25 576.739.3608

THAILAND / THAILANDE

Mr Theerapat Prayurasiddhi
Leader
Department of National Parks, Wildlife and Plant Conservation
61 Pholyothin Road, Ladyao, Chatuchak
10900 Bangkok
Thailand
Email: theerapat@hotmail.com
Tel: +66 256.107.77 Ext. 1930

Mr Prasert Sornsathapornkul
Department of National Parks, Wildlife and Plant Conservation
61 Pholyothin Road, Ladyao, Chatuchak
10900 Bangkok
Thailand
Email: ps_dnp@yahoo.com
Tel: +66 890.207.54

Mr Sumeth Dechatuntrakool
Department of National Parks, Wildlife and Plant Conservation
61 Pholyothin Road, Ladyao, Chatuchak
10900 Bangkok
Thailand
Email: workshop67@gmail.com
Tel: +66 897.815.801

Mr Wijarn Meepol
Department of Marine and Coastal Resources
184 Moo 4 Tumbon Ngao Muang District
85000 Ranong
Thailand
Email: wijarn.meepol@yahoo.com
Tel: +66 860.965.218

Mr Chakree Rodfai
Department of Marine and Coastal Resources
120 Moo 3, Chaeng Watthana Road, Thong Song Hong, Laksi district
10210 Bangkok
Thailand
Email: chakree_rod@hotmail.com
Tel: +66 214.113.71

Ms Ratchanin Pongudom
Foreign Relations Officer / Programme Officer
Bureau of International Cooperation
The Thai National Commission for UNESCO
Ministry of Education
Thailand
Email: ratchanin@yahoo.com
Tel: 66 262.856.46 ext. 114

UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND/ ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Pr Martin Price

Leader

Delegation of United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland

Perth College UHI, Crieff Road

PH12NX Perth

United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland

Email: martin.price@perth.uhi.ac.uk

Tel: +44 1738-877217

Mr Andrew Bell

Vice Chairman UK MaB Committee

Delegation of United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland

Civic Centre

Ex39 1EA Barnstaple

United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland

Email: andybell33@gmail.com

Tel: +44 796.713.4149

UKRAINE

Mr Pavlo Cherinko

Deputy Chairperson of National MAB Committee

Delegation of Ukraine

54, Volodymyrska Street

01130 Kyiv

Ukraine

Email: Cherinko@nas.gov.ua

Tel: +38 044.234.8630

OBSERVERS / OBSERVATEURS
UNESCO MEMBER STATES / ETATS MEMBRES DE L'UNESCO

ALBANIA

Ms Djana Bejko

Vice Minister for Environment, Chairperson of MaB Committee of Albania

Delegation of Albania

Rruga "Durrësit" 27

1000 Tirana

Albania

Email: Djana.Bejko@moe.gov.al

Tel: +355 422.599.00

Ms Jula Selmani

Assistant and Zv. Ministres

Delegation of Albania

Rruga e "Durrësit" Nr 27

00000 Tirana

Albania

Email: Jula.Selmani@moe.gov.al

Tel: +355 422.706.25

Mr Ardit Konomi

Prefect of Korca Region

Prefektura Korçe, Blv. Republika,

Sheshi i Katedrales

Albania

Email : prefekturakorce@gmail.com

ARGENTINA

Ms Laura Ramirez Barrios

Embassador

Delegation of Argentina

Narvavägen 32 - 3^o floor (Zip C:115 22) P.O. Box 140 39

104 40 Stockholm

Email: lr Ramirezbarrios@yahoo.com.ar

AUSTRIA

Mag. Dr Günter Köck

Leader

Delegation of Austria

Dr. Ignaz Seipel-Platz 2

1010 Vienna

Austria

Email: guenter.koeck@oeaw.ac.at

Tel: +43 664.205.3444

CANADA

Mr Jean-Philippe Messier

Chair

Canadian Association of Biosphere Reserves

41 Mance Avenue

G4Z 1M6 Baie-Comeau

Canada

Email: jpmessier@rmbmu.com
Tel: +14 182.932.548

Ms Megan de Graaf
Executive Director
Delegation of Canada
P.O. Box 1650 Stn Main
E1C 9X5 Moncton NB
Canada
Email: info@fundy-biosphere.ca
Tel: +01 596.874.3272

Mr Stanley Boychuk
Chair
Canada MAB
3018 Blackwood Street
Victoria, British Columbia
Canada
Email: stan@boychukconsulting.com
Tel: +01 250.589.7826

CHINA

Mr Ding Wang
Secretary-general
Delegation of China
NO.52, Sanlihe Street
100864 Beijing
China
Email: wangd@ihb.ac.cn
Tel: +86 106.859.7591

COLOMBIA

Ms Sonia Marina Pereira
Abassador
Delegation of Colombia
Carrera 6 No. 9 - 46
110321 Bogota
Colombia
Email: sonia.pereira@cancilleria.gov.co
Tel: +57 138.140.00 Ext. 1287

Ms Elizabeth Ines Taylor Jay
Durector Marine, Coastal and Aquatic Affairs
Ministry of the Environment and Sustainable Development
Calle 37 # 8-40
00000 Bogota D.C.
Colombia
Email: etaylor@minambiente.gov.co
Tel: +57 316.525.2737

Ms Monica Isaza
Delegate
Delegation of Colombia
Carrera 6 No. 9 - 46
10321 Bogota

Colombia
Email: monica.isaza@cancilleria.gov.co
Tel: +38 140.00 Ext. 1306

Ms. June Marie Mow Robinson
Advisor
Delegation of Colombia
Calle 55 #6-17
110236 Bogota
Colombia
Email: mariemow@gmail.com
Tel: +57 347.75.87

Mr Francisco Gutierrez
Permanent Delegation of Colombia to UNESCO
1 rue Miollis
75015 Paris
France
Email: fj.gutierrez.co@unesco-delegations.org
Tel: +33 1 45 68 28 57

DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA

Mr Yong Guk Kim
Counselor of the Embassy of DPR of Korea to Sweden
Delegation of Democratic People's Republic of Korea
Norra Kungsvagen 39
18131 Lidingö
Sweden
Email: koryo@telia.com
Tel: +0046 876.738.36

Mr Sim Il Gwang
Third Secretary
Embassy of the Democratic People's Republic Korea
Norra Kungsvägen 39
181 31 Lidingö
Sweden
Email: similgwang@yahoo.se
Tel: +46 0 728 444 059

INDIA

Dr. S.V. Reddy
Director (Scientific)
Ministry of Environment & Forests
Government of India
Room No.753, Paryavaran Bhawan,
CGO Complex, Lodhi Road
New Delhi 110003
India
Email: sv.reddy@nic.in
Tel: +24366764

INDONESIA

Mr Yohanes Purwanto
Executive Director of The Indonesian MAB Programme National Committee

Delegation of Indonesia
Jl. Ir. H. Juanda No 18
16122 Bogor
Indonesia
Email: mab-lipi@mab-indonesia.org
Tel: +62 251.832.5854

Mr Andi Basrul
Head of Gunung Leuser National Park Authority
Delegation of Indonesia
Jl. Selamat No. 137
20219 Medan
Indonesia
Email: mab-lipi@mab-indonesia.org

Mr Sudayatna Sudayatna
Head of the Lore Lindu National Park Authority
Delegation of Indonesia
Jl. Prof. Muhammad Yamin No. 53
94124 Palu
Indonesia
Email: tnlorelindu@gmail.com

Mr Jefri Susyafrianto
Directorate of Conservation Area and Protected Forest Management Staffs
Delegation of Indonesia
Gedung Manggala Wanabakti Blok VIII, LT 7 Jl. Jenderal Gatot Subroto
10270 Jakarta
Indonesia
Email: wiratns@gmail.com

ITALY

Mr Giorgio Andrian
Advisor
Delegation of Italy
Via Fasolato, 5
35132 Padova
Italy
Email: projects@giorgioandrian.eu
Tel: +39 335.680.2024

Mr Ottavio Di Bella
Expert
Ministry of the Environment
Via Cristoforo Colombo 44
00147 Roma
Italy
Email: dibella.ottavio@minambiente.it
Tel: +39 392.659.1870

Ms Valentina Mauriello
Expert
Italian Ministry for the Environment, Land and Sea
Via Cristoforo Colombo - 44
00147 Rome

Italy

Email: valentina.mauriello@gmail.com

Tel: +39 347.301.3142 / +39 065.722.3484

Ms Anna Maria Maggiore

Officer

Ministry for Environment

Via Cristoforo Colombo 44

00147 Roma

Italy

Email: maggiore.annamaria@minambiente.it

Tel: +39 347.861.4314

Dr Michele Laudati

Director of Ente Parco Nazionale della Sila

Via Nazionale snc

Lorica di San Giovanni

87055 Fiore

Italy

Email: direttore@parcosila.it

Dr Valeria Pellegrini

Ente Parco Nazionale della Sila

Via Nazionale snc

Lorica di San Giovanni

87055 Fiore

Italy

Email: ufficio.stampa@parcosila.it

Dr Pietro Oieni

Member of MAB National Committee

Ministry of Agriculture, Food and Forestry Policies, State Forestry Corps

Via Giosuè Carducci 5

00187 Roma

Italy

Email: p.oieni@corpoforestale.it

MACEDONIA (Former Yugoslav Republic of) / Ex-République yougoslave de Macédoine

Mr Dimitrija Sekovski

United Nations Development Programme (UNDP)

Macedonia Office

Email: Dimitrija.sekovski@gmail.com

Mr Dejan Panovski

Ministry of Environment

Galiciaca 47

6000 Ohkid, Macedonia

Email: Dejapan11@gmail.com

Tel: +38 9 75 263 000

NIGER

Mr Hamissou Halilou Malam Garba

Chef de Division des Aires Protégées (DFC/AP)

Delegation of Niger

Rue des Ambasses

BP 578 Niamey
Niger
Email: hamissou66@yahoo.fr
Tel: +22 796.531.543

NIGERIA

Mr Patrick Okafor
Deputy Permanent Delegate to UNESCO
Delegation of Nigeria
1 Rue Miollis
75015 Paris
France
Email: patozulonye@yahoo.com
Tel: +33 698.156.398

Mr Adeshola Adepoju
Provost
Forestry Research Institute of Nigeria Jos
Forestry Research Institute of Nigeria, Ibadan
2019 Bauchi Road, JOS
Nigeria
Email: soadepoju2003@yahoo.co.uk
Tel: +23 480.358.68634

NORWAY

Ms Irene Lindblad
Senior advisor
Delegation of Norway
Kongensgate 20
Postboks 8013 Dep, 0030 Oslo
Norway
Email: iren.Lindblad@gmail.com
Tel: +47 994.249.07

Ms Kari Evensen Natland
Project leader
Delegation of Norway
Postbox 13
5902 Isdalstø
Norway
Email: kari@nordhordland.net
Tel: +47 480.709.72

Pr Peter Emil Kaland
Professor emeritus
Delegation of Norway
Department of biology, Univ. of Bergen, Postal box 7803
N-5020 Bergen
Norway
Email: peter.kaland@bio.uib.no
Tel: +47 905.540.22

OMAN

Mr Sulaiman Al Mabsali
Specialist, International Relations

Delegation of Oman
1964
111 SEEB
Oman
Email: mabsali@moe.om
Tel: +96 899.244.626

PAKISTAN

Mr Omar Muhammad
Third Secretary
Permanent Delegation of Pakistan to UNESCO
1 rue Miollis
75015 Paris
France
Email: dl.pakistan@unesco-delegations.org
Tel: +01 456.830.77

PERU

Mr Nonally Pedro Gamboa
Leader
Servicio Nacional de Areas Naturales Protegidas por el Estado- SERNANP
Calle diecisiete 355 Urb. El Palomar, San Isidro
27 Lima
Peru
Email: pgamboa@sernanp.gob.pe
Tel: +51 122.601.22

POLAND

Ms Patrycja Stawiarz
Head of the Nature Projects Unit
General Directorate for Environmental Protection
Department of Natural Resources Management
Wawelska 52/54
00-922 Warsaw
Poland
Email: Patrycja.Stawiarz@gdos.gov.pl
Tel: [+48 225.792.168](tel:+48225792168)

SERBIA

Mr Goran Sekulić
Expert support
Institute for Nature Conservation of Serbia
Kumanovska 24
11000 Belgrade
Serbia
Email: goran.sekulic@zzps.rs
Tel: +38 165.204.2726

Mr Marko Tucakov
Senion Associate for International Cooperation and Project Manager
Institute for Nature Conservation of Vojvodina Province
Radnička 20a
21000 Novi Sad Postal
Serbia
Email: marko.tucakov@pzzp.rs

Tel: +38 1648.500.709

SWITZERLAND

Mr Carlo Ossola
Leader
Delegation of Switzerland
Federal Office for Environment
3003 Bern
Switzerland
Email: carlo.ossola@bafu.admin.ch
Tel: +41 796.933.794

TURKEY

Mr Yildiray Lise
Delegate
Delegation of Turkey
Resit Galip Cad. Hereke Sok. No.10 Cankaya
06700 Ankara
Turkey
Email: yildiraylise@yahoo.com
Tel: +90 532.520.4900

Mr Mahir Kucuk
Leader
Delegation of Turkey
Resit Galip Cad. Hereke Sok. No.10 Cankaya
06700 Ankara
Turkey
Email: mkucuk58@gmail.com
Tel: +90 533.437.7871

UNITED STATES OF AMERICA

Mr Vernon Gilbert
President
United States Biosphere Reserves Association
2228 Island Home Boulevard
37920 Knoxville, Tennessee
United States of America
Email: vernongilbert@comcast.net
Tel: +86 557.901.99

Mr Ben Bobowski
Chief of Resource Stewardship
National Park Service, Rocky Mountain National Park, USA
1000 HWY 36
80517 Estes Park
USA
Email: Ben_Bobowski@nps.gov
Tel: +01 970.586.1350

Mr John Dennis
Deputy Chief Scientist
U.S. National Park Service
1201 I Street, N.W.
20005 Washington, DC

USA

Email: john_dennis@nps.gov

Tel: +01 202.513.7174

Ms Janel Heird

Second Secretary, Science Officer

U.S. Department of State

12, Av. Raphael

75016 Paris - France

Email : Heirdjm@state.gov

Tel: +33 143.127.499

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES**

SCOPE

Mr Jon Samseth

President

SCOPE - Scientific Committee on Problems of the Environment

SCOPE Secretariat, c/o UNESCO 1 rue Miollis, Bât. VII, Room 3.16

75732 Paris Cedex 15

France

Email: jsamseth@gmail.com

Tel: +33 145.684.571 / +47 996.186.08

INSTITUTS

Dr Lisen Schultz

Stockholm Resilience Centre

Stockholm Resilience Centre, Stockholm university

10691 Stockholm

Sweden

Email: lisen.schultz@su.se

Tel: +46 702.888.138

Dr Thomas Schaaf

Terra-Sana environmental consulting

Guenterstalstrasse 12a

79100 Freiburg

Germany

Email: tschaaf22@hotmail.fr

Tel: +49 761.705.96556

Mr Wolfgang Fremuth

Team Leader TBR Ohrid Prespa Watershed

Frankfurt Zoological Society

Am Finkenbergr 13

53227 Bonn

Germany

Email: wolfgang@fremuth.net

Tel: +49 171.715.3236

Pr Gaoming Jiang
SUMAMAD participator
Institute of Botany, the Chinese Academy of Sciences, 20 Nanxincun, Xiangshan
100093 Beijing
China
Email: jianggm@126.com
Tel: +08 601.062.836.086

Mr Mansour Esfandiari Baiat
SUMAMAD Case Study Project in Iran
Research Society for Sustainable Rehabilitation of Drylands (REaSSURED)
West Saheli street, Lane 2, Eram Complex 2, 6/1
7143637994 Shiraz
Iran (Islamic Republic of)
Email: esfandiari.b@gmail.com
Tel: +98 917.118.4741

Pr Donald Gabriels
SUMAMAD
Em.Prof.dr.ir.
Ghent University, Belgium
Coupure links 653
B9000 Ghent
Belgium
Email: donald.gabriels@UGent.be
Tel: +0032 476.898.772

Mr Maen Smadi
SUMAMAD
Head of protected areas
The royal society for the conservation of nature
11941 Amman
Jordan
Email: maen@rscn.org.jo
Tel: +0096 279.727.3999

Mr Zafar Adeel
SUMAMAD
Director
United Nations University Institute for Water Environment & Health
175 Longwood Rd, South
L8P0A1 Hamilton
Canada
Email: zafar.adeel@unu.edu
Tel: +19 056.675.511

Dr Magali Garcia Cardenas
SUMAMAD
Proyecto Quinagua
Facultad de Agronomia
Universidad Mayor de San Andres
Calle Abdon Saavedra esq. Landaeta
La Paz - Bolivia
Email: magalygc1@yahoo.es
Tel: +59 122.491.485

Dr Rudy Herman
SUMAMAD
Senior Scientist
Ministry of Flanders
Science and Policy Administration
Boudewijnlaan, 30
B-1000 Brussels
Belgium
Email: rudy.herman@ewi.vlaanderen.be
Tel: +32 255.360.01

UNESCO SECRETARIAT

UNESCO Offices / Bureaux de l'UNESCO

Mr Ram Boojh
UNESCO New Delhi Office
B 5/29 Safdarjung Enclave
110029 New Delhi
India
Email: r.boojh@unesco.org
Tel: +91 112.671.3000

UNESCO Headquarters / Siège de l'UNESCO

Division of Ecological and Earth Sciences:

- Mr HAN Qunli Director and Secretary of the MAB Programme
- Ms Meriem Bouamrane, Programme Specialist
- Ms Noeline Rakotoarisao-Raondry, Chief of Section, SC/EES/BNC
- Mr Miguel Clüsener-Godt, Senior Programme Specialist
- Mr Peter Dogse, Programme Specialist
- Ms Melody Ocloo, Assistant Programme Specialist
- Mr Alberto Hernandez Salinas, Assistant Programme Specialist
- Ms Maria Cardenas, Consultant
- Ms Kremena Nikolova, Assistant
- Ms Sylvie Venter, Senior Assistant to the Director

International Oversight Service:

- Mr Vaessen Josef, Principal Evaluation Specialist

Office of International Standards and Legal Affairs:

- Mr Jean-Christophe Badaroux-Mendieta, Legal Officer

Interpreters / interprètes

Ms Cécile Galy
Interpreter
UNESCO
7 Place de Fontenoy
75007 Paris
France
Email: cecilegaly@gmail.com

Ms Christine Victorin
Interpreter
UNESCO
7 Place de Fontenoy
75007 Paris
France
Email: christine.victorin@wanadoo.fr

Ms Isabelle Seguela
Interpreter
UNESCO
7 Place de Fontenoy
75007 Paris
France
Email: sequelai@wanadoo.fr

Ms Naia Sadaba-Herrero
Interpreter
UNESCO
7 Place de Fontenoy
75007 Paris
France
Email: nsadaba@yahoo.fr

Mr Philip Rees
Interpreter
UNESCO
7 Place de Fontenoy
75007 Paris
France
Email: philippe.rees@orange.fr

Mr Godrics Yann Obame Ndong
Interpreter
UNESCO
7 Place de Fontenoy
75007 Paris
France
Email: yan_ndong@hotmail.com

Ms Amaya Moran Orthiz
Interpreter
UNESCO
7 Place de Fontenoy
75007 Paris
France
Email: amaia.moran@wanadoo.fr

Ms Ann Isabel Freeman
Interpreter
UNESCO
7 Place de Fontenoy
75007 Paris
France
Email: annabel.freeman@wanadoo.fr

Ms Dominique Chatelle
Interpreter
UNESCO
7 Place de Fontenoy
75007 Paris
France
Email: dominique.chatelle@wanadoo.fr

Ms Juan Maria Burdiel Perez
Interpreter
UNESCO
7 Place de Fontenoy
75007 Paris
France
Email: jmburdielperez@gmail.com

Ms Marta Bujan-Navarro
Interpreter
UNESCO
7 Place de Fontenoy
75007 Paris
France
Email: martabujan@yahoo.es

Mr Thomas Afton
Interpreter
UNESCO
7 Place de Fontenoy
75007 Paris
France
Email: tomafton@gmail.com

Annexe 2

Ordre du jour

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)

Vingt-sixième session

Jönköping, Réserve de biosphère East Vättern Landscape, Suède

10 - 13 juin 2014

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par le Président du CIC
2. Discours d'ouverture par la Directrice générale de l'UNESCO
3. Rapport du Président sortant du CIC
4. Election du Président, Vice-Présidents et Rapporteur
5. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de travail
6. Rapport du Secrétaire du Programme MAB
7. Rapport sur leurs activités menées par les pays : les réseaux régionaux et thématiques dans le cadre du Programme du MAB et discussion sur les projets de coopération thématique et de recherche
8. Evaluation du Plan d'action de Madrid (MAP)
9. Le Programme MAB et le Réseau mondial de Réserves de biosphère (WNBR) – Perspectives après Rio+20 et vers une stratégie pour 2014-2021
10. Propositions de désignation de nouvelles réserves de biosphère et extension/modification de réserves de biosphère faisant déjà partie du WNBR
11. Compte-rendu sur la Stratégie de sortie
12. Examen périodique des réserves de biosphère et suivi des recommandations
13. La politique de l'UNESCO-MAB sur le libre accès à la documentation sur les réserves de biosphère du MAB
14. Bourse Michel Batisse en matière de gestion de réserves de biosphère
15. Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques
16. Information sur le cas de la réserve de biosphère Seaflower
17. Date et lieu de la 27ème session du CIC-MAB
18. Questions diverses
19. Adoption du rapport
20. Clôture de la session

Annexe 3

Rapport du Secrétaire

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)**

Vingt-sixième session

Jönköping, Réserve de biosphère du Paysage de l'est du Lac Vättern, Suède

10 - 13 juin 2014

RAPPORT DU SECRETAIRE DU PROGRAMME MAB

Depuis la 25^e session du Conseil international de coordination du MAB (CIC-MAB), le Programme MAB a connu de nombreuses évolutions aux niveaux international, régional et national. Le présent rapport fournit au CIC-MAB une mise à jour sur ces éléments nouveaux. Il comprend les cinq parties suivantes :

- I. Situation générale du Programme MAB
- II. Mise en œuvre des principales décisions adoptées lors de la 25^e session du CIC-MAB
- III. Informations sur les réseaux thématiques et régionaux du MAB
- IV. Principales initiatives et activités du MAB
- V. Partenariats du MAB
- VI. Conclusion – relever les défis et aller de l'avant

I. Situation générale du Programme MAB

1. Exécution du 36 C/5 (2012-2013) relatif au MAB. Après la 25^e session du CIC-MAB, le Secrétariat, les comités nationaux et les réseaux thématiques et régionaux du MAB ont accéléré l'exécution du programme. Des rapports sur les résultats de la mise en œuvre des six résultats escomptés relatifs au MAB et sur l'évaluation des impacts et des enseignements tirés au cours de l'exercice biennal 2012-2013 ont été présentés au Conseil exécutif à ses 192^e et 194^e sessions et à la Conférence générale à sa 37^e session, puis ont été approuvés par les organes directeurs¹. Il convient de noter que le Programme MAB a été exécuté de façon satisfaisante, dans le contexte des difficultés financières particulières auxquelles l'UNESCO a fait face pendant l'exercice 2012-2013.
2. Le MAB dans le 37 C/4 et le 37 C/5². Grâce au ferme soutien des États membres, le Programme MAB a conservé une place importante dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (2014-2021) et dans le plan de travail quadriennal du 37 C/5. Il a été chargé de mettre en œuvre l'un des six axes d'action du programme des sciences exactes et naturelles, à savoir « *Renforcer le rôle des sciences écologiques et des réserves de biosphère* ». Cet axe d'action est associé à un résultat escompté intitulé « *Utilisation renforcée des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour un développement équitable et durable et la mitigation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers, et renforcement des sciences écologiques et de la biodiversité* ». Malgré la situation financière difficile de l'Organisation et la réduction considérable du plan de dépenses de son Programme ordinaire, les organes directeurs de l'UNESCO ont alloué environ 79 % du budget ordinaire total

¹ <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002266/226627f.pdf>

² <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002268/226841f.pdf>

proposé aux sciences écologiques et au MAB, fournissant ainsi une base pour la mise en œuvre du programme.

3. Programmes phares du MAB et de la priorité Afrique prévus dans le 37 C/5. Le Secrétariat du MAB a participé activement à l'élaboration des programmes phares de la priorité Afrique, dont le « Programme phare 4 : Favoriser la science pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique et la réduction des risques de catastrophe » et le « Résultat escompté 3 : Extension du Réseau UNESCO de sites internationalement désignés pour promouvoir le développement socioéconomique durable incluant des sites transfrontaliers qui gèrent avec succès des ressources communes en eaux ou écosystèmes », qui portent précisément sur les initiatives liées au MAB.
4. Partage d'informations avec les États membres. En plus des informations fournies sur le Programme MAB aux organes directeurs de l'UNESCO, le Secrétariat a remis en mars 2014 un rapport sur les réalisations du programme et les défis à relever au Groupe international de soutien (GSI) du MAB. Par ailleurs, en 2013, des rapports ont été transmis pendant la préparation du 37 C/4 et du 37 C/5 aux groupes des États membres de l'Afrique et de l'Asie-Pacifique, représentés par leurs délégations permanentes auprès de l'UNESCO. Une nouvelle brochure sur le MAB et une nouvelle carte du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) ont été réalisées et largement diffusées, en version papier et en ligne. Ces réunions de partage d'informations ont été très appréciées par les États membres.
5. Contributions du MAB aux grands processus internationaux liés au développement durable. Par l'intermédiaire de son Secrétariat, le Programme MAB a offert son aide et mis ses compétences à disposition pour soutenir la contribution d'ensemble de l'UNESCO à la Convention sur la diversité biologique (CDB), à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), à la lutte contre le changement climatique, à l'initiative Future Earth, au débat sur le programme de développement pour l'après-2015 et à la préparation des objectifs de développement durable, ainsi qu'au Conseil consultatif scientifique auprès du Secrétaire général des Nations Unies (SAB). Les travaux du MAB – en particulier l'utilité et la valeur ajoutée du RMRB – ont participé à toutes ces contributions et interventions.
6. Propositions de désignation de nouvelles réserves de biosphère en 2013. Le nombre de propositions de nouvelles réserves de biosphère a augmenté en 2013, avec un total de 29 propositions émanant de 19 pays. Cette hausse du nombre de propositions de nouvelles réserves de biosphère, y compris transfrontières, montre clairement que le MAB et son RMRB sont dynamiques et correspondent largement aux besoins des États membres. En outre, dans le contexte de l'émergence d'une coopération internationale en faveur du développement durable, le recours au MAB et au RMRB continue de susciter un intérêt croissant.
7. Secrétariat du MAB. La situation financière a entraîné une réduction des postes d'administrateur au sein du Secrétariat du MAB, ce qui a eu des répercussions sur ses capacités. Cependant, dans la nouvelle structure réduite du Secteur des sciences exactes et naturelles, il continue d'occuper une place satisfaisante au sein de la Division des sciences écologiques et des sciences de la Terre et dispose de deux sections professionnelles – la Section des recherches et des politiques du MAB : écologie et biodiversité et la Section des réseaux du MAB : réserves de biosphère et renforcement des capacités. En outre, les capacités du Secrétariat sont encore renforcées par une quinzaine de cadres scientifiques qui travaillent en partie pour le Programme MAB dans les bureaux hors Siège de l'UNESCO, dans toutes les régions du monde.
8. Dans l'ensemble, le Programme MAB répond largement aux besoins des États membres et contribue de façon significative à la réalisation de l'objectif stratégique primordial de

l'UNESCO « Promouvoir la coopération scientifique internationale concernant les défis majeurs du développement durable ». Le MAB et le RMRB constituent l'un des piliers des programmes de l'Organisation en faveur du développement durable. Malgré des contraintes financières persistantes, les possibilités d'évolution et de renforcement du MAB et du RMRB sont réelles et concrètes, et méritent d'être étudiées activement.

II. Mise en œuvre des principales décisions adoptées lors de la 25^e session du CIC-MAB

9. Mise en œuvre de la stratégie de sortie. Il est fait référence à la décision du CIC-MAB relative à la stratégie de sortie³, qui a fait l'objet d'un suivi très attentif de la part du Secrétariat à la suite de la dernière réunion du Conseil du MAB. La première année de mise en œuvre de cette stratégie a montré des signes très encourageants, comme en témoigne la suite donnée à l'appel lancé par le CIC-MAB concernant la soumission des rapports périodiques. Un document préparé pour la présente session du Conseil du MAB (réf. SC-14/CONF.226/9) expose en détail les progrès accomplis, les recommandations formulées par le Comité consultatif international sur les réserves de biosphère à sa réunion en mars 2014, ainsi que les questions en suspens à traiter par le CIC-MAB.
10. Évaluation du Plan d'action de Madrid (MAP). Il est fait référence à la décision du CIC-MAB de réaliser une évaluation globale du Plan d'action de Madrid avant qu'il n'arrive à son terme, à la fin 2013⁴. Le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO, en coopération étroite avec le Secrétariat et un groupe de travail en ligne du MAB, a conduit une enquête en ligne à l'aide d'un questionnaire conçu spécialement pour l'évaluation du MAP, mené des entretiens avec des spécialistes du programme et procédé à un examen de la documentation. Un document sur ce point a été préparé par IOS à l'intention du Conseil du MAB (réf. SC-14/CONF.226/6). Les résultats de l'évaluation du MAP seront très pertinents et utiles pour l'élaboration de la nouvelle stratégie du MAB et des plans d'action correspondants concernant le RMRB.
11. Préparation de la nouvelle stratégie du MAB. Il est fait référence au débat et à la conclusion de la 25^e session du CIC-MAB qui ont porté sur le *MAB et le Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) – Perspectives après Rio + 20 et vers une stratégie pour 2014-2021*⁵. Pour y donner suite, le Secrétariat s'est d'abord concentré sur la préparation du 37 C/4 et du 37 C/5 de l'UNESCO, et s'est attaché à garantir la bonne mise en œuvre des tâches du plan de travail pour 2012-2013 (36 C/5) restant à accomplir ainsi que l'établissement des rapports correspondants. En 2013, l'élaboration d'une nouvelle stratégie du MAB a été examinée plus avant lors de plusieurs réunions régionales du MAB. En février 2014, pour permettre une large participation et des contributions collectives à la préparation de la nouvelle stratégie du programme, un questionnaire simple a été conçu en consultation avec les membres du Bureau du MAB et le groupe de travail en ligne du programme. Ce questionnaire a été transmis à tous les comités nationaux du MAB en mars 2014. Au moment de la rédaction du présent rapport, près de 30 comités nationaux, certaines réserves de biosphère et le Réseau EuroMAB avaient répondu par des observations et des suggestions précises aux questions de l'enquête, fournissant un point de départ solide pour la poursuite des travaux. Un projet préliminaire (« avant-projet ») a été préparé à l'intention de la présente session du Conseil du MAB (réf. SC-14/CONF.226/7).
12. Le délai nécessaire pour préparer la nouvelle stratégie du Programme MAB est d'un an, car elle doit être développée de manière plus approfondie, tâche qui sera probablement effectuée par plusieurs groupes de travail du MAB. La stratégie doit en outre être associée aux processus mondiaux liés à la préparation des objectifs de développement durable et à celle du

³ SC-13-CONF-225-11_Final_Report, paragraphes 56 à 65.

⁴ SC-13-CONF-225-11_Final_Report, paragraphes 29 à 34.

⁵ SC-13-CONF-225-11_Final_Report, paragraphes 35 à 47.

programme de développement pour l'après-2015, et les mettre à profit. Par conséquent, il est proposé que le texte de la nouvelle stratégie du MAB soit achevé d'ici à la 27^e session du CIC-MAB, en 2015.

III. Informations sur les réseaux thématiques et régionaux du MAB

13. Les réseaux thématiques et régionaux du MAB constituent les principaux cadres de coopération du programme dans les domaines de la recherche, du développement d'idées et de thématiques nouvelles, du partage d'informations, de l'échange d'expériences et d'enseignements tirés et de l'utilisation de la coopération en faveur du renforcement des capacités. Au cours des douze derniers mois, malgré les contraintes imposées par le budget ordinaire limité de l'UNESCO, la plupart des réseaux thématiques et régionaux du MAB ont poursuivi leur coopération, rassemblant de nouvelles ressources et de nouveaux partenaires. En témoigne la liste de réunions suivante (par ordre chronologique) :

- onzième réunion internationale du Réseau des réserves de biosphère de l'Atlantique Est (REDBIOS), réserve de biosphère de l'île de Principe (République démocratique de Sao Tomé-et-Principe), du 3 au 9 mai 2013 ;
- troisième réunion du Réseau mondial des réserves de biosphère insulaires et côtières, îles de Hiiumaa et Saaremaa, réserve de biosphère de l'archipel de l'Estonie occidentale, du 3 au 7 juin 2013 ;
- troisième assemblée générale du Réseau des réserves de biosphère de l'Afrique (AfriMAB), Accra (Ghana), du 24 au 27 septembre 2013 ;
- réunion 2013 du Réseau EuroMAB, réserve de biosphère de l'arche de Frontenac (Canada), du 15 au 19 octobre 2013 ;
- treizième réunion du Réseau de réserves de biosphère d'Asie de l'Est, Oulan-Bator et réserve de biosphère de Hustain Nuruu (Mongolie), du 21 au 25 octobre 2013 ;
- formation pour les gestionnaires de réserves de biosphère insulaires et côtières, île de Jeju (République de Corée), du 21 au 25 octobre 2013 ;
- septième réunion du Réseau de réserves de biosphère d'Asie du Sud-Est (SeaBRnet), Puerto Princesa, réserve de biosphère de Palawan (Philippines), du 23 au 27 octobre 2013 ;
- cinquième réunion du Réseau MAB pour l'Asie du Sud et l'Asie centrale (SACAM), du 26 au 28 novembre 2013, et atelier de l'Organisation de coopération économique, du 9 au 30 novembre 2013, Islamabad (République islamique du Pakistan) ;
- quatrième réunion du Réseau MAB pour le Pacifique (PacMAB) sur le thème « Le rôle des réserves de biosphère pour le développement durable dans le Pacifique », Nadi (Fidji), du 23 au 25 avril 2014.

14. Outre ces événements, le Programme MAB a participé activement à de nombreux ateliers et réunions sur des thèmes tels que le changement climatique, les écosystèmes montagneux et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Cet engagement du MAB s'est par exemple traduit par l'atelier international sur les mangroves et le développement durable organisé en juillet 2013 à Santa Marta (Colombie) par le Bureau de l'UNESCO à Quito, la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS), Conservation International (CI) et le Ministère de l'environnement et du développement durable de la Colombie.

15. Au cours des réunions susmentionnées, des informations et des connaissances extrêmement précieuses provenant d'études de pays et de sites ont été fournies, et les thématiques habituelles du Programme MAB ont été abordées : la biodiversité et son exploitation durable dans divers écosystèmes (îles et littoraux, forêts, montagnes, terres arides) et contextes socioéconomiques ; le développement d'économies vertes à l'intérieur et autour des réserves de biosphère ; la coopération transfrontalière en utilisant les réserves de biosphère comme lieu d'échange ; l'identification de nouvelles réserves de biosphère dans différentes régions et

sous-régions ; la promotion des réserves de biosphère en tant que modèles de développement durable ; l'étude et la mesure de la mitigation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers ; la restauration des écosystèmes ; la gestion et la gouvernance participatives ; les connaissances et la gestion traditionnelles ; l'interdépendance entre biodiversité et diversité culturelle ; et l'éducation en vue du développement durable.

16. Il convient cependant de noter qu'il faut améliorer la communication sur les résultats obtenus et sur les nouvelles conclusions et idées émanant des réseaux thématiques et régionaux du MAB, et ce au sein du Programme MAB, entre les programmes et les secteurs de l'UNESCO et avec la société civile. Il est en outre rappelé qu'un très grand nombre d'ateliers et de séminaires techniques appuyés par le MAB sont organisés à l'échelon national, mais que leurs résultats ne sont pas efficacement partagés au niveau international. Cette question sera traitée dans les points relatifs à la nouvelle stratégie et à la communication du Programme MAB.

IV. Principales initiatives et activités du MAB

17. Si les réseaux thématiques et régionaux du Programme MAB, ainsi que les réseaux nationaux ont appuyé l'échange et le partage d'informations et d'expériences sur la recherche et le développement, de nombreuses initiatives et activités ont été mises en œuvre par les comités nationaux du MAB et les responsables du développement des États membres. Plusieurs exemples d'initiatives et d'activités du MAB soutenues et facilitées par le Secrétariat sont présentés ci-après.
18. Achèvement du Projet sur la gestion durable des terres arides marginales (SUMAMAD). Ce projet de dix ans financé par le Gouvernement flamand de Belgique, qui visait à lutter contre la désertification sur des sites pilotes répartis dans neuf pays – Bolivie, Burkina Faso, Chine, Égypte, Inde, Iran, Jordanie, Pakistan et Tunisie – a été mené à son terme. Au cours des dix dernières années, ces neuf pays et leurs spécialistes ont travaillé ensemble pour : partager leur expérience en matière de conservation et de développement des terres arides ; étudier la remise en état des terres arides dégradées et l'amélioration des rendements agricoles au moyen d'une meilleure gestion de l'eau ; élaborer des orientations stratégiques à l'intention des décideurs ; et aider les communautés locales à adopter des moyens de subsistance plus durables par le biais de l'écotourisme, de la production artisanale, de l'apiculture et de la diversification alimentaire, ainsi qu'à réduire, dans un environnement en dégradation, leur dépendance vis-à-vis de l'agriculture traditionnellement pratiquée dans les régions arides.
19. Réserve de biosphère de Trifinio-Fraternidad d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras. Il s'agit de la première réserve de biosphère trinationale de la région Amérique latine et Caraïbes, créée pour promouvoir la coopération transfrontalière en matière de conservation de la biodiversité et de gestion des ressources naturelles. À la suite de la création de ce site, une nouvelle étape a été franchie lorsque les États concernés ont convenu de collaborer pour promouvoir le développement d'une économie verte dans les collectivités locales et les municipalités situées à l'intérieur de la réserve de biosphère de Trifinio-Fraternidad. Cette coopération est financée par l'Allemagne, qui s'est engagée à verser un montant total de 11 millions d'euros pour soutenir le projet.
20. Premier centre de catégorie 2 du MAB. En avril 2014, faisant suite à la décision adoptée par la Conférence générale à sa 37^e session, la **Directrice générale de l'UNESCO** a inauguré officiellement le Centre international de catégorie 2 sur les réserves de biosphère méditerranéennes : Deux littoraux unis par leur culture et leur milieu naturel. Installé dans les locaux de la Fondation Abertis à Castellet I la Gornal (Royaume d'Espagne), il s'agit du premier centre du MAB créé en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO. Ses activités seront axées sur la coopération scientifique entre les deux littoraux et

les réserves de biosphère de la Méditerranée. Il est à noter que le Centre, premier organisme du MAB de ce type, associe un engagement public et un appui financier du secteur privé visant à soutenir le programme sur le long terme, et illustre un nouveau mode de coopération du MAB à l'échelon régional en faveur du renforcement des capacités.

21. Appui aux propositions de désignation de nouvelles réserves de biosphère transfrontières pour la paix dans le bassin du lac Tchad et en Afrique centrale. L'efficacité de la gestion des écosystèmes transfrontaliers figure parmi les priorités de l'AfriMAB. Au cours du dernier exercice biennal, le Secrétariat du MAB a appuyé la réalisation d'études de faisabilité portant sur deux réserves de biosphère transfrontières : l'une située dans le bassin du lac Tchad et associant le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad et la République centrafricaine et la Libye ; l'autre située dans l'espace TRIDOM en Afrique centrale et associant le Congo, le Gabon et le Cameroun. Ces études ont contribué à renforcer les capacités des comités nationaux du MAB de ces pays.
22. Promotion de l'utilisation de l'énergie solaire par l'autonomisation des femmes dans la réserve de biosphère des volcans, au Rwanda. Le MAB et son partenaire local « Gorilla Organization » ont accompagné l'électrification solaire de 100 foyers du village de Nyarugina, situé dans la réserve de biosphère rwandaise des volcans, qui abrite l'espèce menacée du gorille des montagnes. Les équipements solaires permettent d'améliorer l'accès à l'énergie et à la sécurité. Ils sont installés, entretenus et réparés par des grands-mères du village, qui ont passé six mois en Inde en 2012 pour suivre une formation d'ingénieur solaire pleinement qualifiante. Cette dernière a été dispensée grâce à un partenariat avec le Barefoot College de Tilonia (Inde) et au soutien du Gouvernement indien, offrant un bon exemple de coopération Sud-Sud.
23. Exposition sur le thème « Impacts du changement climatique sur les régions montagneuses à travers le monde ». Financée par le Gouvernement flamand de Belgique, cette exposition présente des images satellites de l'Agence d'exploration aérospatiale du Japon (JAXA), de l'Agence spatiale européenne (ESA), de l'United States Geological Survey (USGS), du Programme MAB et du Programme hydrologique international (PHI). Inaugurée lors de la 37^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, elle met en lumière les effets du changement climatique sur différentes régions montagneuses, dont beaucoup sont des réserves de biosphère de l'UNESCO. L'exposition se tient actuellement en Italie, et sera accueillie en décembre à Lima (Pérou), à l'occasion de la prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP-20). Des discussions sont en cours pour la présenter lors du Sommet des Nations Unies sur le climat de 2014.
24. Non au plastique – un petit geste dans nos mains est une campagne de sensibilisation et de mobilisation soutenue par le Programme MAB, le Ministère espagnol de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement et l'île de Principe (Sao Tomé-et-Principe), qui vise à réduire les déchets plastiques et à promouvoir l'accès à l'eau potable dans la réserve de biosphère. Lancée en février 2014, cette campagne rencontre un grand succès. Elle propose d'échanger cinquante bouteilles en plastique contre une « bouteille de la réserve de biosphère de Principe », une bouteille réutilisable en acier inoxydable que l'on peut remplir à différents points d'eau purifiée installés dans toute l'île de Principe. Le premier jour de collecte de la campagne, 24 000 bouteilles en plastique utilisées ont été rassemblées par des écoliers et 400 « bouteilles de la réserve de biosphère de Principe » ont été distribuées à la population locale.
25. Initiative RENFORUS – Perspectives d'énergies renouvelables pour les sites de l'UNESCO. L'objectif de l'initiative RENFORUS est de fournir à la communauté internationale des observatoires mondiaux du changement climatique sur le terrain, ayant trait à l'utilisation durable de sources d'énergie renouvelables respectueuses de l'environnement dans des sites UNESCO (réserves de biosphère et sites du patrimoine mondial). Tout en visant la mitigation

des effets du changement climatique, cette initiative aura pour objet de démontrer les avantages que présente l'exploitation des sources d'énergie renouvelables disponibles localement, ainsi que ses effets potentiels sur la préservation environnementale et écologique des sites UNESCO.

26. La mise en œuvre du projet « L'économie verte dans les réserves de biosphère de l'Afrique » (GEBR) a commencé en juin 2014, avec l'organisation de réunions de lancement puis d'ateliers visant à définir la situation initiale en vue de la surveillance future des forêts et des activités socioéconomiques qui s'y rapportent au Ghana, au Kenya et au Nigéria. Ce projet est le premier fonds-en-dépôt de l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA) – 1,8 million de dollars des États-Unis – en faveur des réserves de biosphère africaines.
27. Programme de biosphère pour l'urbanisation intégrée des zones rurales (BIRUP) UNESCO/groupe CHIC (Chine). Mis en œuvre dans le district de Ba'nan à Chongqing (Chine), le Programme de biosphère pour l'urbanisation intégrée des zones rurales (BIRUP) encourage des économies vertes fondées sur le remembrement intégré des terres rurales au moyen de nouveaux projets agricoles, de la formation des agriculteurs et d'un développement des villages urbanisés conforme au concept de réserve de biosphère. Par le biais de ce projet, d'éventuelles contributions à l'Expo 2015 de Milan sont également en cours de préparation.
28. Les activités de communication et d'information et les publications du Programme MAB ont augmenté depuis la dernière session du Conseil du MAB, bien qu'il reste beaucoup à faire :
 - production et diffusion de la carte 2013-2014 du RMRB, grâce au généreux soutien de la Commission nationale allemande pour l'UNESCO et du MAB-Allemagne – disponible en anglais, en français, en espagnol et en allemand, en version papier et en ligne sur le site Web de l'UNESCO ;
 - production et diffusion d'une brochure sur le Programme MAB (en anglais, français, espagnol), également disponible en ligne sur le site Web de l'UNESCO ;
 - création à titre expérimental d'une page Facebook consacrée au MAB, sur laquelle sont affichés, une à deux fois par jour, de nouveaux messages contenant des informations, des photos et des vidéos sur les activités liées aux réserves de biosphère et au Programme MAB – l'utilisation d'autres réseaux sociaux est également à l'étude ;
 - production par le Réseau EuroMAB de la vidéo « *People and nature – better together!* » (Peuple et nature – vivre mieux ensemble !), qui présente l'histoire de la réserve de biosphère et montre qu'un mode de vie durable est non seulement possible, mais qu'il s'applique déjà ;
 - réalisation par le Bureau de l'UNESCO à Quito, en partenariat avec la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS) et Conservation International – Équateur de la vidéo « *Mangroves and Sustainable Development* » (Mangroves et développement durable), qui promeut la conservation et l'exploitation durable des mangroves, ainsi que la valeur de leurs biens et de leurs services écosystémiques pour résorber les problèmes économiques, et met en avant les dimensions culturelles, sociales et spirituelles des mangroves ;
 - publication de l'ouvrage *Reservas de la Biosfera de Chile – Laboratorios para la Sustentabilidad* (Les réserves de biosphère du Chili – laboratoires du développement durable), qui présente les différentes réserves de biosphère chiliennes, en particulier leur patrimoine naturel et culturel, afin de stimuler la recherche et de susciter l'intérêt de la population chilienne pour le caractère unique des écosystèmes et des moyens de subsistance humains qu'abritent les réserves de biosphère ;
 - publication de l'ouvrage *AfriMAB : les réserves de biosphère en Afrique subsaharienne, présentation du développement durable*, qui présente des exemples de développement durable à travers la gestion des réserves de biosphère de neuf pays africains.

29. Les activités de formation et d'éducation du MAB se sont poursuivies au cours des douze derniers mois et de nouvelles initiatives, présentées ci-après, ont été mises en œuvre.

- L'ERAIFT (École Régionale post-universitaire d'Aménagement et de gestion intégrés des Forêts et Territoires tropicaux, lancée par l'UNESCO-MAB en partenariat avec la RDC, l'UE et le PNUD) propose désormais des cours bilingues (français et anglais) et un renforcement des capacités à court terme pour les cadres des institutions nationales. Avec 21 pays subsahariens bénéficiaires, l'ERAIFT a mis en place un partenariat technique solide à tous les niveaux. En 2012-2013, 41 étudiants en master et 36 doctorants ont été inscrits, ainsi que 23 étudiants diplômés pendant l'année scolaire 2012-2013. La coopération avec le PNUD a été encouragée par la participation renouvelée du MAB au Projet de survie des grands singes. Les inscriptions à la neuvième promotion du DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées), qui commencera en septembre 2014, sont d'ores et déjà ouvertes.
- Une formation sur la bio-informatique et la taxonomie au Rwanda a permis de former 23 formateurs d'universités, d'organismes de recherche et d'ONG, qui représenteront un atout pour le centre de bio-informatique devant être créé pour faire partie intégrante du Centre d'excellence. À la suite des cours organisés par l'UNESCO en 2012 en collaboration avec l'Université du Rwanda et l'Université du Cap (Afrique du Sud), onze nouvelles espèces de mousses ont été découvertes au Rwanda. Ceci constitue une avancée majeure pour le recensement des espèces végétales dans le pays, qui est un point chaud de biodiversité.
- Formation pour les gestionnaires des réserves de biosphère insulaires et côtières. Cette formation organisée par l'UNESCO et l'île de Jeju s'est tenue du 21 au 25 octobre 2013 dans l'île de Jeju (République de Corée). L'objectif était d'améliorer la compréhension des gestionnaires de réserves de biosphère du concept et de la vision des réserves de biosphère, de les sensibiliser à la vulnérabilité des réserves insulaires et côtières au changement climatique, et de leur transmettre des connaissances techniques.
- Cours de master sur les réserves de biosphère pour le développement durable du paysage. Proposé par le Département « économie et société », Unité de géographie humaine de l'École d'économie et de droit des affaires de l'Université de Gothenburg (Suède), ce cours donne un bon aperçu des concepts de durabilité et de réserve de biosphère.
- Renforcement des capacités des comités nationaux du MAB de l'Afrique australe. À ce jour, dans cette sous-région, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe sont les seuls pays à avoir créé des réserves de biosphère. En juillet 2013, un atelier régional de renforcement des capacités a été organisé par le Bureau de l'UNESCO à Harare dans la province du Limpopo (Afrique du Sud). Il a été suivi d'un autre atelier de formation organisé au Botswana en novembre 2014, en collaboration avec la BfN (Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature).

V. Partenariats du MAB

30. Les partenariats jouent un rôle essentiel pour le Programme MAB et son RMRB. Dans un monde en rapide évolution et un environnement international dynamique, le MAB doit d'une part consolider ses partenariats traditionnels avec les institutions et organismes scientifiques, et d'autre part se pencher de près sur la mise en place de nouveaux partenariats avec des organisations de la société civile, les autorités locales, des organismes de développement et le secteur privé. En ce qui concerne le secteur privé, on observe déjà des progrès encourageants grâce à l'action des bureaux de l'UNESCO à Beijing, Jakarta, New Delhi et Venise, en particulier en matière d'éducation en vue du développement durable (EDD) et de biodiversité. Bien que les partenariats restent une question primordiale à examiner lors de l'élaboration de la nouvelle stratégie du MAB, des avancées ont été obtenues ces derniers mois dans ce domaine, comme exposé ci-après.

31. En partenariat avec le Gouvernement français, des organismes de recherche, la Convention sur la diversité biologique (CDB), l'Union internationale des sciences biologiques (UISB) et le Partenariat mondial pour la conservation des plantes, le Secrétariat du MAB organisera la conférence internationale « Quels botanistes pour le XXI^e siècle : métiers, enjeux, opportunités » en septembre 2014 à Paris. Cette conférence aura pour objectif de développer des perspectives tournées vers l'avenir concernant la profession de botaniste pour le XXI^e siècle.
32. Financement durable de l'AfriMAB. Suite à la demande de la troisième assemblée générale de l'AfriMAB, le Secrétariat du MAB a réalisé une étude et une note conceptuelle sur AfriBioFund, un fonds-en-dépôt qui sera créé pour soutenir des activités régionales dans les réserves de biosphère africaines, en mettant l'accent sur les fonctions logistique et de développement. Il convient de noter que cette étude a été financée par des contributions volontaires des comités nationaux africains du MAB.
33. Le partenariat mis en place avec la Convention du patrimoine mondial a abouti à une nouvelle collaboration concernant l'élaboration d'un projet relatif à la biodiversité en Afrique et la collecte de fonds correspondante. Le dialogue organisé en mai 2014 en Chine entre des experts du MAB/RMRB, du patrimoine mondial et du Réseau mondial des géoparcs sur l'utilisation des technologies spatiales pour la gestion des sites internationalement désignés a jeté une lumière nouvelle sur les problèmes de gestion communs à ces trois types de sites et sur les possibilités de coopération entre ceux-ci.
34. La communication et l'échange d'informations avec le Secrétariat de la Convention de Ramsar et l'UICN ont été renforcés. En attestent la proposition conjointe de l'UICN, du MAB, de Ramsar et du Comité du patrimoine mondial concernant la réalisation d'une étude comparative sur des zones de conservation internationalement désignées (qui serait financée par l'île de Jeju, République de Corée) ; la coopération du MAB avec l'UICN pour organiser un atelier sur les réserves de biosphère insulaires et côtières lors du Congrès mondial sur les parcs de 2014 ; et la participation de l'UICN à la 20^e session du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère, en mars 2014.
35. Le Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement (SCOPE) a indiqué qu'il souhaitait poursuivre ses travaux avec le MAB et a proposé de publier, début 2015, un numéro spécial sur le MAB et le RMRB dans la revue internationale *Ecosystem Health and Sustainable Development* (Santé des écosystèmes et développement durable, EHS). Par ailleurs, les échanges avec le Centre de résilience de Stockholm font apparaître d'importantes possibilités concernant la mise en place d'activités conjointes dans le domaine de la recherche. Le Centre mondial de surveillance de la conservation (WCMC) du PNUE a fait part de sa volonté de relancer la coopération sur les bases de données relatives au RMRB, une question qui réclame d'être examinée plus avant par le Conseil du MAB et par le Comité consultatif international, à sa prochaine session.
36. La mise à disposition d'administrateurs pour le Secrétariat du MAB, par le biais du Programme des experts associés de l'UNESCO, constitue un partenariat important avec les États membres. Grâce au Gouvernement français, un expert associé est désormais basé au secrétariat du Projet de survie des grands singes (GRASP) à Nairobi. Il existe d'autres mécanismes tels que le détachement professionnel et les stages pour jeunes cadres financés par les gouvernements. Le Secrétariat du MAB et les bureaux hors Siège de l'UNESCO se félicitent de ces partenariats, compte tenu, notamment, de la réduction de personnel au sein du Secrétariat du MAB et de l'intérêt croissant porté par de nombreux pays et jeunes chercheurs aux travaux du programme et du RMRB.

VI. Conclusion – relever les défis et aller de l'avant

37. Le MAB est un programme utile, actif et dynamique qui, tout comme son RMRB, continue de se développer, de bien fonctionner et de donner des résultats. Cependant, il existe des défis de taille qui vont eux aussi croissant. Quelques-uns des principaux problèmes à résoudre sont exposés ci-après.
38. D'abord, le manque de ressources. Des efforts bien plus importants doivent être consentis par chacun pour mobiliser des ressources financières, mais aussi techniques. Désormais, pour maintenir et développer un programme scientifique intergouvernemental de l'envergure du MAB ainsi qu'un vaste réseau mondial de laboratoires d'apprentissage pour la biodiversité et le développement durable, il n'est plus suffisant de s'appuyer uniquement sur le budget ordinaire de l'UNESCO. Il faut trouver de nouvelles sources de financement, dans l'intérêt de l'ensemble des pays et des communautés concernés.
39. Ensuite, le programme de recherche du MAB. Il est réellement nécessaire de définir un programme de recherche neuf inspirant et tourné vers l'avenir pour l'après-2015. Celui-ci devra orienter l'action du Programme MAB sur la résolution des problèmes les plus épineux (existants et émergents) liés à la durabilité des réserves de biosphère, et contribuer au programme de développement général des pays participants.
40. La communication. En cette ère de l'information et de l'interconnectivité, le MAB doit améliorer considérablement sa communication. Il doit publier mieux et davantage, et explorer de nouveaux modes de communication. En effet, ce n'est qu'avec le soutien du grand public que les idées, les concepts et les conseils scientifiques du programme auront une incidence réelle. Or l'efficacité de la communication est primordiale pour parvenir à cet objectif.
41. Enfin, les outils et les instruments utilisés dans le fonctionnement du MAB. Il est nécessaire d'améliorer le fonctionnement technique du programme en perfectionnant, en recensant et en améliorant les outils et les instruments utilisés pour l'élaboration de projets et la fourniture de conseils techniques sur les pratiques de gestion sur le terrain, les bases de données et les normes relatives aux données. Il faut en outre envisager de renforcer considérablement le Programme de bourses du MAB pour jeunes scientifiques.
42. Pour conclure, le Secrétariat du MAB est convaincu que le soutien constant et les orientations de tous les États membres, en particulier les conseils du CIC-MAB, ainsi que l'élaboration réussie de la nouvelle stratégie permettront au MAB de rester l'un des programmes les plus inspirants, les plus dynamiques et les plus productifs de l'UNESCO. Alors qu'il en est à sa cinquième décennie d'existence, le MAB continue de fournir à tous les États membres des services extrêmement utiles qui revêtent une importance croissante.
43. Au nom du Secrétariat du MAB et de tous les collègues qui travaillent à Paris et dans le réseau des bureaux hors Siège, je remercie sincèrement le Conseil du MAB de son attention.